TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE Nº 11 553 — DERNIÈRE ÉDITION — DIMANCHE 21 - LUNDI 22 MARS 1982

LE MONDE DIMANCHE



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

4,50 F

Tarif des abonnements page 9

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Telex Paris nº 650572
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

La plainte du Nicaragua au Conseil de sécurité

Le gouvernement de Managua accuse les États-Unis de préparer une intervention armée

Le Nicaragua a demandé, vendredi 19 mars, la convocation du Conseil de sécurité des Nations unies. Accusant Washington de préparer une intervention armée contre son pays, le représentant permanent de Managua à l'ONU a annoncé que le président de la junte de gouvernement sandiniste, M. Daniel Ortega, se rendra à New-York, le mardi 23 mars, pour soutenir l'argumentation nicaraguayenne.

Selon notre correspondante à New-York, le Nicaragua fait état de deux éléments pour étayer sa plainte : la récente révélation par la presse américaine d'un « plan de déstabilisation » mené contre lui par la C.I.A., dont le fer de lance serait l'utilisation de partisans de l'ancien dictateur Somoza opérant à partir du Honduras voisin ; et le survol de son territoire par des avions espions américains.

Manifestation de la tension régnant dans l'isthme centre-américain, l'initiative de Managua peut aussi être interprétée comme un épisode des grandes manœuvres diplomatiques qui ont commencé en vue de trouver un modus vivendi *entre les Etats-Unis et ses voisins latins du Sud. Le Mexique, nous indique notre envoyé spécial, Marcel Niedergangy, joue un rôle capital.*

L'« ENJEU » CENTRE-AMÉRICAIN

Pour justifier sa décision de convoquer d'urgence le Conseil de sécurité des Nations unies, le dirigeant nicaraguayen, M. Ortega, a évoqué, le 19 mars, le « danger croissant d'une intervention armée des Etats-Unis ». Les autorités de Managua peuvent, certes, faire état de pratiques tout à fait contraires au droit des gens : le « plan de déstabilisation » par la C.I.A., dont la presse américaine a fait état sans être démentie, et le survol de son territoire par des avions espions chargés de rassembler les preuves photographiques d'un accroissement de l'effort militaire des révolutionnaires sandinistes.

La multiplication des incidents aux frontières, terrestre et maritime, du Honduras démontre que les Nicaraguayens ont de légitimes raisons d'inquiétude : l'opposition libérale, au demeurant, a approuvé la déclaration, le 15 mars, de l'état d'urgence sur tout le territoire national.

Mais ce recours aux Nations unies doit être replacé dans un plus vaste contexte. M. Ortega avait fait, la veille, le voyage de La Havane, où M. Castaneda, ministre mexicain des affaires étrangères, s'est rendu ce week-end après plusieurs rencontres avec son homologue américain, M. Haig. De son côté, le général Walters, ambassadeur itinérant de M. Reagan pour l'Amérique latine, a récemment rencontré à Cuba M. Rodriguez, numéro trois du régime castriste que M. Haig avait déjà vu en novembre 1981 à Mexico !

On se prend donc à penser que le petit Nicaragua et le minuscule El Salvador, où des centaines de personnes (parmi lesquelles combien d'autres journalistes ?) sont vouées à périr ces jours prochains, à l'approche des élections du 28 mars, sont de modestes enjeux dans l'accommodement que de plus grands qu'eux commencent à rechercher.

M. Reagan a été tenté, au début de sa présidence, d'appliquer la manière forte à ses turbulents voisins latins, à cette humanité pauvre tentée par les « recettes » marxistes honnies un peu partout ailleurs. Mais il a dû se rendre à l'évidence : l'opinion américaine, cette « ultima ratio » de la plus puissante démocratie mondiale, ne veut plus, depuis le Vietnam, engager ses enfants dans ce genre de sales guerres.

Restent donc ouverte la voie de l'intervention indirecte (des pays comme l'Argentine, le Guatemala, le Honduras peuvent y avoir leur rôle) et celle de la discussion. Washington, manifestement, garde ces deux fers au feu. Mais l'idée d'un vaste marchandage progresse.

Une telle solution suppose que le dialogue « secret » entre Washington et La Havane progresse vers une normalisation des relations entre les deux capitales. Cette hypothèse implique un examen beaucoup plus large que bilatéral des problèmes pendants. Non seulement en raison de la présence de troupes de La Havane en Angola et de conseillers castristes dans le quart des pays de la planète, mais aussi en raison du rôle très particulier que joue Cuba, actuellement président des non-alignés, mais également membre de la Communauté des pays socialistes.

Ainsi s'expliqueraient les ambiguïtés, voire les contradictions, de M. Haig sur l'utilité d'avoir, à propos de l'Amérique centrale, un dialogue avec Moscou. Si dialogue il devait y avoir, il serait planétaire. Et Cuba et l'Amérique centrale en seraient un enjeu, parmi d'autres.

Une internationalisation rapide

De notre envoyé spécial MARCEL NIEDERGANG

Mexico. — Le risque d'une généralisation des conflits armés dans l'ensemble de l'Amérique centrale grandit, cependant qu'une vaste négociation, partie publique et partie secrète, se développe dans la coulisse et laisse encore ouverte la possibilité, il est vrai fragile, d'un règlement pacifique des problèmes de la région.

Rien, en tout cas, ne devrait sérieusement bouger dans un sens ou dans l'autre avant le 28 mars, date des élections à l'Assemblée constituante salvadorienne. Ce scrutin, voulu par les Etats-Unis, dont chacun s'accorde à dire qu'il ne saurait mettre fin à la guerre civile dans ce petit pays martyrisé d'Amérique centrale, est cependant considéré comme un test — en tout cas comme un butoir par tous les partenaires de cette importante partie d'échecs diplomatico-militaire. Les Etats-Unis, le Mexique, le Nicaragua, Cuba et l'Union soviétique sont, directement ou par personnes interposées, engagés dans cette négociation où les échanges de « *notes confidentielles* » sont déjà plus importants que les déclarations publiques.

Dans l'hypothèse la plus optimiste, un « *règlement* » du conflit salvadorien pourrait permettre, dans un premier temps, ce que les diplomates mexicains appellent en privé la « *neutralisation militaire* » du Nicaragua, en obtenant que des pactes de non-agression soient conclus entre le régime sandiniste d'une part, les Etats-Unis et les voisins du Nicaragua d'autre part. Dans un second temps, la négociation pourrait faciliter une relance de la normalisation entre Cuba et les Etats-Unis. Cette normalisation souhaitée par l'Union soviétique, qui porte Cuba à bout de bras à un coût estimé à 3 milliards de dollars par an, avait été amorcée par l'administration Carter.

(Lire la suite page 2.)

La mise au point des réformes sociales

• Entreprises nationalisées : un siège supplémentaire pour les cadres dans les conseils

• Cumul emploi-retraite : une cotisation de solidarité de 5 à 10 % sur le salaire

Place aux cadres : un siège supplémentaire devrait être accordé aux salariés dans les conseils d'administration des entreprises nationalisées (sept au lieu de six) pour être affecté à un représentant des cadres. Telle est la principale innovation apportée à l'avant-projet de loi sur la démocratisation des entreprises nationalisées, toujours en gestation.

En revanche, le texte de l'ordonnance sur le cumul emploi-retraite, qui devrait être soumis au conseil des ministres du 24 mars, prévoit une cotisation nouvelle à l'UNEDIC de 5 % à 10 % sur les salaires lorsque le retraité de plus de soixante ans exerce une nouvelle activité et que sa pension dépasse le montant du SMIC.

En dépit des efforts du gouvernement pour atténuer l'insatisfaction de certains syndicats, le malaise persiste chez les partenaires sociaux à propos des ordonnances et textes législatifs que peaufinent les ministres.

C'est le cas tout d'abord pour l'avant-projet de loi sur la démocratisation du secteur nationalisé. M. Le Garrec, secrétaire d'Etat à l'extension du secteur public, vient de terminer la consultation des syndicats, même si de nouveaux contacts sont envisagés, en cas de modification, lors des discussions qui vont avoir lieu au niveau interministériel cette fois.

L'avant-projet, qui porte sur tout le secteur nationalisé — ancien et nouveau — et concerne 1 800 000 salariés, devrait être présenté au conseil des ministres fin avril, être soumis au Parlement à l'automne et entrer en application au plus tard en janvier 1984. Le texte actuel — qui demeure en chantier — comporte déjà certaines nouveautés qui confirment le souci du gouvernement de ne pas exciter davantage les humeurs parfois sombres, voire colériques, de certains syndicats et, indirectement, du patronat.

La première faveur importante a été donnée aux cadres et à la C.G.C. Le projet de loi prévoit que, dans les entreprises nationalisées à 95 % (1), le conseil d'administration sera composé de sept représentants de l'Etat ; six représentants de salariés comme cela a été prévu par la loi de nationalisation, mais, fait nouveau, un siège supplémentaire — c'est-à-dire un septième (au ministère on préfère dire « 6 + 1 ») sera accordé aux cadres (2).

L'entourage de M. Le Garrec précise que cette nouveauté correspond aux engagements électoraux de M. Mitterrand, qui avait promis d'accorder une place spécifique aux cadres.

JEAN-PIERRE DUMONT.

(Lire la suite page 15.)

(1) Dans les entreprises ou le capital privé est supérieur à 5 %, les salariés auront droit au tiers des sièges du conseil d'administration. La répartition des autres sièges sera fixée par l'assemblée générale des actionnaires. Pour les banques nationalisées où il est prévu cinq sièges pour les salariés, une modification est à l'étude mais rien n'est tranché

(2) En conséquence les sièges attribués à « l'environnement économique » sont ramenés de cinq à à quatre. Ces derniers ne seront pas nommés par l'Etat — pour éviter, affirme-t-on, toute emprise de celui-ci — mais le choix de l'organisme qui les désignera n'est pas encore fait.

L'ADHÉSION POPULAIRE

« Le train social arrive », a déclaré M. Pierre Mauroy dans le cadre de la campagne pour le second tour des élections cantonales. La mise au point des projets qui seront soumis aux prochains conseils des ministres montre, en effet, qu'il arrive, mais avec trop de retard pour assurer la correspondance électorale. Ce n'est pas dramatique.

Le pouvoir estime que sa légitimité, fondée sur l'élection présidentielle et renforcée par les élections législatives, n'est pas en cause. C'est exact, mais une majorité de gauche ne saurait se priver durablement de l'adhésion populaire qui, ici ou là, vient de lui faire défaut, comme le reconnaissent les dirigeants socialistes et communistes.

Des diverses raisons qui ont été avancées par les intéressés pour expliquer cette moindre mobilisation, on en retiendra deux qui vont bien au-delà des élections cantonales et qui se recoupent en partie. La première est que l'électorat de la gauche n'a pas encore perçu les signes concrets du changement politique intervenu le 10 mai, hormis quelques mesures de rattrapage prises aussitôt après, et qu'il a, en revanche, été troublé par l'effroi que sème l'opposition.

La seconde raison est que les relais naturels de la gauche auprès de l'opinion — associations, groupements, syndicats — n'ont pas fonctionné à plein. Sont surtout visées par le pouvoir et le P.S. les centrales syndicales, qui seraient tout entières accaparées par leurs rivalités.

Le gouvernement va donc chercher à reconquérir son assise électorale en retrouvant les moyens de faire passer son message. Si, à cette fin, il devait se remettre lui-même en question, ce ne serait pas sous le coup de la bourrasque électorale. De même, si le président de la République tire publiquement les conclusions de cet épisode en s'adressant à l'opinion, ce ne sera pas avant la mi-avril.

ACCORD A VIENNE

Les pays de l'OPEP ramènent à 18 millions de barils par jour leur production de pétrole

(Lire page 16 l'article de Bruno Dethomas.)

EN MARGE DE L'AFFAIRE LUCET

Les survivants

par BRUNO FRAPPAT

Est-il encore possible d'évoquer l'affaire Lucet sans enfreindre les lois de la décence, sans encourir la censure de ceux qui — sans vergogne — ont, dès l'origine, exploité à leur convenance la mort d'un homme ? Est-il concevable, après quinze jours d'ignominies, d'arrière-pensées, de silences, d'accusations, de tirer quelques enseignements de ce qui est patent et vérifiable, avant que les ultimes vérifications des experts ne déchaînent les passions, dans un sens ou dans un autre ?

L'affaire Lucet met en cause le fonctionnement de plusieurs institutions : système de protection sociale, syndicats, justice, information, le pouvoir politique et son opposition. Chacune à son degré, à sa manière, à tel ou tel stade des développements du drame a réagi, provoqué, compliqué l'interprétation, brouillé les esprits, ajouté sa part d'erreurs, de lâchetés, de haines, volontairement, ou non. Tout a été placé depuis le début sous le signe de la libre interprétation : les impressions sont devenues des convictions et les convictions des certitudes.

Quels sont les faits apparents, brièvement résumés ? Le dynamique directeur de la caisse d'assurance-maladie des Bouches-du-Rhône, gestionnaire redoutable et anticommuniste ardent, est l'objet d'une campagne virulente et tenace, animée principalement par les cégétistes.

C'est un dur, un homme de caractère, qui ne s'embarrasse pas pour mettre de l'ordre dans la maison qu'il dirige. Son ministre de tutelle, après une inspection qui relève quelques irrégularités, lui retire son agrément. Ses amis, une partie du personnel, le soutiennent dans sa résistance. Il est décidé à se battre. Et il meurt de deux balles dans la tête, à l'aube du 4 mars.

C'est alors que l'affaire Lucet devient une affaire d'Etat. L'homme qui s'est donné la mort devient la victime d'un crime d'Etat, dénoncé par l'opposition comme « *le premier mort de la chasse aux sorcières* » ! On exige la démission de Mme Questiaux rendue responsable directe du drame, quasiment criminelle.

(Lire la suite page 5.)

AU JOUR LE JOUR

Pas question !

Pas question d'abaisser les prix du pétrole ! disent les ministres de l'OPEP. Pas question d'abaisser la valeur du franc ! dit M. Delors. Pas question d'accepter une baisse de nos revenus ! disent les paysans.

Pas question de baisser les bras, dit M. Mauroy.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

DÉTENTE SUR LE FRANC

(Lire page 16, l'article de François Renard : « Anatomie d'une crise ».)

RÉCITS DE MICHEL JOBERT

Le temps retrouvé d'un « pied-noir »

Les hommes de pouvoir avouent rarement ce qu'ils pensent de la vie, des êtres et des choses. L'instinct corporatif d'un métier, où le secret conditionne la victoire, leur déconseille ces indiscrétions. Et si l'adversaire de parti, le concurrent électoral, en retirait quelques sournois bénéfices ?

Avec les souvenirs, mêlés de réflexions intimes, qu'il donne, dans son septième livre, sur son enfance puis sa jeunesse au Maroc, pendant le protectorat français, Michel Jobert enfreint donc une fois de plus l'une des lois non écrites du métier politique.

La vraie sensibilité ne s'étrangle pas si facilement, même parmi les sphinx de ministère si pareils aux muets du sérail. Le responsable de notre commerce extérieur laisse la sienne s'enfuir par la porte de service, d'où elle part gambader vers le Maghreb chatoyant, lumineux, de l'entre-deux-guerres.

L'habile et tendre charmeuse nous entraîne et nous fixe avec elle dans trois sites ensorceleurs.

Meknès d'abord, ancienne cité impériale où l'auteur naquit dans une famille modeste, en 1921 ; Moulay-Idriss, toute proche ville sainte, parcourue sur son escarpement d'exaltations religieuses et de fanatisme ; en contrebas, l'ancienne Volubilis des Romains, majestueux cimetière de ruines, où les stèles discutent en latin avec le vent, sans effrayer le gibier sauvage.

GILBERT COMTE.

(Lire la suite page 4.)

Le Monde

étranger

AMÉRIQUES

Une internationalisation rapide des conflits en Amérique centrale

(Suite de la première page.)

Tout indique, depuis quelques jours, que les dirigeants cubains ne sont pas hostiles au principe de cette relance, et M. Fidel Castro a fait lui-même, en privé, quelques « confidences » qui vont dans le sens de l'apaisement, après les violentes diatribes lancées l'année dernière par le numéro 1 cubain à l'égard de l'administration Reagan, qualifiée de « fasciste ».

A washington, le secrétaire d'Etat, M. Alexander Haig, n'a pas écarté, de son côté, une reprise du dialogue discret engagé à Mexico en 1981 avec M. Carlos Rafael Rodriguez, le numéro 3 du régime cubain. Un signe que la « navette » entre La Havane et Washington pourrait bien recommencer à fonctionner...

A moyen terme, cette négociation pourrait apporter un élément de *détente, ou plutôt de marchandage*, dans le « dialogue », plus difficile et plus général, entre l'Est et l'Ouest. L'intérêt des Etats-Unis dans la région est clair. Il s'agit de reconquérir une position dominante, largement ébréchée par la révolution cubaine, le triomphe des sandinistes au Nicaragua et la progression rapide, depuis un an, de la guérilla salvadorienne, qui tient en échec une junte civile et militaire soutenue par Washington. Il s'agit, pour l'administration Reagan, de faire admettre de nouveau par l'Union soviétique que les Etats-Unis ne sauraient accepter le jeu des ingérences étrangères, du bloc soviétique en tout cas, en Amérique centrale et en Amérique latine — une zone où leurs intérêts sont multiples et très importants. En échange de leur « compréhension », vingt ans après le *modus vivendi* conclu entre Kennedy et Khrouchtchev sur le « statut cubain » à l'issue de la crise des fusées, les Soviétiques pourraient espérer plus de « discrétion » des Américains en ce qui concerne les crises dans leur propre zone d'influence — Afghanistan ou Pologne.

Nous sommes loin, en apparence, de l'Amérique centrale. Mais les diplomates et les hommes politiques qui participent à ces « contacts » parallèles sont conscients de leurs virtualités. Ni les Etats-Unis ni le Mexique, dont l'objectif majeur est le rétablissement de la paix en Amérique centrale, ne veulent, au départ, que l'Union soviétique puisse être associée, pour la première fois dans l'histoire, à un règlement négocié global en Amérique, centrale ou caraïbe : « *Une région* précise M. Alexander Haig, *où les Soviétiques n'ont rien à faire.* »

Les Etats-Unis, qui refusent d'admettre que *le Mexique « négocie à leur place »*, mais acceptent, apparemment, son rôle de « médiateur *positif* », attendent, d'abord, d'une intervention mexicaine que Cuba et l'Union soviétique « *agissent pour que le trafic d'armes vers le Salvador soit arrêté* ».

La plate-forme hondurienne

De bonne source, on indique que le gouvernement cubain étudie « *sérieusement* », en ce moment, « *toutes les implications* » du plan de paix proposé le 21 février pour l'Amérique centrale par le président mexicain Lopez Portillo. Et l'on note avec intérêt que les diplomates soviétiques en poste dans la région multiplient les déclarations en faveur de la « négociation ». « *Nous sommes pour une négociation globale et régionale* » a, par exemple, affirmé, le 17 mars à Mexico, l'ambassadeur soviétique, M. Serge Rostilov, qui a aussi condamné les « *menaces de l'administration Reagan contre Cuba et le Nicaragua* ».

Pour le moment, le fraças des fusillades l'emporte, en Amérique centrale, sur les rumeurs de paix. La fièvre et l'inquiétude montent au Nicaragua, où les dirigeants craignent que les plans de « déstabilisation » mis au point par la C.I.A. n'aient déjà reçu un début d'exécution. Vus de Managua, les manœuvres militaires américaines au Costa-Rica (sans que les autorités de ce pays aient protesté contre cette initiative sans précédent) et le renforcement constant du potentiel militaire du Honduras par les Etats-Unis sont « très préoccupants ».

Tout indique, en effet, que le Honduras a été choisi (comme en 1954, lors de l'intervention américaine *contre le régime progressiste* du colonel Arbenz au Guatemala) comme une plate-forme de départ pour d'éventuelles opérations contre le *Nicaragua. Le Honduras est le pays* qui a reçu le plus d'aide militaire américaine dans la région depuis *trois ans*, et la présence dans ce pays de cinq cents mercenaires armés par la C.I.A. n'a pas été démentie à Washington.

« *Nous sommes solidaires de votre combat* », a récemment déclaré le commandant Tomas Borge, ministre de l'intérieur du gouvernement sandiniste aux dirigeants de la guérilla salvadorienne. Il a ajouté : « *Notre priorité est cependant la consolidation de la révolution nicaraguayenne.* » Ce souci apparaît dans tous les entretiens avec les membres de la direction collégiale sandiniste à Managua. Les sandinistes admirent profondément M. Fidel Castro et la révolution cubaine ; ils ont une dette à l'égard des révolutionnaires salvadoriens qui les ont beaucoup aidés, à tous points de vue, pendant leur lutte contre Somoza ; mais ils apparaissent aujourd'hui comme préoccupés, au premier chef, par la *survie* de leur régime. Ils font depuis quelques semaines le « *complexe de l'encerclement* ». Les menaces calculées ou réelles proférées à Washington ne sont pas faites pour les rassurer.

« *Le Nicaragua, c'est l'heure de Cuba moins dix minutes* », dit, en forme de boutade, un diplomate occidental en poste à Managua. Il est vrai que la dynamique *interne* du sandinisme va dans le sens d'une imitation du *régime* cubain, *imitation* qui n'est d'ailleurs pas redoutée *à priori* par les dirigeants nicaraguayens, qui se flattent pourtant de vouloir bâtir un « *modèle* » ne devant rien à personne et évitant les « *erreurs* » des autres.

Cuba : pour la négociation

Il est vrai, aussi, qu'il y a encore un fossé entre le système cubain et le Nicaragua. Les sandinistes maintiennent vaille que vaille une économie mixte (le secteur privé est encore largement dominant, et de surcroît indispensable à la relance en cette période de grave crise) ; une certaine liberté d'expression (limitée depuis le 16 mars par le décret sur l'Etat d'urgence proclamé pour un mois en principe) ; un pluralisme politique très ambigu, dans la mesure où les sandinistes n'acceptent pas le principe de l'alternance démocratique : les révolutionnaires vainqueurs de Somoza estiment à présent que la bourgeoisie n'a joué qu'un rôle d'appoint dans le combat contre la dictature et n'entendent pas abandonner le premier rôle. « *Mais rien n'est, en tout cas, encore irréversible* », selon la formule employée à la fois par MM. Robelo et Dreyfus, deux des principaux porte-parole du secteur privé et du rassemblement des petites formations hostiles à la mainmise politique des sandinistes sur le pays.

Point important : les dirigeants de Managua sont maintenant persuadés que leur sort est étroitement lié à l'évolution de la crise salvadorienne. Ce n'était pas évident en 1981 : le gouvernement scandiniste avait alors rejeté le « plan en trois points » proposé par M. Thomas Enders, secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires interaméricaines (arrêt de l'aide militaire à *la guérilla salvadorienne* ; pacte de non-agression avec les Etats-Unis ; limitation qualitative et quantitative du potentiel militaire de la région).

Ces trois points figurent aujourd'hui dans le *plan de paix* du président mexicain, M. Lopez Portillo, accepté par les Nicaraguayens (on y trouve, *en outre*, l'arrêt des menaces *américaines* contre Cuba et le Nicaragua, ainsi que la proposition de pactes bilatéraux de non-agression *dans la région*). *Les* Nicaraguayens sont moins catégoriques en ce qui concerne la limitation éventuelle de leur propre potentiel militaire. Mais l'important est que leur *récente* « évolution » s'explique, dit-on de très bonne source, par les conseils de « modération » de leurs amis cubains.

« *Nous sommes pour une solution si possible négociée et pour un règlement démocratique des conflits en Amérique centrale* », a déclaré M. Fidel Castro à La Havane le 15 mars, à l'occasion de l'arrivée du nouvel ambassadeur du Mexique à Cuba. Le plan de paix de M. Lopez Portillo, approuvé par la France, par l'Internationale socialiste, par le Canada et par un certain nombre de pays latino-américains, ainsi que par le secrétaire général des Nations unies, le Péruvien M. Perez de Cuellar, est cohérent. Il admet implicitement — et c'est capital — l'importance des intérêts stratégiques des Etats-Unis dans la région. Il se heurte encore aux réticences de l'administration Reagan, qui espère que les élections du 28 mars au Salvador renforceront la position « centriste » du démocrate-chrétien Napoléon Duarte et traduiront le rejet de la guérilla par la majorité de la population. Washington met aussi l'accent sur l' « *arrêt du trafic d'armes* » organisé, selon M. Alexander Haig, par Cuba et l'Union soviétique.

Dans toute cette affaire, les Salvadoriens, de gauche ou de droite, apparaissent d'abord comme des pions, voués encore pour quelque temps, dans la meilleure des hypothèses, à la tuerie, à la violence et à la terreur — bien loin, très loin, des grandes manœuvres diplomatiques qui tiennent compte également du « dossier angolais » (avec *la présence à Luanda* d'un corps expéditionnaire cubain) *et* de la situation en Afrique australe. Une personnalité de premier plan du gouvernement cubain nous a confié, à Managua, que le « *coût humain de la présence militaire cubaine en Angola était réellement très lourd* ». Une remarque qui n'est pas sans intérêt si on la rapproche des informations sérieuses sur un futur départ des troupes cubaines d'Angola — départ lié au règlement de la question namibienne.

Le gentleman's agreement russo-américain de 1962 prévoyait le retrait des fusées soviétiques installées à Cuba, l'engagement des Etats-Unis de ne pas intervenir à Cuba et l'arrêt de l' « *exportation de la révolution cubaine* ». C'est bien aussi une remise en cause, ou une confirmation, de l'accord de 1962 qui est en jeu aujourd'hui, par-delà la crise du Salvador et des tensions en Amérique centrale.

MARCEL NIEDERGANG.

DIPLOMATIE

Un rapport du Conseil mondial de l'alimentation dénonce le manque d'efficacité des institutions internationales dans la lutte contre la faim en Afrique

Les ministres africains membres du Conseil mondial de l'alimentation (1) ont examiné, mercredi 17 mars, à Nairobi, un rapport du directeur exécutif de cet organisme, M. Maurice J. Williams, critiquant les activités des institutions internationales de développement aidant à résoudre le problème alimentaire en Afrique.

Ce rapport fait d'abord quelques brutales constatations : la situation alimentaire est désastreuse dans un grand nombre de pays africains ; la production alimentaire par habitant a diminué de 15 % pendant les années 70 et pourrait fléchir encore au cours des années 80. Cette baisse n'est compensée que partiellement par l'accroissement des importations (rendues difficiles du fait du manque de devises) et l'aide alimentaire. Aussi bien la consommatoin de produits alimentaires a-t-elle régressé et « *on peut prévoir que la faim et la malnutrition augmenteront encore au cours des années 80* ». Ces « *perspectives déprimantes* » minent les efforts de développement général.

Le C.M.A. passe ensuite en revue les « *causes complexes* » de cette situation : caprices climatiques, héritage du passé colonial, développement « biaisé », guerres locales, instabilité politique, déséquilibres dus à l'augmentation du coût de l'énergie et des produits importés, diminution des investissements, etc. Mais aussi : pénurie de personnel de gestion et techniques, insuffisance des infrastructures et des stimulants offerts aux paysans.

L'aide au développement des pays africains au sud du Sahara — aide bilatérale (les pays membres de l'O.C.D.E.) et multilatérale (les institutions de l'ONU et de l'OPEP) — contribue pour une partie seulement à surmonter ces difficultés bien qu'elle se situe à un niveau relativement élevé (7.4 milliards de dollars en 1980), représente 30 % de l'ensemble de l'assistance aux pays en développement et ait fortement augmenté au cours des trois dernières années. Seulement un cinquième de cette aide va à l'agriculture. Et une petite partie de cet effort international d'assistance à l'Afrique a été, jusqu'à une date récente, consacrée à l'amélioration des cultures vivrières Le rapport cite plusieurs exemples intéressant l'Agence américaine pour le développement international et la Banque mondiale pour étayer cette thèse.

S'appuyant sur diverses études dont celles d'organismes d'aide, le rapport met en relief l'insuffisance des politiques nationales des pays africains en matière agro-alimentaire. Il en rend responsable, certes les gouvernements eux-mêmes qui établissent de mauvaises priorités dans leur programmes de développement, mais aussi les experts nationaux et internationaux qui jouent à ce propos « *un rôle plus grand que partout ailleurs* ». « *Ni le développement agricole dans son ensemble ni la nécessité d'une approche intégrée de la politique alimentaire nationale ne semblent avoir bénéficié de la priorité nécessaire* », écrit M. Williams.

Coordonner les actions d'assistance

Il relève toutefois des améliorations importantes dans l'aide aux projets, évolution récente, qui souffrent du fait que leur évaluation *et l'utilisation sont insuffisantes* d'exécution. Un plus grand intérêt est également accordé aux projets tendant à remédier à la pauvreté absolue. Mais, indique le rapport, « *malgré le nombre de projets « achevés » dont la gestion et l'utilisation sont insuffisantes, les organismes internationaux préfèrent généralement en financer de nouveaux (...) Il existe un besoin impérieux d'accorder plus d'attention aux orientations auxquelles doivent correspondre les projets d'aide extérieure et, ce qui est plus important encore, les initiatives et les investissements locaux.* » Il ajoute que les organismes d'aide au développement ont tardé à reconnaître l'importance de l'alimentation et la nécessité de s'attaquer directement à ce problème au lieu de le considérer « *comme un aspect résiduel* » de ce développement.

Le CMA estime encore que l'insuffisance ou l'absence de coordination des nombreuses actions d'assistance bilatérale et multilatérale, voire la concurrence que certaines se font, nuit à leur efficacité. Dans chaque pays, le représentant résident des Nations unies est généralement chargé d'assurer cette coordination entre les diverses agences de l'ONU, mais « *il y a des institutions spécialisées qui ont créé des dispositifs distincts et, jusqu'à un certain point, rivaux* ». Or, avance le rapport, dans les pays dépourvus d'une forte administration, la multiplicité des modes d'assistance — sans coordination appropriée — peut exercer un « *effet déstabilisant* ». Ainsi la Haute-Volta se trouvait bien en peine, en 1981, de fournir l'encadrement et la coordination aux projets d'assistance de trois cent quarante missions extérieures !

Pour éviter ces « doubles emplois », dénoncés aussi lors du sommet Nord-Sud de Cancun, en octobre dernier, et de telles pertes d'efficacité, le CMA préconise d'adopter, « *sous les auspices des Nations unies, une approche multi-institutionnelle plus unifiée* » et recommande à nouveau à chaque pays d'établir des « *stratégies alimentaires* » capables de mobiliser les concours étrangers (une vingtaine, en Afrique, se engagés dans cette voie). Car il apparaît, souligne le rapport, que l'augmentation de la production vivrière est le meilleur moyen d'assurer la sécurité alimentaire, de favoriser le développement et de se libérer d'importations coûteuses, mais qu'imposent aussi, souvent, des raisons politiques.

« *L'évolution défavorable de l'alimentation en Afrique a un caractère de crise, et la crise appelle des mesures d'urgence* », selon le CMA. Non pas une aide alimentaire — celle-ci restant cependant indipensable pendant quelque temps, surtout si elle peut encourager les productions locales, — mais des soutiens techniques et financiers. Car « *il existe un immense potentiel d'accroissement de la production alimentaire en Afrique* ». Evidemment, le Conseil plaide pour la mise en œuvre rapide de financements des « *stratégies alimentaires* », mais aussi pour la formation des cadres, l'amélioration des infrastructures et un appui technique aux agriculteurs ; enfin, pour une réorientation de l'aide des organisations internationales en faveur des productions alimentaires. « *L'avenir économique de l'Afrique repose sur le paysan africain* », mais il ne faut pas s'attendre à « *un grand bond en avant* », conclut-il.

GÉRARD VIRATELLE.

(1) Composé de trente-six pays, membres de l'ONU, le CMA est chargé de promouvoir sur le plan politique les résolutions des Nations unies concernant l'alimentation.

● *M. Mohammed Bedjaoui*, représentant permanent de l'Algérie à l'ONU, a été élu, vendredi 19 mars, juge à la Cour internationale de justice de la Haye. Il a recueilli la majorité absolue requise à l'assemblée générale et au conseil de sécurité de l'ONU, l'emportant sur son collègue égyptien M. Meguid. Il succédera au juge égyptien, M. Abdulla El-Irian, décédé en décembre. — *(A.F.P.)*

LES QUATRE JOURNALISTES NÉERLANDAIS AURAIENT ÉTÉ TUÉS PAR L'ARMÉE RÉGULIÈRE SALVADORIENNE.

Il semble établi que les quatre membres d'une équipe de télévision néerlandaise tués le 17 mars, près du village de Chalatenango, à 70 km au nord de San-Salvador l'ont été par l'armée salvadorienne. Au cours d'une conférence de presse à La Haye, le ministre néerlandais des affaires étrangères, M. Max Van Der Stoel, a déclaré que les balles qui ont frappé les quatre hommes provenaient de fusils de l'armée régulière et que ce fait lui avait été rapporté par les autorités salvadoriennes elles-mêmes. M. Van Der Stoel n'a pas écarté l'hypothèse que les quatre journalistes aient été « *assassinés de sang-froid* ». L'ambassadeur des Pays-Bas au Mexique a été envoyé sur place pour enquêter sur l'affaire.

A Amsterdam, un groupe d'environ cinq cents jeunes manifestants a attaqué pendant plus de deux heures, vendredi 19 mars, le consulat américain. Des pierres ont été lancées contre l'édifice. Un policier et un manifestant ont été blessés.

A Washington, le porte-parole de la Maison Blanche a indiqué que M. Reagan « *regrettait profondément* » la mort des quatre journalistes. « *Nous savons que les médias travaillent dur pour couvrir cet événement difficile, et c'est une tragédie de voir des individus mourir dans l'exercice de leur profession* », a ajouté le porte-parole.

A San-Salvador, le ministre de la défense, M. José Guillermo Garcia, a déclaré : « *Les forces armées déplorent profondément ce qui s'est passé. Elles demandent à nouveau la collaboration des journalistes salvadoriens et étrangers pour qu'ils ne s'exposent pas si imprudemment.* » Il a présenté la thèse officielle selon laquelle la patrouille militaire ne savait pas que des correspondants étrangers se trouvaient avec la bande de maquisards sur laquelle elle a ouvert le feu. Cette version est contredite par les témoignages et renseignements recueillis par différentes agences de presse. Il semble, en effet, qu'il n'y ait pas eu d'activité de guérilla à l'endroit et au moment où les quatre Néerlandais ont été tués.

A San-Benito, à environ 70 km au sud-est de San-Salvador, trois journalistes de la chaîne de télévision brésilienne O Globo ont indiqué qu'ils avaient essuyé, vendredi, des coups de feu de la part d'un groupe d'une quinzaine de soldats de l'armée régulière. Il n'y a pas eu de blessé. D'autre part, plusieurs journalistes, qui se rendaient sur les lieux où ont été trouvés les corps de leurs confrères néerlandais, ont été encerclés et menacés par des personnes non identifiées se réclamant de la « défense civile ».

Les « bons offices » du ministre mexicain des affaires étrangères

De notre envoyé spécial

Mexico. — A peine rentré des Etats-Unis, M. Jorge Castaneda, ministre mexicain des relations extérieures, devait repartir ce samedi 20 mars pour La Havane et Managua. Très satisfait de l' « *accueil exceptionnel* » que lui a réservé la presse américaine à New-York et à Washington, M. Castaneda compte poursuivre la mission de « bons offices » implicitement confiée par les Etats-Unis au Mexique en vue de résoudre pacifiquement les crises d'Amérique centrale. Il exposera aux dirigeants cubains et nicaraguayens l'état d'esprit de MM. Reagan et Haig, et leur expliquera les propositions des hauts responsables américains.

De nature optimiste, le chef de la diplomatie mexicaine est cependant très préoccupé par les nouvelles en provenance d'Amérique centrale. Il estime que la « *tension monte dangereusement* ». Les incidents graves se multiplient à la frontière entre le Nicaragua et le Honduras, et l'on confirme, de très bonne source, la présence de conseillers argentins dans les camps d'entraînement de somozistes et d'adversaires du régime sandiniste au Honduras.

M. Castaneda, qui estime que les Etats-Unis « *ont actuellement un double langage* » et qu'ils maintiennent « *deux fers au feu en même temps : la négociation et la menace d'intervention* », se déclare « *stupéfait* » que la Maison Blanche ait pu donner le feu vert à des opéraitons de « *déstabilisation* » de la C.I.A. au Nicaragua. « *C'est*, dit-il, *tout à fait exceptionnel et en contradiction absolue avec les règles des Nations unies...* »

De ses entretiens avec MM. Reagan et Haig, il rapporte l'impression qu'ils sont « *apparemment sincères* » dans leur désir de négocier, mais il note aussi des contradictions et des ambiguïtés. Le rôle que pourrait jouer l'Union soviétique « *n'est pas clair* ». C'est ainsi que M. Haig a déclaré un jour « *qu'il fallait aussi négocier avec Moscou* » et, le lendemain, il a affirmé « *que les Soviétiques n'avaient rien à faire dans les Amériques* ».

Le général Walters à Cuba

Les Mexicains, de leur côté, ne souhaitent pas que Moscou puisse être associé, d'une manière ou d'une autre, à une négociation sur l'Amérique centrale. « *Nous ne cessons de répéter aux Américains*, précise-t-il, *que les véritables protagonistes des tensions dans la région sont les peuples et les dirigeants de cette région : les Cubains, les Salvadoriens, les Nicaraguayens...* »

M. Castaneda a aussi redit à M. Haig que « *les élections du 28 mars au Salvador ne servaient à rien* ». Le secrétaire d'Etat américain lui a redit, de son côté, sa « *certitude absolue* » que « *M. Duarte allait gagner* » cette consultation. Le ministre mexicain se montre raisonnablement optimiste sur ses chances de convaincre Cubains et Nicaraguayens de faire des concessions. Il pense que les Sandinistes ont fait « *une erreur de jeunesse* », en 1981, en refusant les propositions de négociation de M. Thomas Enders, tout en admettant que le ton volontiers « *cassant* » du secrétaire d'Etat adjoint aux affaires interaméricaines avait pu « *blesser les dirigeants de Managua* ».

« *Aujourd'hui*, ajoute M. Castaneda, *le prix à payer par Managua risque d'être plus élevé ; mais j'ai très bon espoir.* »

Même optimisme « *raisonnable* » du ministre mexicain à propos de ses entretiens avec les Cubains, ce samedi et ce dimanche. Il préfère ne pas fonder cet optimisme, mais nous avons appris, par ailleurs, d'une source autorisée, que le général Vernon Walters, ancien directeur adjoint de la C.I.A. et qui fait fonction d'ambassadeur itinérant en Amérique latine, s'est rendu récemment à La Havane et qu'il s'est entretenu pendant quatre heures avec M. Fidel Castro. Selon cette même source, le général américain aurait été « *impressionné* » par le dirigeant cubain. Cette nouvelle, restée jusqu'à présent secrète, montre en tout cas que le « *dialogue discret* » amorcé en novembre, à Mexico, par l'entretien Haig-Carlos Rafael Rodriguez (1) se poursuit à un niveau très élevé entre La Havane et Washington. — M. N.

(1) Numéro trois du régime cubain.

ASIE

Le Cambodge sous l'ombrelle vietnamienne

III. — Lutte d'influence entre Moscou et Hanoï

De notre envoyé spécial Patrice DE BEER.

Ni Hanoï ni Phnom-Penh ne semblent pour le moment prêts à faire des concessions en vue d'une solution politique du problème cambodgien, dont ils nient même l'existence (« le Monde » du 19 et du 20 mars). Mais, au Cambodge même, Vietnamiens et Soviétiques se livrent, en outre, à une lutte d'influence.

Phnom-Penh. — Deux cent mille soldats vietnamiens, des conseillers par milliers, le « jumelage » de provinces khmères et vietnamiennes, la guerre qui se poursuit le long de la frontière avec la Thaïlande et dans les régions montagneuses et forestières, tout cela fait que, au Cambodge, la politique étrangère empiète passablement sur le domaine de la politique intérieure.

Le corps expéditionnaire « frère » verrouille la situation, tant pour protéger ses partisans contre la menace khmère rouge et nationaliste que pour prévenir toute tentation d'indépendance. La République populaire du Kampuchéa demeure sous influence vietnamienne, et Hanoï a clairement montré qu'elle entendait défendre cette acquisition contre quiconque, Soviétiques inclus. Partie d'une Indochine réunifiée, elle est aussi un Etat-tampon face à la Thaïlande et un réservoir alimentaire. Le niveau de vie est bien plus élevé à Phnom-Penh qu'à Ho-Chi-Minh-Ville (1). Le riz cambodgien nourrit de nombreux Vietnamiens.

Ministre des affaires étrangères à vingt-huit ans, officier supérieur khmer rouge jusqu'en juillet 1977, M. Hun Sen utilise des images pour expliquer les liens du régime avec Hanoï : *« Sous le régime Pol Pot, nous vivions comme des naufragés. Il est normal qu'un naufragé fasse appel de tous côtés et s'accroche à n'importe quel débris. Il est vrai que, à l'époque, il y avait un très actif mouvement populaire, mais devions-nous attendre jusqu'en 1985 pour nous libérer de Pol Pot ? Nous aurions peut-être pu libérer le pays, mais plus le peuple ! »* L'intervention vietnamienne fut *« comme celle d'un pompier qui jette de l'eau sur une maison en feu. Il est vrai que les pompiers doivent rentrer dans leur caserne, mais il est vrai aussi que l'on ne doit pas courir le risque d'un nouvel incendie.*

» Aucun pays au monde ne nous comprends mieux que le Vietnam. N'y aurait-il que les Etats-Unis qui auraient eu le droit de stationner des troupes au Cambodge ? », dit-il avec colère. *« Aux Philippines, en Thaïlande, au Japon, en Allemagne fédérale et dans d'autres pays (...), il y a aussi des troupes américaines. Qu'a-t-on dit à ce sujet ? Certains disent que nos élections n'étaient pas légales en raison de la présence des troupes vietnamiennes. Et celles qui ont eu lieu en R.F.A. en présence des G.I.s' ? (...) Nous avons le droit de faire appel aux troupes étrangères nous aussi. »*

Sur ce point, M. Hun Sen ne semble pas plus prêt à céder que ses camarades vietnamiens. *« Nous avons fait déjà beaucoup de concessions ; à l'ASEAN d'en faire à son tour »*, nous disait M. Mai Chi Tho, le responsable du P.C. vietnamien pour Ho-Chi-Minh-Ville. La concession attendue demeure la reconnaissance par l'ASEAN du régime provietnamien.

M. Hun Sen est très dur envers l'ASEAN, accusé d' *« ingérence dans les affaires intérieures »* de son pays. Il use d'une autre image : *« Nous sommes comme deux équipes de football. La balle est du côté de celle de l'ASEAN. Elle ne donne pas le coup d'envoi, demandant aux Nations unies ou à la Chine de taper dans la balle. C'est impossible de jouer correctement ainsi. »*

Ces arguments ont pour le moment convaincu moins de trente pays et, le 21 octobre dernier, les Nations unies — où siègent les Khmers rouges — ont redemandé le retrait des Vietnamiens du Cambodge et la mise en application des propositions de la conférence de New-York de juillet sur une solution négociée. *« Exigence absurde »* que de vouloir résoudre un prétendu problème khmer qui, pour Phnom-Penh et Hanoï, *« n'existe pas »*.

M. Brejnev prêche « la patience et le réalisme »

La France, qui ne reconnaît aucun des deux régimes khmers, a réitéré à plusieurs reprises depuis mai 1981 sa critique de l'intervention vietnamienne au Cambodge ; M. Cheysson avait même dressé un parallèle entre l'Afghanistan et le Cambodge. *« Nos relations dépendent de la France,* réplique M. Hun Sen ; *nous sommes prêts à avoir des relations avec tous les pays. Pour le moment, il y a eu un certain progrès de nos rapports. Mais je crois que l'action des dirigeants français* [à notre encontre] *n'est pas valable, car elle condamne en fait celui qui a jeté de l'eau sur le feu »*, le Vietnam.

En octobre, aux Nations unies, le Vietnam a, par l'intermédiaire de son allié laotien, présenté une proposition de règlement de la crise qui, si elle demeurait aussi ferme sur le fond, se présentait sous un aspect plus diplomatique. M. Phoune Sipraseuth avait proposé l'ouverture d'un dialogue entre les deux groupes — ASEAN et Indochine — *« pour promouvoir la compréhension mutuelle et afin d'éliminer les divergences »*. Allant plus loin, les trois pays ont offert le 17 février à la Thaïlande des contacts *« directs ou indirects »*, *« bilatéraux »* ou avec les trois régimes indochinois sur *« toutes les questions d'intérêt commun »*, qui pourraient, en cas de succès, être suivies d'un *« retrait partiel des troupes vietnamiennes »*. Mais, sur le fond, la volonté de Hanoï demeure de voir reconnaître le nouveau *statu quo*.

Le premier assouplissement de forme avait été présenté peu après la réunion des chefs des trois P.C. indochinois — MM. Le Duan pour le Vietnam, Kaysone Phomvihane pour le Laos et Pen Sovan pour Phnom-Penh, — à Moscou, autour de M. Brejnev. Ce dernier leur avait prêché la modération et avait accordé un traitement de faveur à M. Pen Sovan. *« Il est spécialement important de ne pas rompre le dialogue, de montrer patience et réalisme, un sens des responsabilités et de s'abstenir d'actes qui pourraient faire empirer la situation. Il serait rationnel (...) de rechercher un point de contact, une base mutuellement acceptable de coopération »*, avait-il dit. Cette mise en garde ne saurait signifier que l'U.R.S.S. ait l'intention de distendre ses relations avec Hanoï. Les intérêts mutuels sont encore trop puissants et l'attrait de bases en Asie du Sud-Est crucial. Mais le Kremlin accepte mal l'obstination du Vietnam de refuser toute solution et de jouer son propre jeu au Cambodge, de vouloir faire des Soviétiques des bailleurs de fonds sans influence.

Les tentatives soviétiques pour s'assurer l'appui de M. Pen Sovan ont subi un coup dur avec le limogeage de ce dernier. Les Soviétiques *« ont été trop lourds »* face aux subtils Vietnamiens, reconnaissent des diplomates est-européens. La distribution de macarons de Lénine ne remplace pas le travail en profondeur des Vietnamiens. *« Les Russes comprennent moins bien le problème cambodgien que nous »*, estime un diplomate vietnamien. Il est vrai que n'étant pratiquement pas autorisés à se déplacer, il leur est difficile de se frotter aux réalités. Mais ils sont à l'évidence beaucoup moins impopulaires au Cambodge qu'au Vietnam.

Un diplomate soviétique, interrogé sur les intentions de Phnom-Penh, reste vague : *« Des programmes de longue durée ont été conclus en principe, mais nous ne savons pas encore très concrètement dans quel direction ira leur développement économique. »* Pour le moment, l'U.R.S.S. donne six cents bourses, forme des militaires, des pilotes et des responsables de la sécurité et remet en état l'Institut technologique khméro-soviétique (2).

Mais ce diplomate est encore plus prudent sur le Vietnam : *« Il se trouve dans une situation économique difficile. Les trois pays indochinois vont coopérer, c'est inévitable ; mais peut-être que le Vietnam n'en sera pas le leader économique. Qui sait comment les choses vont tourner au Vietnam dans cinq ou dix ans ! »* Et d'ajouter à propos du bloc indochinois préconisé par Hanoï : *« Il y a des bruits exagérés sur ce bloc ; ce n'est pas très facile de former ces blocs ou fédérations, c'est de la théorie. L'initiative n'est pas mûre et le Vietnam est réaliste. Il faut un compromis ; l'armée vietnamienne n'est pas au Cambodge pour des siècles. Je crois que les Vietnamiens pensent que l'isolement, le blocus, ce n'est pas bon pour eux. »*

La « solution acceptable » de l'A.S.E.A.N.

Les Soviétiques souhaitent conserver de bonnes relations avec les pays de l'ASEAN, qui, en dépit de divergences s'inquiètent de l'expansionnisme indochinois de Hanoï et préconisent une politique d'isolement du Vietnam. L'ASEAN soutient par ailleurs, la résistance khmère, dont elle voudrait unir les trois composantes khmère rouge, F.N.L.P.K. de M. Son Sann et Sihanoukistes — dans un *« gouvernement de coalition souple »*. C'est le sens de la proposition faite en novembre par Singapour et refusée par les Khmers rouges, par peur de voir dissoudre leur influence alors qu'ils sont pratiquement les seuls à se battre.

Leurs alliés chinois ne sont pas disposés à faire pression. Ils s'inquiètent d'un possible dérapage de l'ASEAN vers un compromis avec Hanoï. Or leur stratégie est à long terme ; ils pensent qu'il faudra des années avant que la situation ne puisse se renverser au Cambodge et que, pendant ce temps, la résistance peut encore subir de graves revers.

Les pays les plus fermes sont la Thaïlande et Singapour. La première, pays de ligne de front et rival traditionnel du Vietnam, craint que la guerre ne s'étende chez elle depuis que le Cambodge n'est plus un Etat-tampon ; elle cherche à remplacer ce dernier par de « mini-tampons » que constituent les zones khmères rouges et nationalistes.

Un diplomate de haut rang nous a dit à Bangkok : *« Nous ne sommes pas partie au conflit sino-vietnamien ; nous proposons une solution acceptable pour les deux. Mais nous ne sommes pas en position de faire des concessions, qui ne feraient que nous créer des problèmes avec la Chine. Qui plus est, quelles garanties avons-nous que le Vietnam nous laissera tranquilles après ? (...) Notre appui aux Khmers rouges ne signifie pas que nous voulions qu'ils reviennent au pouvoir. Nous faisons au Vietnam une faveur : il ne peut accepter Pol Pot et nous Heng Samrin ; c'est pourquoi nous proposons une transition vers des élections libres. »* Certains, à Bangkok, s'inquiètent toutefois d'une trop grande dépendance à l'égard de Pékin.

Le ministre malaisien des affaires étrangères, M. Ghazali Shafie, nous a dit à Kuala-Lumpur : *« Il faut armer la troisième force pour en faire un groupe viable, non pas pour faire la guerre au Vietnam. On ne peut parvenir à une solution politique si une partie n'a pas assez de crédibilité pour discuter avec l'autre. Nous savons que Hanoï ne parlera jamais avec les Khmers rouges. Si les Vietnamiens refusent de négocier, la troisième force aura les moyens de se battre. Enfin, nous voulons prévenir le retour des Khmers rouges. »*

Ces derniers se trouvent ainsi dans la position inconfortable d'être indispensables — car ils se battent — mais de risquer d'être tenus à l'écart d'une éventuelle solution, même si celle-ci semble toujours aussi éloignée. Leur attitude pourrait changer en fonction des résultats de la présente campagne de saison sèche. Pour le moment, c'est l'armée vietnamienne qui marque à nouveau des points.

Comment la situation va-t-elle évoluer ? Les efforts des Khmers rouges pour se montrer plus « présentables », ceux de M. Son Sann pour obtenir un appui diplomatique massif, et ceux du prince Sihanouk — qui demeure, en dépit de ses volte-face, la seule personnalité vraiment populaire — pour s'imposer porteront-ils leurs fruits ? Le régime de Phnom-Penh fera-t-il la preuve qu'il peut exister par lui-même en dehors de la présence militaire vietnamienne ? Combien de temps durera l' « état de grâce » qui se poursuit depuis la chute des Khmers rouges ? Car on ne pourra pas éternellement leur faire porter ce chapeau de tout ce qui va mal et les utiliser comme justification de la présence permanente des « bodois ». A l'image de ce haut fonctionnaire des affaires étrangères qui nous affirmait que les Khmers rouges n'avaient rien fait, sauf détruire et tuer. Et d'ajouter : *« Jadis, au Cambodge, il n'y avait pas de mouches. C'est seulement depuis le passage des Khmers rouges que les mouches sont apparues ici ! »*

Une telle propagande sera insuffisante pour convaincre la population, traumatisée par les guerres, d'accepter la nouvelle marche vers le socialisme — du troisième type après celui, bouddhique, du prince Sihanouk, et celui, féroce, des Khmers rouges, — le collectivisme et la présence étrangère. Pour que ce peuple, qui rêve toujours de l'âge d'or — en grande partie mythique — d'avant 1970, accepte tout cela, il faudrait que les résultats se montrent à la mesure de ses espérances.

FIN

(1) A Saïgon, le salaire minimum mensuel représente, au marché libre, entre un paquet et un paquet et demi de cigarettes américaines ; à Phnom-Penh, entre huit et dix.

(2) L'aide soviétique s'est montée à 85 millions de dollars en 1979, à 134 en 1980, à 100 en 1981 ; elle sera plus faible cette année. Sur les 85 000 tonnes d'aide alimentaire promises en 1980, 45 000 tonnes seulement ont été livrées. Cette aide est en partie en prêts, qui commencent à être remboursés en livraisons de caoutchouc. Le maïs, lui, va au Vietnam.

Les forces vietnamiennes occupent plusieurs villages à proximité de la frontière thaïlandaise

De notre correspondant

Bangkok. — Les troupes vietnamiennes ont occupé au moins deux des quatre villages de Sokh-Sann, situés en territoire cambodgien, en bordure de la frontière thaïlandaise, à environ 350 kilomètres au sud-est de Bangkok, où vivaient près de neuf mille personnes sous le contrôle du Front national de libération du peuple khmer (F.N.L.P.K.). Celui-ci a confirmé cette attaque sans plus de détails, ayant perdu contact avec sa base depuis le 17 mars, et ses responsables n'ayant pas été autorisés à se rendre sur les lieux.

Le Comité international de la Croix-Rouge (C.I.C.R.) a dépêché à la frontière du personnel médical et des ambulances pour venir en aide aux milliers de Cambodgiens qui ont commencé de fuir la zone des combats et de se réfugier en Thaïlande. Il semble que les autorités de Bangkok tentent de s'opposer à ce mouvement de repli.

A plusieurs reprises dans le passé, l'armée vietnamienne avait dirigé des tirs d'artillerie sur les villages de Sokh-Sann, obligeant une partie des habitants à se replier provisoirement vers la frontière. A la différence des précédentes attaques, cependant, il apparaît que les troupes de Hanoï ont, cette fois, réussi à occuper le terrain. Le F.N.L.P.K. les a récemment accusées d'utiliser des gaz toxiques contre la population.

C'est à Sokh-Sann qu'avait été proclamée, le 9 octobre 1979, la naissance du F.N.L.P.K., que préside M. Son Sann. D'après celui-ci, cent quarante mille personnes vivraient dans les zones frontalières sous le contrôle de son mouvement. Il revendique neuf mille soldats — les experts militaires avancent le chiffre de quatre à cinq mille — et affirme avoir formé suffisamment d'officiers pour encadrer vingt mille hommes.

La prise de Sokh-Sann s'inscrit dans le cadre d'une campagne lancée, depuis le début de la saison sèche, par les forces de Hanoï pour tenter d' « assainir » la zone frontalière entre la Thaïlande et le Cambodge, où Khmers rouges et forces nationalistes ont établi leurs bases. L'armée vietnamienne, qui aurait notamment engagé dans cette bataille une cinquantaine de chars, a infligé de lourdes pertes aux quelques milliers de « polpotistes » retranchés dans leur bastion du Phnom-Malai.

JACQUES DE BARRIN.

Inde

LA FIN DE LA VISITE DU MARÉCHAL USTINOV

L'U.R.S.S. serait prête à renforcer le potentiel militaire de New-Delhi

De notre correspondant

New-Delhi. — Le ministre soviétique de la défense a regagné Moscou, samedi 20 mars, à l'issue d'une visite de cinq jours en Inde. De part et d'autre, on affichait une extrême discrétion quant à la teneur d'entretiens qualifiés de « *fructueux* » et, *a fortiori*, sur les résultats concrets d'une visite achevée sans qu'aucun accord spécifique n'ait été conclu.

Le maréchal Ustinov aurait cependant assuré le gouvernement indien que son pays serait aux côtés de l'Inde si la situation s'aggravait dans cette région du monde. Il aurait indiqué que l'U.R.S.S. était prête à répondre à toute demande indienne en vue d'accroître ses capacités défensives. Aurait été ainsi évoquée la fourniture de Mig-23 et 27, d'AN-32, de navires de guerre et de missiles sol-air. Dans l'immédiat, la livraison des pièces détachées requises pour le matériel militaire soviétique déjà acquis par l'armée indienne serait accélérée. L'U.R.S.S. aurait exprimé sa volonté d'aider l'Inde à développer son autonomie en matière de production d'armements.

Des ultimes allocutions prononcées, on retiendra la constatation d'une détérioration de « *l'environnement international* », la volonté de poursuivre et de renforcer une coopération militaire « *mutuellement bénéfique* ». Celle-ci est considérée comme « *un facteur de paix et de stabilité* » en Asie du Sud et dans le monde, au moment où, selon le ministre soviétique, la menace d'une guerre s'est accrue en raison du « *comportement agressif de l'impérialisme américain* ».

Le ministre indien de la défense et les commandants des trois armes ont été invités à se rendre en Union soviétique.

PATRICK FRANCÈS.

● *M. J.-B. Kripalani*, qui fut l'un des plus proches compagnons du mahatma Gandhi au cours de la lutte pour l'indépendance, est décédé vendredi 19 mars, à Ahmedabad, d'une crise cardiaque, à l'âge de quatre-vingt-treize ans. Avocat de la non-violence, il avait quitté le parti du Congrès après l'indépendance et avait d'abord, en tant que socialiste puis indépendant, tenté de forger un mouvement d'opposition au premier ministre Nehru, puis à sa fille, Mme Gandhi. Ainsi avait-il été, avec Jayaprakash Narayan, l'un des animateurs du mouvement populaire qui, en 1974-1975 se développa contre le pouvoir central. En 1977, il fut à l'origine du regroupement de formations pour l'essentiel conservatrices, qui donna naissance au parti du Janata et provoqua alors la chute du gouvernement de Mme Gandhi.

PROCHE-ORIENT

La grève générale se durcit en Cisjordanie

UN JEUNE PALESTINIEN EST TUÉ A EL BIREH

La grève générale de trois jours en Cisjordanie proclamée vendredi à la suite de la dissolution du conseil municipal d'El-Bireh s'est durcie samedi 20 mars. Un jeune Palestinien de dix-sept ans a été tué d'une balle en plein cœur et deux adolescentes blessées à El-Bireh où l'armée israélienne a fait usage d'armes automatiques pour disperser les nombreuses manifestations sporadiques à travers la ville en grève.

La grève a également été totale à Naplouse, Ramallah et dans la partie arabe de Jérusalem.

A Washington, les Etats-Unis ont qualifié, vendredi, de « *regrettable* » la dissolution du conseil municipal d'El-Bireh.

« *Nous restons persuadés*, a déclaré le porte-parole du département d'Etat, *que le meilleur moyen d'assurer une représentation politique responsable des habitants de Cisjordanie et de Gaza doit passer par l'élection libre d'une autorité autonome à la place de l'actuel gouvernement militaire* », ajoutant que ceci était d'ailleurs un des « *éléments-clés* » de l'accord sur l'autonomie tel qu'il a été défini à Camp-David.

● A BEYROUTH, le chef du département de l'information de l'O.L.P., M. Yasser Abed Rabbo, a demandé « *à la France et aux autres pays européens de prendre clairement position sur les menaces d'annexion des territoires occupés* ». Evoquant la visite de M. Mitterrand en Israël, il a affirmé que « *toute démarche politique rompant l'isolement international d'Israël encourage actuellement les dirigeants israéliens à accroître leur politique répressive contre les Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza* ».

● Les habitants du Golan poursuivent, pour leur part, depuis cinq semaines leur grève pour protester contre l'annexion du plateau. Trois députés israéliens de la gauche travailliste de retour d'une visite dans ce territoire ont affirmé y avoir décelé « *des traces de dictature militaire dans le comportement des autorités israéliennes à l'égard des Druzes du Golan* ». Ils ont notamment déclaré que « *la nourriture commençait à manquer* » et que « *l'électricité avait été totalement coupée* ». — *(A.F.P., Reuter.)*

A TRAVERS LE MONDE

Berlin-Ouest

● TROIS RESSORTISSANTS SOVIETIQUES ont été arrêtés, le jeudi 18 mars, dans le secteur français de Berlin-Ouest, par la D.S.T. Selon le quotidien *Berliner Morgenpost*, il s'agirait de « *trois agents secrets soviétiques* », pris « *en flagrant délit de prise de contact avec un soldat français* ». — *(A.F.P.)*

Corée du Sud

● PRES DE SIX MILLE PERSONNES ont été arrêtées en Corée du Sud au cours d'une vaste opération de police, dans la nuit de vendredi à samedi, à la suite de l'incendie criminel, jeudi, du Centre culturel américain de la ville portuaire de Pusan, a annoncé samedi 20 mars la police. L'incendie de Pusan a fait un mort et trois blessés.

Guinée

● DEUX MINISTRES, MM. Abraham Kabassan Keita (travaux publics) et Saikou Barry (contrôle d'Etat) ont été révoqués pour « *atteinte grave au patrimoine national* », a rapporté Radio-Conakry vendredi 19 mars. Les deux ministres ont été reconnus responsables de l'importation irrégulière de 5 500 tonnes de bitume, par une commission d'enquête constituée à la suite de l'incendie de plusieurs milliers de fûts de bitume. — *(A.F.P.)*

Indonésie

● LE CALME ETAIT REVENU, samedi 20 mars, dans la capitale Djakarta, après les violentes émeutes antigouvernementales de jeudi et vendredi et au cours desquelles des bandes de jeune avaient tenté d'incendier les locaux du parti gouvernemental Golkar. Le chef de la sécurité nationale, l'amiral Sudomo, a déclaré qu'une soixantaine de personnes avaient été blessées au cours des affrontements. Il y aurait eu des centaines d'arrestations. — *(A.F.P.-U.P.I.)*

République Sud-Africaine

● PLUS DE QUATRE CENTS MAIRES FRANÇAIS ont signé une déclaration du comité spécial des Nations unies contre l'apartheid qui sera rendue publique dimanche 21 mars à New-York, demandant la libération des prisonniers politiques sud-africains, notamment celle de M. Nelson Mandela, dirigeant du Congrès national africain (A.N.C.), emprisonné à vie depuis 1964 à Robben-Island. Dans un communiqué publié vendredi à Paris, le centre d'information des Nations unies précise que cette pétition diffusée à l'occasion de la Journée internationale de la lutte contre la discrimination raciale, a déjà recueilli près de mille cinq cents signatures de maires du monde entier.

Yougoslavie

● LES DROITS DE L'HOMME EN YOUGOSLAVIE. — M. Mirko Vidovic, président de la Diète du Conseil national croate, un organisme créé il y a sept ans au Canada et qui entend représenter la diaspora croate, a dénoncé vendredi 19 mars à Paris, au cours d'une conférence de presse, les violations des droits de l'homme en Yougoslavie en général et en Croatie en particulier. Selon M. Vidovic, il y a « *des milliers de prisonniers d'opinion* » croates dans les prisons yougoslaves Citant un rapport d'Amnesty international, il a notamment évoqué le cas de M. Marko Vaselica, condamné à onze ans de prison en 1981 pour avoir « *incité à la haine nationaliste* ». Le gouvernement yougoslave était intervenu sans succès auprès des autorités françaises pour faire interdire cette conférence de presse.

AFRIQUE

Algérie

Le temps retrouvé d'un «pied-noir»

(Suite de la première page.)

Indifférente aux dieux, aux hommes et aux bêtes, la rivière aux Grenades, l'oued Kroumane, cascade dans les proches rochers, coule de là vers l'inconnu, sous les roseaux et les ronces, pareille aux vies des colons français et des manœuvres berbères établis sur les berges qu'évoque le narrateur, attirées, elles aussi, par une force obscure, après le frémissement des amours, dans la morne dérive des jours sans importance.

Plus de cent personnages de toutes conditions, caractères, origines, hommes, femmes, enfants, militaires, civils, chrétiens, juifs, musulmans, riches, pauvres, et même misérables en loques, aiment, végètent, espèrent, somnolent dans la médiocrité, s'enfoncent dans le drame, durant les épisodes successifs de cette grande fresque, étendue sur les cent cinq années comprises entre l'apparition du lieutenant d'artillerie Louis-Charles Molinier sur la route de Fez, en 1877, et la cohue des autocars touristiques devant Volubilis, en 1982.

Entre les deux dates, les soldats français occupent les rives de l'oued Kroumane, bientôt suivis par des colons orléanais ou espagnols. Quelques années plus tard, un Meknès tout neuf sort de terre, avec son hôpital, sa caserne, ses docks-silos, ses avenues rectilignes aux noms des gloires républicaines. Mais la tragédie couve derrière l'effort, et promet de pénibles réveils au travail : révolte du Rif, à l'appel d'Abd El Krim ; déclaration de la guerre, en 1939 ; débarquement américain, en 1942 ; naissance clandestine de l'Istiqlal, attentats nationalistes après la déposition de Mohammed V, puis lente agonie de l'ancienne société coloniale, réduite par le temps à quelques vieillards.

Dix-neuf récits d'inégal intérêt, mais prenants, vifs, colorés pour la plupart, illustrent chaque épisode de leurs vagabondages cocasses, attendrissants ou dramatiques dans le temps et les cœurs. D'évidence, Michel Jobert connut personnellement beaucoup de ses héros, d'abord le vieux jardinier François, infatigable dans ses pantalons de velours et chemises de grosse toile sans col, son propre grand-père. Une France populaire et colonisatrice, provinciale et impériale, surgit ainsi de ses descriptions, avec ses rudesses naïves, son racisme innocemment patriarcal, son courage farouche, son cérémonial, ses mœurs et ses modes. *« Car c'était notre vie »* s'intitule simplement le quatrième chapitre.

Le narrateur excelle à réunir en images toutes ces vies jetées, puis perdues, dans le vent : par exemple, l'inauguration d'une crypte, dans la nouvelle église de Meknès, avec le pacha en turban dans le sanctuaire des roumis, les généraux en uniforme, l'évêque de Rabat en aube à dentelles, la haie des louveteaux et des scouts. A l'occasion, des femmes troublent ces quiétudes et solennités officielles. *« Minerve et Junon à la fois »*, une belle enseignante, Hélène Semper, fascine ses collègues masculins rien qu'avec son teint mat, ses yeux d'azur et ses ensembles bleu-marine. Ils entament à son approche *« une roue pataude qu'elle avait la bonté d'apercevoir »*, tandis que, à quelques pas, l'élève José Lopez, en culottes courtes, résume leurs convoitises d'un programme sans fioritures : *« La prof' d'histoire, je me la farcirais bien ! »*

Quelques années après, la guerre expose ses aînés immédiats aux sifflantes caresses des balles. Le pauvre Charles Halou reçoit la sienne, *« à moins que ce ne soit un obus »*, vers Teboursouk. Après quel verdict ? Nous touchons là le hasard, grand thème du livre, avec la mort. Lorsqu'il regarde ces miettes humaines, errantes dans des époques elles-mêmes éparpillées en moments éphémères, comme les reflets de l'oued Kroumane miroitent quelques secondes au soleil avant de partir vers l'inconnu dans les flots anonymes, Michel Jobert ne garantirait certainement pas qu'une raison intelligible et souveraine commande le destin des hommes, bien qu'il croie, pour son propre compte, aux vertus de la persévérance et au mérite de la volonté.

En tout cas, ses nombreux personnages suivent rarement la ligne droite d'un chemin librement choisi. Au dernier chapitre, l'arrière-petit-fils du jardinier François Habert vient au Maroc pendant les vacances. Près de Volubilis, il retrouve *« des témoins d'autrefois, devenus des vieillards sentencieux »*, aux récits noyés dans les mêmes détails, où se mélangent *« les années, la guerre, l'incendie, les sauterelles »*. Le temps lui-même se brise alors irrémédiablement, comme les flots de la rivière aux Grenades.

Depuis la perte de l'Algérie, peu d'œuvres parlèrent si tendrement de cette France qu'on appelait jadis d'« outre-mer ». En 1962, les accords d'Evian chassèrent pourtant vers la métropole un million de ses fils. Presque un siècle plus tôt, l'arrivée de cent cinquante mille autres fugitifs, après l'abandon de Metz et Strasbourg, avait bouleversé autrement les consciences. Le respect du malheur, le culte de l'exil inspirèrent toute une littérature de la séparation, où les coiffes alsaciennes voletaient comme de grands oiseaux tristes.

La dispersion des « pieds-noirs », elle, s'embourba dans de sordides et fastidieux débats de notaires, avec des ministres méfiants, sur des indemnités légitimes après la perte d'une patrie apparemment remboursable. La société de consommation dédramatisa la misère, par ses symboles commerciaux d'utilité publique : des merguez sur les marchés, des couscous dans les restaurants, et Albert Camus pour les professeurs. Le cinéma en apprend un peu plus aux jeunes générations avec quelques spectacles anticolonialistes de bonne qualité, *la Bataille d'Alger* ou la *Chronique des années de braises*, selon la loi éternelle de l'histoire, d'abord livrée quelque temps aux plaisirs puis à la discrétion des vainqueurs. Entre 1870 et 1914, représenter l'Alsace-Lorraine à travers l'opinion de Bismarck ne serait quand même venu à l'esprit de personne...

Sans aigreurs ni rancunes, l'ouvrage de Michel Jobert répare quelques injustices et bien des oublis. Avec Charles de Gaulle et François Mitterrand, la Vᵉ République s'illustrait déjà par deux vrais écrivains. Voilà probablement le troisième.

GILBERT COMTE.

(*) *La Rivière aux grenades*, Oued Kroumane, Albin Michel éd., 59 F.

● *Colloque sur les juifs d'Algérie.* — La Fédération sépharade de France (15, rue Georges-Bizet, 75116 Paris, 720-22-14), organise les samedi 20 et dimanche 21 mars, 6 bis, rue Michel-Ange, 75016 Paris, un colloque sur les juifs d'Algérie. La séance d'ouverture aura lieu samedi, à 21 heures.

Comment s'est formée la nation algérienne

L'émergence de l'Algérie au statut d'Etat-nation moderne continue de fasciner les sciences sociales. C'est ainsi qu'un politologue algérien analyse *l'Algérie en armes*, où le nationalisme se fait résistance, guerre, puis indépendance.

Etayé par d'abondants matériaux historiques, auxquels s'ajoutent des témoignages personnels et de nombreux travaux universitaires à ce jour inédits, précédé d'un chapitre scrupuleux sur le champ historique, l'ouvrage de Slimane Chikh n'est pas pour autant une histoire. Son ambition serait plutôt d'exposer les principes d'organisation de la nouvelle société politique algérienne qui s'engendre par la guerre de libération.

Laissant le discours apologétique aux professionnels de l'idéologie, l'auteur ne manque jamais de confronter discours et action réelle, de mentionner les conflits politiques pour la conquête de la représentativité, les luttes d'intérêt qui sous-tendent le processus de construction nationale. On pourra penser que sa recherche empirique est insuffisante mais sûrement pas qu'il ignore la nécessité de la mener sur ce terrain. De ce point de vue, le souci de n'exclure aucune source, de confronter les interprétations divergentes, même quand elles émanent d'opposants intérieurs ou d'ennemis extérieurs, est exemplaire.

Ce qui est dit ici n'est jamais unilatéral. Non que l'auteur tienne une « balance égale » : il est trop engagé dans une histoire immédiatement qu'il l'a saisi dans son adolescence pour croire au point de vue de Sirius, mais il n'en manifeste que mieux ce qu'il nomme trop modestement un *« minimum d'esprit critique »*. Slimane Chikh pense avoir eu raison « au temps des certitudes » (sous-titre de son livre), mais il ne se croit pas pour autant propriétaire exclusif de la bonne raison historique. Il est en cela représentatif non seulement de l'esprit scientifique mais aussi de toute une génération politique.

Le meilleur de l'ouvrage nous semble en effet résider dans l'analyse d'un moment de l'émancipation algérienne qui a vu se constituer l'hégémonie d'une idéologie nationaliste révolutionnaire dont l'auteur montre les composantes populistes et modernisantes. Cette idéologie qui a su exprimer le mouvement social n'est pas d'abord une idéologie de clercs ou d'intellectuels, même s'il a incombé à ces derniers de la formuler explicitement. Elle n'enferme pas le réel dans une analyse systématique qui en fournirait toutes les clés. S'est-on assez avisé que ce qu'on considère comme ses insuffisances (autoritarisme, pragmatisme, incohérence, croyance que l'industrie nationale résoudra tous les problèmes sociaux, pas de « choix de classe ») n'était que le revers de ses qualités ? La révolution algérienne n'a pas considéré son ennemi comme le diable, et les références à « Satan qu'il faut combattre » se trouvent plus dans le langage qu'il convient de tenir aux Algériens selon les manuels d'action psychologique de l'armée française que dans les consignes du F.L.N. Elle a débouché de ce fait sur une fierté nationale non dépourvue d'autosatisfaction, doublée d'un réalisme un peu prosaïque.

S. Chikh note que *« les antagonismes sociaux se trouvent fortement atténués par les protections que chacun trouve auprès d'un proche détenant une parcelle de légitimité de par sa participation à la lutte armée »* (il conviendrait d'ajouter « et par la redistribution partielle de la rente pétrolière ») : cette formule est probablement en voie d'épuisement, et la révolution algérienne *« aura à substituer au dialogue externe de la phase de revendication nationale le dialogue interne »*, mais il n'est que juste de souligner combien les conditions de ce dialogue interne (non encore réalisé) ont été ménagées par la génération du 1ᵉʳ novembre du fait de la modestie même de son idéologie.

JEAN LECA.

★ L'ALGERIE EN ARMES, de Slimane Chikh. Paris-Economica-Alger Office de publications universitaires.

EUROPE

LE ONZIÈME SOMMET ANGLO-ALLEMAND

Bonn n'interviendra pas dans le différend franco-britannique à propos du budget communautaire

De notre correspondant

Londres. — Mme Thatcher et le chancelier Schmidt se sont gardés de laisser percer le moindre désaccord, vendredi 19 mars. Mais à l'issue d'une journée d'entretiens, il est apparu clairement que les deux chefs de gouvernement n'ont pas les mêmes préoccupations. Pour le premier ministre britannique, l'objectif principal est toujours d'obtenir une diminution de la contribution nette de son pays au budget de la Communauté. Mme Thatcher a répété qu'elle refuserait toute augmentation des prix agricoles aussi longtemps qu'elle n'aurait pas obtenu satisfaction. Elle est convenue avec le chancelier qu'un accord était improbable au cours des réunions européennes, à la fin du mois.

Le chef du gouvernement de Bonn a, pour sa part, d'autres soucis : les menaces qui pèsent sur l'économie occidentale et qui créent selon lui *« le plus important désordre depuis les années 30 »*.

Le chancelier ne veut pas *« dramatiser »* la querelle européenne. Il a donné l'impression de s'en désintéresser largement, en tout cas de ne pas vouloir prendre parti dans une affaire qui devient de plus en plus franco-britannique. Sa position peut se résumer en trois points :

— Le gouvernement de Bonn ne veut pas payer plus pour que la Grande-Bretagne puisse payer moins, et tient à ce que la règle du prélèvement de un point de la T.V.A. en faveur du budget communautaire soit maintenue ;

— Il ne veut pas servir de médiateur entre Londres et Paris sur la question de la « dégressivité » de la ristourne consentie à la Grande-Bretagne, « dégressivité » que refusent les Britanniques et qu'exigent les Français ;

— Enfin, il y a, pour lui, plus urgent que cette dispute budgétaire. Après tout, la R.F.A. est contributeur net au budget communautaire depuis vingt-cinq ans...

Parmi les problèmes plus urgents, le chancelier place au premier rang les difficultés des économies occidentales et les taux d'intérêt élevés pratiqués par les Américains. Mme Thatcher et M. Schmidt sont convenus d'entreprendre des démarches auprès de M. Reagan : mais le premier ministre britannique a surtout insisté sur la nécessité de mener dans chaque pays une politique monétaire et budgétaire rigoureuse, seul moyen, selon elle, de faire baisser le coût de l'argent.

DANIEL VERNET.

Turquie

M. Tindemans a discuté avec les dirigeants des problèmes affectant les relations entre Ankara et la C.E.E.

De notre correspondant

Ankara. — M. Tindemans, ministre des affaires étrangères belge, a effectué un séjour de vingt-quatre heures le 19 mars à Ankara, en sa qualité de président du conseil des ministres de la C.E.E. Au cours de cette visite qu'il a qualifiée de *« très productive »*, M. Tindemans s'est entretenu avec M. Turkmen, son homologue turc, l'amiral Ulusu, premier ministre, le professeur Irmak, président de l'assemblée consultative, avant d'être reçu par le général Evren. Il présentera le lundi 22 mars à Bruxelles un rapport sur ces conversations, devant les ministres des affaires étrangères des Dix.

Bien que rien n'ait filtré de ces entretiens, il semble que tous les problèmes affectant les relations de la Turquie avec la C.E.E. aient été évoqués. Du côté turc, on a assuré que le calendrier du retour à un pouvoir civil (en 1984 au plus tard) sera respecté. Les dirigeants turcs ont tenu à indiquer au ministre que les pressions exercées par certains groupes de l'étranger sur Ankara sont interprétées ici comme une *« ingérence dans les affaires intérieures »*, produisent *« des effets tout à fait contraires et rendent plus dificile la tâche du pouvoir »*. Ils ont affirmé que le pouvoir se garde de toute intervention dans le travail des tribunaux militaires et s'efforce de punir les membres des forces de l'ordre ayant recouru à la torture.

Les autorités turques ont, d'autre part, remis un memorandum à M. Tindemans dans lequel elles plaident contre les restrictions imposées par la C.E.E. au prix maximum du fil de coton turc et l'application d'un tarif douanier de 16 % sur ce produit. Si la C.E.E. ne revenait pas sur cette décision, Ankara imposera une taxe de 15 %, en représailles, sur les produits sidérurgiques européens. Les dirigeants turcs ont également protesté contre le blocage du programme quinquennal d'aide économique européenne à la Turquie (quelque 640 millions de dollars).

ARTUN UNSAL.

Italie

LE DOCUMENT DE « L'UNITA » ACCUSANT LA DÉMOCRATIE CHRÉTIENNE DE TRACTATIONS AVEC LES BRIGADES ROUGES ÉTAIT UN FAUX

De notre correspondant

Rome. — La direction du parti communiste a reconnu, vendredi 19 mars, que le document publié par *l'Unita*, qui mettait en cause deux personnalités démocrates-chrétiennes pour le versement d'une rançon aux Brigades rouges, *« ne ecorrespond pas, en tout ou en partie, à la vérité »*.

Dans l'après-midi, le directeur de *l'Unita*, M. Petruccioli, avait fait parvenir une lettre de démission à M. Berlinguer. A Naples, la journaliste Marina Maresca, qui avait été à l'origine de cette information malencontreuse, a été interrogée par le juge d'instruction chargé de l'affaire. Ayant refusé de donner le nom de la personne qui lui a remis le document, elle a été placée en détention provisoire.

Ce document faisait état de la visite rendue dans sa prison à Raffaele Cutolo, « boss » de la Mafia napolitaine, par un ministre et un secrétaire d'État pour négocier la libération, moyennant le paiement d'une rançon, de M. Cirillo, enlevé au printemps dernier par les Brigades rouges.

Le texte du prétendu procès-verbal des services secrets était une vulgaire feuille comportant des références chiffrées qu'on trouve dans toutes les papeteries. La seule explication plausible est que le document a été fourni au P.C.I. par une source en laquelle il avait toute confiance et sans doute très haut placée, dont il ne peut dévoiler le nom.

Ph. P.

Union soviétique

MORT DU MARÉCHAL TCHOUIKOV LE HÉROS DE STALINGRAD

Le maréchal soviétique Vassili Tchouikov, héros de la bataille de Stalingrad, est mort jeudi 18 mars, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, des suites d'une longue maladie, a-t-on appris vendredi, à Moscou, dans son entourage.

[Né le 12 février 1900 dans une famille paysanne de la région de Toula, Vassili Tchouikov rejoint les rangs de l'armée rouge en 1918 ; il participe aux combats contre Koltchak sur le front oriental, puis contre les Polonais sur le front occidental. Après des études à l'académie militaire, il est envoyé de 1926 à 1937 en Chine comme conseiller militaire de Tchiang Kaï Chek. Après la guerre de Finlande, il retourne en Chine comme attaché militaire. Au printemps 1942, on lui confie le commandement de la 64ᵉ armée, et il se distingue particulièrement durant la retraite sur le Don, en juillet et en août. Il est alors nommé à la tête de la 62ᵉ armée : il y gagnera une renommée mondiale en tant que héros de la défense de Stalingrad.

Cette première victoire importante contre les troupes de Hitler constitua le tournant psychologique de la guerre, même si ce fut la bataille de Koursk, en juillet 1943, qui en marqua véritablement le tournant militaire. Au printemps 1945, il commande la 8ᵉ armée pendant la bataille de Berlin, où il reçoit la reddition des troupes allemandes aux côtés de Joukov. Il exerce ensuite divers commandements en Allemagne, puis en U.R.S.S. En 1955, il est promu au rang de maréchal, et en 1963 devient premier vice-ministre de la défense, poste qu'il cumulera avec celui de chef de la défense anti-aérienne. On ignore quand il cessa ses activités militaires. Il était membre du comité central.]

société

LES SUITES DE L'AFFAIRE LUCET

Les survivants

(Suite de la première page.)

Une campagne sur l' « *intolérance* » du nouveau régime se déclenche. Tandis qu'elle se développe, des experts désignés — comme il se doit — pour préciser les circonstances exactes de la mort rendent des rapports contradictoires.

Le troisième temps — non le dernier — de l'affaire Lucet débutera avec la publication tardive, le 16 mars, non d'un mensonge mais d'un fait établi et indiscutable : les expertises des médecins permettent de conclure au suicide, celles des spécialistes de la balistique n'y autorisent pas. Est-ce la suspicion, l'accusation de meurtre, voire la désignation de criminels possibles ? Est-ce une contre-campagne qui se développe, destinée à annuler la précédente, à inverser l'impact politique d'une polémique ? Ceux qui orchestrèrent la campagne dirigée contre « *la gauche qui tue* » transforment déjà la désignation de nouveaux experts en une manœuvre indigne. Ils y voient un manière pour le pouvoir de tuer une deuxième fois René Lucet. Se préparant déjà à renouveler, si les experts concluent tous au suicide, leurs attaques après cette « vérification » commencée entre les deux tours des élections cantonales.

La vérité sur cette question est pourtant fort claire. Dès lors que le parquet est informé que des experts sont en désaccord sur les conditions d'une mort violente, il est de son devoir d'interroger de nouveaux experts. Imagine-t-on le tollé — légitime — qu'aurait suscité l'attitude du parquet et de la chancellerie si, connaissant ces contradictions, ils avaient feint de les ignorer ? Si un reproche peut être fait, c'est d'avoir attendu que la presse révèle les contradictions des experts pour distiller tradivement l'information, à temps et à contretemps.

Les experts traquent la vérité des faits et chacun — s'il a le souci de la vérité — devrait se féliciter que, des doutes subsistant, on cherche à les lever.

Une partie de la presse, pourtant, est mise en accusation pour avoir publié ces faits. Aurait-on compris que la presse s'interdise de signaler — sans conclure — les éléments nouveaux et avérés, résultant de la procédure ? Dans un climat passionnel, il était clair que des procès d'intention seraient faits en réplique. Bien sûr, évoquer l'existence d'un doute c'était inaugurer l'ère du soupçon. Mais que dire — là encore — de la décision éventuelle de ne pas exposer les faits dès lors qu'on les apprend ?

Tant que les experts ne se sont pas prononcés, nul ne devrait plus rien dire sur les causes de la mort de René Lucet. Nul ne devrait plaider — dans tel ou tel sens — comme si une accusation était déjà portée, ce qui n'est pas le cas.

Voile

A limiter l'affaire à un fait divers indécis dont, schématiquement, le dénouement — sous la forme d'un rapport d'experts devrait enchanter la droite ou soulager la gauche, on joue un jeu à la fois faussé et ignoble. Comme si René Lucet allait *post mortem* se venger des uns ou accabler les autres.

Au-delà de ce qu'en diront les experts la semaine prochaine, l'affaire Lucet gardera une autre dimension, qui dépasse de loin le drame de cet homme, les polémiques passées et à venir. Elle a déjà levé un coin — tout petit — du voile, sur l'enjeu financier, politique et syndical de la gestion de la Sécurité sociale. Elle a déjà permis, au-delà des sempiternels débats sur le « *déficit-qui-s'aggrave* », de constater qu'il y avait là pour certains un « fromage » bien tentant, une base institutionnelle et financière où, derrière les proclamations militantes de tous bords, peuvent s'abriter quelques convoitises peu avouables. Une protection sociale qui protège les malades mais pas seulement eux. Un réseau complexe et enchevêtré d'amitiés, de combines possibles, dont les bénéficiaires se recrutent dans des camps politiques parfois antagonistes en apparence. Crime ou suicide, René Lucet est mort. Ce qui ne meurt pas et appelle d'autres expertises ce sont les dessous de cartes d'une partie qui continue de se jouer, là ou ailleurs, entre les survivants.

Qui désignera ces experts-là ?

BRUNO FRAPPAT.

« LA PAROLE EST AUX EXPERTS » nous déclare M. Badinter

Le corps de René Lucet, ancien directeur de la caisse d'assurance-maladie des Bouches-du-Rhône, exhumé, jeudi 18 mars, en début de matinée au cimetière de Fontainebleau et transporté à l'institut médico-légal de Paris pour autopsie, a été nouveau inhumé, vendredi 19 mars. Les six experts nommés par le procureur de la République de Marseille continuent leur travail et devraient conclure sous huitaine.

Le garde des sceaux, M. Robert Badinter, nous a déclaré, ce samedi 20 mars : « *Au vu des discordances entre les premiers rapports de balistique et d'expertise médico-légale, il fallait que la justice mette en œuvre une nouvelle expertise. Il n'y a pas encore d'affaire judiciaire, pas de juge d'instruction saisi, simplement une recherche. En d'autres termes, c'est le temps des interrogations. Et quelle que soit l'intensité d'un drame humain, il y a des interrogations auxquelles la justice ne peut pas ne pas s'efforcer de répondre. La parole est maintenant aux experts.* »

D'autre part, l'Agence France-Presse révèle que, quelques heures avant sa mort, René Lucet avait fait acheter un billet d'avion afin de se rendre à Paris. René Lucet, découvert mort le 4 mars, avait en effet rendez-vous le 5 mars, à dix-sept heures, avec M. Michel Lucas, conseiller auprès de Mme Nicole Questiaux, ministre de la Solidarité nationale, pour discuter de sa nouvelle affectation.

SUCCÈS DE F.O. AUX ÉLECTIONS DE LA CAISSE RÉGIONALE D'ASSURANCE-MALADIE DU SUD-EST.

F.O. vient d'annoncer qu'aux élections de délégués du personnel de la caisse régionale d'assurance maladie du Sud-Est (dont le siège est à Marseille), qui viennent de se dérouler le 18 mars, elle venait d'enregistrer « *un très net succès* » en obtenant, avec 50,71 % des voix, la majorité absolue.

Tous collèges confondus F.O. obtient 1 108 voix (1 001 en 1981) soit 50,71 % au lieu de 45,27 %. La C.G.T voit son influence réduite avec 788 voix (899 en 1981) soit 36,13 % au lieu de 40,64 %. La C.F.D.T recule légèrement avec 284 voix (297) soit 13,06 % (13,89 %).

Correspondance

LES MÉTHODES DU PARQUET DE MARSEILLE

MM. Dominique Coujard et Yves Lemoine, magistrats, anciens juges d'instruction, nous ont adressé la lettre suivante :

L'affaire Markovic présentait — entre autres — cette particularité que le médecin légiste commis pour autopsier le cadavre ne s'était pas rendu compte que ce dernier avait reçu une balle dans la tête. Il avait fallu l'exhumer plusieurs mois après les faits pour s'en rendre compte. Une simple radiographie du cadavre aurait pourtant suffi à éviter cette perle inscrite dans les annales. Il semblait acquis, depuis lors, que toute autopsie médico-légale devait être systématique et que l'expert ne devait pas s'arrêter en cours de route sur la foi de ses impressions personnelles.

L'affaire Lucet montre, hélas ! que la leçon n'a pas servi. Il a fallu, là aussi, procéder à une exhumation dont on peut supposer qu'elle est en partie motivée par l'imperfection des premières autopsies.

Mais faut-il pour autant accabler les experts ? Certainement pas !

L'article 74 du code de procédure pénal réglemente l'activité du procureur de la République en cas de découverte d'un cadavre. S'il semble bien que, conformément au deuxième alinéa de cet article, le procureur de la République se soit rendu sur place (tardivement ?) en la personne d'un de ses substituts, il s'est autorisé, selon une pratique malheureusement trop courante, à se faire « ... *assister de personnes capables d'apprécier la nature des circonstances du décès* » en allant jusqu'à désigner des « *experts* » qui ont procédé, hors de toute possibilité de contrôle, aux mesures d'autopsie.

Que n'a-t-il, conformément au dernier alinéa de ce même article, requis la désignation d'un juge d'instruction pour rechercher les causes de la mort ? Dans cette hypothèse seulement, les experts « *procèdent à leur mission sous le contrôle du juge d'instruction...* » (art. 156 CPP).

Cette erreur n'en est pas une. L'histoire judiciaire est remplie de ces cadavres mystérieux et de ces enquêtes mort-nées par le seul fait que les parquets ont voulu en garder le plus longtemps possible la maîtrise.

M. Vilatte, procureur de la République à Marseille, a peut-être retiré de son séjour au Palais de justice de Paris l'enseignement qu'il vaut mieux diligenter une enquête qui n'aboutit pas que perdre le contrôle d'une enquête qui risque d'aboutir.

Lorsque, ces dernières années, le Syndicat de la magistrature dénonçait par une phrase lapidaire, « *Paris tribunal d'exception* », les méthodes du parquet de ce tribunal, il ne disait pas autre chose. Le tribunal de Marseille, dont les pratiques du parquet ont été récemment dénoncées, est certes un tribunal « pas comme les autres » ; est-il déjà devenu un tribunal d'exception ?

FAITS ET JUGEMENTS

Les frères Boone remis en liberté.

Lille. — M. Bernard Boone, soixante-deux ans, agent de change à Lille, incarcéré à Loos-lez-Lille depuis le 4 décembre 1981 pour exportation frauduleuse de capitaux, a été remis en liberté le 19 mars par M. Patrick Flévet, juge d'instruction, après versement d'une caution de 1 million de francs. Son frère François, cinquante-sept ans, accusé de complicité, a lui aussi été remis en liberté.

Les commissions rogatoires lancées par le juge d'instruction vers la Suisse, la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas, sont toutes demeurées sans réponse... Les douanes, qui évaluent le montant des amendes à payer par M. Boone à 56 millions de francs, ont pris des mesures conservatoires sur les biens immobiliers de l'agent de change.

Cette affaire avait connu un grand retentissement dans la région du Nord, en raison de l'inculpation et de l'incarcération le 4 décembre de trois dirigeants de l'importante entreprise de bâtiment Caroni, ainsi que de l'épouse de l'un d'eux. Ils avaient été libérés sous caution quelques jours après.

D'autre part, un ancien député U.D.F. des Hautes-Alpes, M. René Serres, cinquante-trois ans, entrepreneur, maire de La Roche-des-Arnauds, impliqué dans cette affaire, écroué à Lille le 10 décembre, avait été relâché le 20 décembre après versement d'une caution de 2 millions de francs (*le Monde* des 6, 11, 12, 16 et 20 décembre 1981) — *(Cor.)*

Marcel Barbeault sera rejugé.

La chambre criminelle de la Cour de cassation, présidée par M. Jean Ledoux, a annulé l'arrêt de la cour d'assises de l'Oise, qui, le 10 juin 1981, a condamné à la réclusion criminelle à perpétuité Marcel Barbeault, trente-cinq ans, surnommé « le tueur de l'ombre » (*le Monde* du 11 juin 1981). La Cour de cassation statuant sur le rapport de M. Henri Angevin, conseiller, après avoir entendu les observations de Mᵉˢ Claire et Philippe Waquet et les conclusions de M. Henri Dontenwille, avocat général, remarque que, pour condamner Marcel Barbeault à la réclusion criminelle à perpétuité, la cour d'assises avait répondu affirmativement à la question des circonstances atténuantes. Mais, depuis la promulgation de la loi du 9 octobre 1981, abolissant la peine de mort, l'assassinat ou le meurtre assorti d'un autre crime (le vol qualifié) est sanctionné par la réclusion criminelle à perpétuité.

Le « tueur de l'ombre », accusé de cinq assassinats assortis d'un autre crime (le vol qualifié), ayant donc bénéficié des circonstances atténuantes, le maximum de la peine qui lui est applicable devient celui de la réclusion criminelle à temps. Les magistrats de la Cour suprême ont fait application du principe selon lequel « *une loi nouvelle édictant des pénalités moins sévères doit être appliquée aux faits commis antérieurement lorsque ceux-ci n'ont pas donné lieu à une condamnation devenue définitive au moment où la loi nouvelle est entrée en vigueur* ».

La chambre criminelle a renvoyé Marcel Barbeault devant la même cour d'assises.

POLICE

A PARIS

Six gardiens de la paix sont inculpés après des « bavures »

M. Georges Martin, premier juge d'instruction au tribunal de Paris, a inculpé, vendredi 19 mars, de « violences illégitimes par agents de la force publique dans l'exercice de leurs fonctions » *trois gardiens de la paix, MM. Daniel Le Gloannec, trente-huit ans, et François Padovani, vingt-sept ans, qui ont été placés sous mandat de dépôt, ainsi que le brigadier Daniel Fessan, trente-quatre ans, laissé libre, mais sous contrôle judiciaire.*

Selon des témoignages, ces trois policiers ont fait irruption en tenue, matraque à la main, le 3 mars à 1 heure du matin dans le café Le Gerpil, rue Germain-Pilon à Paris (18ᵉ), en criant : « *Ça sent les stups !...* » L'un des consommateurs, M. Jean-Pierre Hernandez, trente-huit ans, demeurant à Marseille, de passage dans la capitale, aurait refusé d'exhiber ses papiers estimant qu'il n'avait rien à se reprocher. Il fut alors mis en joue par les policiers après avoir été brutalement frappé par deux gardiens de la paix qui l'auraient finalement traîné dehors puis l'auraient abandonné sur le trottoir en le menaçant de représailles au cas où il porterait plainte. Transporté à l'hôpital Lariboisière, il devra subir une incapacité totale de travail de vingt et un jours.

Quelques jours plus tard, le tenancier du débit de boisson aurait reçu la visite d'inconnus qui lui auraient conseillé, à leur tour, la plus grande discrétion vis-à-vis de l'Inspection générale des services (I.G.S.).

Les trois inculpés prétendent que M. Hernandez les avait frappés le premier, les aurait menacés avec un verre et qu'ils l'auraient maîtrisé avec beaucoup de difficultés. Les policiers se seraient abstenus d'établir un procès-verbal de rébellion « *dans un but humanitaire* », ont-ils déclaré, afin d'éviter de lui causer du tort.

D'autre part, trois autres gardiens de la paix, du commissariat du huitième arrondissement à Paris, MM. Jacques Diaz, trente-trois ans, Albert Ventura, vingt-sept ans, et Florian Bartkowiak, trente-deux ans, ont été inculpés vendredi 19 mars, par M. Georges Martin, d'attentats à la pudeur sur une mineure de plus de quinze ans « *sans violence et sans contrainte, par personnes ayant abusé de l'autorité que leur confèrent leurs fonctions* » et laissés en liberté. Les trois policiers sont accusés d'avoir, dans la du 17 au 18 mars, abusé d'une jeune fille de seize ans qui s'était enfuie d'un établissement psychiatrique de Perray-Vaucluse (Yvelines).

Les trois gardiens de la paix ont expliqué que, chargés d'assurer la sécurité sur les Champs-Elysées, ils avaient été « *dragués* » par cette jeune fille qui paraissait avoir vingt ans et l'avaient emmenée dans la voiture particulière de l'un d'eux sur les quais de la Seine, où ils ont eu des rapports sexuels avec elle sans véritablement se rendre compte de son état mental. La jeune fille s'est ensuite présentée au commissariat des Champs-Elysées, où elle a raconté ce qui s'était passé.

Les trois policiers ont été suspendus de leurs fonctions, en attendant la décision qui sera prise après l'avis de la commission de discipline du ministère de l'intérieur. Le dossier a été confié à M. René Feneyron, premier juge d'instruction au tribunal de Paris, spécialement chargé des affaires de mineurs.

La Journée internationale contre le racisme

Plusieurs manifestations sont prévues en France à l'occasion de la célébration, le 21 mars, de la « Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale », décrétée par l'O.N.U. De nombreuses initiatives ont été prises par des associations, locales ou nationales. Parmi celles-ci on peut signaler l'organisation, samedi 20 mars, à 20 h. 30 à la Domus Medica (60, boulevard de Latour-Maubourg à Paris-7ᵉ), d'un colloque de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) sur le thème : *Psychologie et psychopathologie du racisme* ».

Parmi les intervenants annoncés : MM. Jean Pierre-Bloch, Georges Gachnochi, Cyrille Koupernik, Emmanuel Le Roy Ladurie, Serge Moscovici, Ibrahima Sow. D'autre part, dimanche, la LICRA organise à Paris une marche silencieuse à 15 heures à partir de l'angle de la rue de Tilsitt et de l'avenue des Champs-Elysées.

De son côté, le parti socialiste a organisé vendredi 19 mars en fin d'après-midi une manifestation devant le siège de l'UNESCO à Paris. Une délégation dirigée par M. Michel de la Fournière, secrétaire national du P.S. aux droits de l'homme et aux libertés, a été reçue par M. Dajmar Najman, sous-directeur général représentant M. Amadou Mahtar M'Bow, directeur général de l'UNESCO actuellement en visite en Corée du Sud.

Le P.S. lui a remis une lettre demandant que l'UNESCO, « *symbole du droit de tous à l'enseignement, devienne aussi le propagateur de l'enseignement des droits, et d'abord des droits fondamentaux de l'homme* ». La délégation socialiste s'est ensuite rendue chez Mme Nicole Questiaux, ministre de la solidarité nationale.

Le gouvernement français participe, pour la première fois, de manière officielle à cette célébration. C'est ainsi que M. Mauroy a donné des instructions aux ministres pour qu'ils prennent des initiatives « *contre le racisme ordinaire* », en particulier à l'égard des immigrés, mais aussi des nomades. L'éducation nationale a demandé aux recteurs d'inviter les enseignants à lire aux élèves un texte sur ce sujet. Mme Questiaux a invité tous ses services à veiller davantage à la qualité de l'accueil des étrangers. Enfin, le ministre des relations extérieures devait faire une intervention sur l'importance donnée par la France au tiers-monde.

Aux États-Unis

NOUVELLE ÉRUPTION DU VOLCAN MONT-SAINT-HELENS

Une éruption explosive du volcan américain Mont-Saint-Helens (État de Washington) s'est produite, samedi 20 mars, à 4 h. 30 (heure française). Un panache de cendres et de vapeur haut d'au moins 13 kilomètres s'est élevé au-dessus du volcan et se dirige vers le sud-sud-est à une vitesse évaluée à 30 kilomètres à l'heure. Des mises en garde ont été adressées aux riverains de la rivière Tottle, dont on craint une rapide montée des eaux à la suite de la fonte des neiges qui recouvraient le volcan.

UN ENFANT ABANDONNÉ MEURT DE FAIM ET DE SOIF

Venus signifier un arrêté d'expulsion à une habitante de Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), les policiers ont découvert, le 18 mars, le cadavre d'un enfant de deux ans. Il était mort, seul, de faim et de soif. Sa mère l'avait abandonné au mois de décembre.

Mme Evelyne Boutin, âgée de trente ans, mère du petit Jean-Benoît, a été arrêtée vendredi et présentée ce samedi matin au parquet de Nanterre.

CARNET

Naissances

— Benoît et Luc ont la joie d'annoncer la naissance de
Marie Amour,
le 12 mars 1982.
Docteurs J. et D. SAINT PAUL.
01190 Chavannes-sur-Reyssouze.

Mariages

— Annie-Marie
ARTAUD-MACARI
et
Yves COLMOU
sont heureux de faire part de leur mariage qui a eu lieu le 20 février 1982, à Roquebrune-Cap-Martin.

Décès

— Ses deux filles,
Et toute la famille,
ont la douleur d'annoncer le décès, survenu le 18 mars 1982, de
M. Samuel BUCHHENDLER,
ancien volontaire
des Brigades internationales
en Espagne,
ancien déporté
à Auschwitz et Buchenwald.
Les obsèques auront lieu le mardi 23 mars 1982, à 15 heures, au cimetière de Bagneux.

— Nous apprenons le décès, survenu le 3 mars 1982, à La Rochelle, du
capitaine André CANTES,
compagnon de la Libération.

[Né le 16 mai 1906 à Tours, André Cantes s'engage dans l'aviation avant la deuxième guerre mondiale. Il est lieutenant mécanicien lorsqu'elle survient. Fait prisonnier, évadé, il rejoint la France libre et participe à la guerre aérienne alors que son père, sa mère et ses deux enfants ont péri au cours d'un bombardement.

Participant en mai 1941, en tant que mitrailleur, à une opération de bombardement au-dessus de la Crète, il est grièvement blessé pendant cette opération et au retour. Amputé de la jambe droite, il passera un an à l'hôpital de Beyrouth et y subira une dizaine d'opérations avant d'entrer en convalescence. Il souhaite malgré tout reprendre sa place — comme capitaine mécanicien — jusqu'à la Libération. Son comportement héroïque dans les forces aériennes françaises libres lui vaudra d'être fait compagnon de la Libération le 30 mai 1944.]

— Les familles Chaine, Akrich et Berrih,
ont le grand chagrin de faire part du décès de
M. Charles Auguste CHAINE,
survenu le 15 mars 1982, à l'âge de soixante-deux ans.
L'inhumation a eu lieu dans la plus stricte intimité.
Les familles s'excusent de ne pas recevoir.
Chaine, Akrich, Berrih,
6, rue Villiers-de-Gonesse,
93240 Stains.

— Mme Charles Delloye,
son épouse,
M. et Mme Charles Delloye-Zrim,
son fils et sa belle-fille,
Iris et Hélène Delloye,
ses petites-filles,
Mme Maurice Vanderhaghen-Delloye,
M. et Mme Henri Delloye-Thiriez,
Mme Jean Champy-Pagniez,
sa sœur, son frère et ses belles-sœurs,
Et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Charles DELLOYE,
chevalier de l'ordre national
du Mérite,
maire de Thun-Saint-Martin
de 1935 à 1982,
survenu le 18 mars 1982, à Paris, dans sa quatre-vingtième année, après une longue et cruelle maladie.
La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 22 mars, à 15 heures, en l'église de Thun-Saint-Martin (59).
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Sedan (Ardennes).
Mme Jean G. Laroche,
Et ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès du
docteur Jean G. LAROCHE,
survenu le 14 mars 1982, dans sa quatre-vingt-quatrième année.
Les obsèques ont eu lieu dans une très stricte intimité, à Sedan, le 17 mars 1982.
2, rue de la Ferme,
08200 Sedan.

— Georges PEREC
a été incinéré le mercredi 10 mars 1982, à 8 h. 30, au cimetière du Père-Lachaise dans l'intimité.

— Mme Jean Perget,
Le contrôleur des armées Jacques Perget,
Mme Jean Bouscharain,
Et leur famille,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Jean PERGET,
chevalier des Palmes académiques,
leur époux, père, beau-frère, parent et allié,
survenu le 17 mars 1982.
La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Philippe du Roule (154, Faubourg-Saint-Honoré, Paris-8ᵉ), où l'on se réunira le mardi 23 mars 1982, à 10 h. 30.
L'inhumation aura lieu dans l'intimité.
Cet avis tient lieu de faire-part.
48, rue de Berri,
75008 Paris.
2, square Racan,
75016 Paris.

— Le docteur Thérèse Zourbas et le professeur Jean Zourbas,
M. et Mme Claude Paquet,
Mme Nicole Levaillant-Remondon,
Leurs enfants et petits-enfants,
Mme Roger Cotterelle,
M. et Mme Didier Grether-Remondon,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Henri REMONDON,
née Suzanne Hardoin,
leur mère, grand-mère, arrière-grand-mère et parente,
rappelée à Dieu le 17 mars 1982, dans sa quatre-vingt-unième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée dans l'intimité familiale, en la cathédrale Notre-Dame de Paris, le lundi 22 mars 1982, à 14 heures.
Cet avis tient lieu de faire-part.
3, square du Roule,
75008 Paris.
71, boulevard Victor-Hugo,
92200 Neuilly-sur-Seine.
6, villa Courtalon,
10000 Troyes.

Anniversaires

— A ceux qui gardent au cœur le souvenir de
Daniel PHILIPPOT,
une pensée est demandée en ce sixième anniversaire de sa mort.

— Le 19 mars 1981 mourait
Guy de SERRES-JUSTINIAC.
Que ceux qui l'ont connu, apprécié, aimé, se souviennent de lui !

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ETAT

— Université de Paris-III (Sorbonne nouvelle), lundi 22 mars, à 14 h. 30, salle Gréard, M. Francis Ramirez : « Histoire du cinéma colonial au Zaïre, au Rwanda et au Burundi ».

ÉDUCATION

Guerre ou paix pour l'école privée ?

II. — APOCALYPSE, DEMAIN ?

par CHARLES VIAL

Les consultations entreprises par M. Savary sur l'avenir de l'enseignement privé continuent. En attendant que le ministre de l'éducation nationale ne soumette des propositions à la négociation, ses partenaires se préparent. Certains se mobilisent mais avec sang-froid (« le Monde » du 20 mars). De leur côté, des militants du parti socialiste ont imaginé des « scénarios » d'évolution.

Déjà 1983 a commencé. L'année scolaire n'en est qu'à sa mi-temps. Mais la préparation du budget pour l'an prochain ne peut plus être retardée. Pas de chance. Le gouvernement aurait préféré pouvoir prolonger son répit. Tenir l'engagement du candidat François Mitterrand en mars 1981 de mettre en place *« un grand service public, unifié et laïque, de l'éducation nationale »* en prenant le temps, comme il en a toujours affirmé l'intention, de *« convaincre sans contraindre »*.

Consulter, écouter avant même de persuader, M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale, s'y emploie. Depuis deux mois, responsables de l'enseignement catholique, des confessions protestante et juive (1), de syndicats d'enseignants et de fédérations de parents d'élèves des deux secteurs, qu'ils soient majoritaires ou groupusculaires, tous sont reçus et parlent. Parfois, le silence du ministre, sa volonté d'entendre avant de dévoiler, déçoivent l'impatience de ses interlocuteurs, et leur fièvre s'en trouve attisée.

La première phase ne s'en passe pas moins sans fracas. Début février, le congrès de la FEN, dont l'entourage de M. Savary craignait qu'il ne complique les choses, qu'il n'étale des assauts de laïcité combattante, n'a pas allumé de brasiers. M. Pierre Daniel, président de l'Union nationale des parents d'élèves de l'enseignement libre (UNAPEL), le qualifie lui-même de *« congrès sans excès »*. Dans les deux camps, les extrémistes restent en retrait. En réserve, peut-être.

La *« récupération politique »*, dont deux syndicats de chefs d'établissements privés dénonçaient le risque à leur sortie de chez M. Savary, le 4 mars, n'a pas pris l'ampleur que les appels de M. Chirac et de M. Alain Juppé pour le R.P.R., du P.R., du Centre national des indépendants et des paysans et de l'UNI (Union nationale interuniversitaire) auraient pu laisser prévoir. Enfin, récemment, l'arrêt du Conseil d'Etat, dont l'effet sera d'obliger la commune d'Aurillac (Cantal), à subventionner, contre son gré, le fonctionnement d'une école primaire privée sous contrat d'association, le jugement du tribunal administratif de Nantes dans le même sens, celui du tribunal administratif d'Amiens en sens inverse, ont moins réveillé les passions que révélé les imperfections techniques de la loi Guermeur. Imperfections que les prochains textes sur la décentralisation accentueront, par exemple, en retirant aux successeurs des préfets le pouvoir d'inscrire d'office des dépenses au budget des communes.

Le gouvernement sait donc qu'il devra bientôt quitter le port. Des échéances approchent. A ses interlocuteurs — au secrétaire général de l'enseignement catholique notamment — qui lui demandaient des assurances pour l'an prochain, M. Savary a répondu que *« le gouvernement doit tenir compte du Parlement »*. Des membres de la délégation à l'éducation nationale du P.S. avouent : *« Il ne sera plus possible en 1983 d'accepter, comme cette année, une augmentation des crédits de l'enseignement privé (22 %) aussi supérieure à celle des crédits de l'enseignement public (17,3 %). »* L'écart est dû surtout à des reclassements de personnels du privé, désormais alignés sur leurs homologues du secteur public, et à des provisions pour retraites. Mais la revue *Ecole et Socialisme*, qui présente ces explications, note que *« la mécanique des contrats qui fait que l'Etat paie à guichets ouverts est préoccupante »*, et conclut : *« la situation actuelle ne peut rester en l'état »*.

Il n'y a donc plus qu'à inventer l'avenir. Les nautoniers du gouvernement sur ces eaux périlleuses pourraient être les élus socialistes des régions où le problème se vit le plus au quotidien, dans les relations officielles comme dans les rapports personnels : la Bretagne. Depuis plusieurs années, ceux qui étaient ou allaient devenir en juin 1981 députés du P.S. en Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine et Morbihan, plus quelques-uns de Loire-Atlantique, se sont mis à réfléchir et à travailler ensemble. L'un d'eux, M. Didier Chouat, député des Côtes-du-Nord a exposé leurs vues, il y a quelques semaines au congrès du Syndicat national des chefs d'établissement d'enseignement libre (S.N.C.E.E.L), en présence de M. Jacques Barrot, député U.D.F. de Haute-Loire et président de l'association parlementaire pour la liberté de l'enseignement (2).

Plusieurs étapes

Selon M. Chouat, le dualisme scolaire se traduit sur le terrain, *« non par une émulation mais par une situation de concurrence, source de gaspillage »*. Et de citer le cas de ce bourg des Côtes-du-Nord, Mur-de-Bretagne, où coexistent un collège privé de cent vingt élèves et un collège public de cent soixante élèves. Au dualisme, il conviendrait de substituer un *« grand service public pluraliste »*. La réunification des écoles dans ce grand service *« rompant avec le carcan administratif et répondant, par le ou les projets éducatifs de chaque établissement, aux besoins de la population du secteur »* ferait en sorte que *« toutes les écoles de France ne soient pas toutes habillées avec le même costume »*.

Cet état d'esprit éclaire la carte scolaire d'un jour différent. *« Indispensable moyen de la planification des équipements »*, elle doit éviter qu'on enseigne n'importe quoi n'importe où. Mais, en même temps, M. Chouat est formel, elle doit *« devenir d'une grande souplesse dans son application »*, c'est-à-dire lorsqu'il s'agit d'affecter les enfants dans les établissements. Ce serait là une nouveauté considérable qui ferait bénéficier le secteur public d'un des atouts fondamentaux du privé, comme le souligne M. Robert Ballion dans son ouvrage *les Consommateurs d'école* (3). Il resterait à préciser les modalités (instance d'appel, de régulation par exemple). Il faut noter que M. Savary aurait répondu aux représentants de l'association pour l'évolution de l'enseignement catholique qui insistaient auprès de lui en faveur de l'existence d'une carte scolaire, mais beaucoup plus souple : *« Vos arguments sont les miens. »*

M. Chouat et les élus socialistes bretons mettent l'accent sur *« le franchissement de plusieurs étapes étalées dans le temps »*. La première serait celle d'une réforme législative du contrat d'association — le contrat simple, dont le nombre diminue d'ailleurs, étant voué à disparaître, comme l'a annoncé M. Mitterrand l'an dernier. Le nouveau contrat d'association ne remettait pas en cause les dispositions qui, dans la loi Guermeur, concernent les personnels. Il les étendrait plutôt, sur la parité des retraites (dont les cotisations sont plus élevées actuellement pour les enseignants du privé), sur les passages d'un corps à l'autre. Il devrait aussi *« offrir des garanties sur l'exercice des libertés »* dans les établissements privés : libertés syndicales, libertés d'association des parents.

Le point névralgique est celui d'un *« contrôle réel par la collectivité de l'utilisation des fonds publics »*. M. Chouat souligne la *« position de porte-à-faux où sont actuellement les communes »* à l'égard des écoles primaires. Elles doivent leur attribuer des crédits en vertu d'un contrat qui les a ignorées lors de la signature, puisque les deux partenaires sont l'école et l'Etat (représenté par le préfet). Dans le nouveau contrat d'association, les collectivités locales participeraient à sa négociation et prévoiraient avec l'école le montant des subventions de fonctionnement à lui verser (forfait communal ou forfait d'externat), un minimum étant fixé par le département ou la région.

Scénarios

Les collectivités locales seraient représentées dans les organismes de gestion des établissements. Cette disposition — qui parait exorbitante à certains — et cependant en usage, dans les conseils d'administration des maisons des jeunes, par exemple, ou des centres aérés, que subventionnent les communes. C'est une constante dans la vie associative. Des formules intermédiaires ou voisines existent d'ailleurs. Début mars, le directeur de l'école Saint-Michel à Hérouville-Saint-Clair (Calvados) refusait la présence d'un conseiller municipal au conseil de gestion de l'école, *« ne voulant pas servir d'exemple »* ; en revanche, il se déclarait favorable à la signature d'une convention avec la mairie, à l'image de celle conclue à Roanne (Loire) dont le maire est M. Jean Auroux, ministre du travail : le texte prévoit que l'association de l'école Sainte-Marie *« rencontrera au moins une fois par an un représentant de la municipalité »*.

Le nouveau contrat d'association modifierait peu la désignation des chefs d'établissements privés. M. Chouat estime seulement qu'un contrôle, *« sous une forme à déterminer »*, pourrait être exercé par le recteur. A propos du *« caractère propre »* en quoi il voit *« un danger de ségrégation »*, il souhaiterait développer la notion de projet éducatif pour tout établissement public ou privé élaboré, *« en tenant compte de la situation locale »* par les enseignants et les parents, avec les chefs d'établissement dont le pouvoir serait renforcé.

La seconde étape serait le contrat d'intégration. Des enseignants *« de haut niveau de formation »* (type agrégés : ils ne sont que deux cent soixante et un actuellement dans l'enseignement privé sous contrat ou certifiés : mille sept cent quarante huit, sur cent quatre mille six cents enseignants) pourraient être nommés dans le privé. Les personnels pourraient obtenir une mutation dans un établissement public ou sous contrat d'intégration.

Un autre scénario a été décrit dans *les Cahiers de l'actualité religieuse et sociale* de mars (4). Il a été conçu par un jésuite, M. Edmond Vandermeersch, ancien secrétaire national adjoint de l'enseignement catholique. Il développe la logique de la loi Debré de 1951 et imagine avec précision le contenu d'un contrat d'intégration. Des commissions garantiraient le droit à la différence dans le libre choix des familles pour inscrire leur enfant dans un établissement public ou privé « intégré ». Le mouvement des personnels serait distinct entre public et privé. Les chefs d'établissements privés en fonction seraient maintenus et les postes vacants pourvus à partir d'une liste d'aptitude spéciale, la décision étant prise par concertation entre les autorités académiques et les conseils d'établissement. M. Vandermeersch propose à l'Eglise qu'elle prenne le pari d'abandonner les centres de décision institutionnels en les confiant aux parents, enseignants, éducateurs, personnels de toutes catégories qui, *« bien au-delà de l'opinion catholique, aspirent à l'amélioration du système éducatif »*.

Il est bien vrai que, des élus socialistes aux fidèles de l'école privée, des fédérations Andrieu ou Schleret à l'UNAPEL, de toute part des voix s'élèvent pour crier l'urgence de combattre l'échec scolaire, de ne pas étouffer les différences, de mieux permettre aux enfants et aux jeunes d'exister.

A côté de ceux qui attendent que « l'autre camp change d'abord », ou « soit réduit à merci », de ceux qui proclament soit que *« la liberté n'est pas négociable »*, soit que *« la laïcité n'est pas négociable »*, n'y aurait-il pas assez de bonnes volontés pour œuvrer de pair à améliorer l'école sans blesser les enjeux philosophiques ? M. Savary parviendra-t-il à empêcher tout à la fois, pour reprendre ses propres expressions, *« que rien ne se passe »* ou *« que ce soit l'apocalypse »* ?

FIN

(1) La Fédération protestante de France a rencontré M. Savary le 26 février. On compte moins de dix établissements d'inspiration protestante en France, dont le collège cévenol, accueillant au total 3 000 élèves. Les écoles juives scolarisent 12 000 enfants.

(2) Qui regroupe cent trente-neuf députés et cent onze sénateurs de l'opposition.

(3) *Les Consommateurs d'école*, par Robert Ballion. Ed. Stock-Laurence Pernoud, 310 pages. 69 F.

(4) Numéros 241-242, 14, rue d'Assas, 75006 Paris. 12 F.

● *Un numéro spécial du* Pèlerin *sur l'enseignement catholique.* — L'hebdomadaire *le Pèlerin* publie un numéro hors série consacré à l'enseignement catholique, « Une réalité d'aujourd'hui ». En plus d'entretiens avec le secrétaire général de l'enseignement catholique et le responsable des parents d'élèves de l'enseignement libre, ce numéro présente un historique de cet enseignement. Un sondage effectué par la SOFRES-*le Pèlerin*, auprès de 1 000 personnes, est présenté dans le même supplément : il fait état de 34 % d'opinions très favorables au maintien de l'enseignement libre, 37 % d'assez favorables, 12 % d'assez opposés, 8 % très opposés, 9 % des interrogés se déclarant sans opinion.

(*) *Le Pèlerin*, 52 pages, 10 F.

● *L'Association française des journalistes catholiques* organise mardi 23 mars à 15 heures à Paris, au Sénat (salle Médicis), un colloque sur le thème : « Quelle liberté pour l'Ecole ? ». Les responsables de l'enseignement catholique, juif et laïque y participeront, notamment Mgr Jean Martin, directeur de l'enseignement catholique du diocèse de Versailles, MM. Armand Levy, vice-président du Fonds social juif unifié (F.S.J.U.), El Koubi, chargé de l'enseignement au F.S.J.U., Michel Bouchareissas, secrétaire général du Comité national d'action laïque (C.N.A.L.) ; Mmes Hélène Missoffe, député R.P.R., ancien ministre, secrétaire générale de l'Association parlementaire pour la liberté de l'enseignement, Elisabeth Giraudel, responsable de l'Union départementale des associations de parents de l'enseignement libre. M. Guy Bruel, président de l'Association française des journalistes catholiques, animera le débat.

M. HENRI BÉHAR ÉLU PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS-III

M. Henri Béhar, professeur de littérature française, a été élu vendredi 19 mars au premier tour, président de l'université de la Sorbonne-Nouvelle (Paris-III) : depuis le 22 octobre 1981, M. Béhar était administrateur provisoire de l'université de Paris-III.

[Né le 28 mai 1940 à Paris, M. Béhar, agrégé de lettres modernes, a d'abord enseigné comme professeur à l'Ecole normale d'Arras. En 1970 il est nommé maître-assistant à l'université de Paris-III. De 1972 à 1977, il enseigne à l'université de la Côte-d'Ivoire à Abidjan. En 1977, il est nommé professeur de littérature française à l'université de Paris-III. Il a été directeur de l'U.E.R. de littérature française de cette université. M. Béhar est un spécialiste du mouvement surréaliste et du théâtre contemporain. La candidature de M. Béhar était présentée à l'élection de la présidence par le Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNE-Sup).]

● *M. Carol Heitz* vient d'être réélu président de l'université de Paris-X-Nanterre par cinquante-trois voix sur soixante-treize votants, au troisième tour de scrutin. Professeur d'histoire de l'art, M. Heitz avait été précédemment élu en février 1981.

SPORTS

CRICKET. — *Quinze joueurs britanniques qui viennent d'effectuer une tournée officieuse en Afrique du Sud ont été suspendus pour trois ans par leur fédération.*

FOOTBALL. — *Les demi-finales de la coupe d'Europe des clubs champions opposeront, les 7 et 21 avril, le C.S.K.A. Sofia au Bayern de Munich et les Anglais d'Aston Villa aux Belges d'Anderlecht.*

— *Le Ghana a gagné la treizième coupe d'Afrique des nations en battant en finale la Libye qui organisait l'épreuve du 5 au 19 mars, par 1 à 1 et sept pénalités à six après prolongations. Quarante-sept mille spectateurs ont assisté à finale, à Tripoli, où la partie a dû être interrompue un moment pour jets de projectils après le but ghanéen. L'Algérie, grande favorite de l'épreuve, mais pirncipale victime du règlement qui n'autorisait pas la présence de plus de deux joueurs expatriés par équipe, a échoué de justesse en demi-finale. C'est à la dernière seconde que les Ghanéens avaient réussi à égaliser avant de s'imposer dans les prolongations par 3 à 2. Le Ghana avait déjà gagné trois fois la coupe d'Afrique en 1963, 1965 et 1978.*

HOCKEY SUR GLACE. — *Le championnat du monde C, organisé à Jaca (Espagne), a bien débuté pour l'équipe de France, victorieuse de la Bulgarie par 4 à 2, le 19 mars.*

NATATION. — *Trois records de France ont été améliorés le 19 mars à Toulouse aux championnats nationaux d'hiver. Frédéric Delcourt a réussi 4 min. 32 sec. 81 sur 400 mètres 4 nages (ancien record : 4 min. 34 sec. 79 par lui-même) et 58 sec. 22 sur 100 mètres dos (ancien record : 58 sec. 77 par lui-même). Olivier Borios a battu de 16/100 de seconde son propre record du 100 mètres brasse en 1 min. 5 sec. 47.*

SKI ALPIN. — *L'Américain Phil Mahre a gagné, le 19 mars, à Kransja Gora (Yougoslavie), son premier slalom géant de la saison en Coupe du monde.*

TENNIS. — *Henri Leconte, qui a remporté sa vingt-huitième victoire consécutive en battant l'Américain Peter Fleming, 7-5, 4-6, 7-5, sera le seul représentant français en demi-finale du tournoi de Metz, doté de 75 000 dollars. Christophe Roger-Vasselin s'est incliné devant le Sud-Africain Schalk Van der Meerve, 6-2, 4-6, 6-3 tout comme Pascal Portes face à l'Américain Steve Denton, 6-4, 6-1. L'autre demi-finaliste sera l'Américain Eric Iskersky, vainqueur du Suédois Jan Gunnarsson, 6-2, 6-0.*

A Strasbourg (W.C.T., 300 000 dollars), le Tchécoslovaque Ivan Lendl, vainqueur du Polonais Wojtek Fibak, 6-0, 6-4, rencontrera en demi-finale l'Américain Sandy Mayer qui a éliminé le Suisse Heinz Gunthardt, 4-6, 6-3, 6-3. L'autre demi-finale opposera l'Américain Tim Mayotte vainqueur du Hongrois Balazs Taroczy, 6-3, 6-4, à son compatriote Terry Moor, qui a éliminé l'Australien John Fitzgerald, 6-3, 6-4.

RECEVANT LES ÉVÊQUES FRANÇAIS DE L'OUEST

Le pape insiste sur le prix qu'il attache aux écoles catholiques

De notre correspondant

Rome. — *La visite* ad limina *des évêques français de la région Ouest, le jeudi 18 mars, a été l'occasion de la première rencontre d'un groupe de prélats d'une des neuf régions épiscopales de France avec Jean-Paul II. Cette visite, qui sera suivie de celle des huit autres régions, a lieu tous les cinq ans.*

Les évêques des douze diocèses de la région Ouest ont souligné le caractère collégial, informel et fraternel que le pape a tenu à donner à leur rencontre. Selon le mot de l'un d'eux, *« nous sentions être venus pour rendre compte, mais non pour rendre des comptes »*. L'adresse du pape aux évêques fut à leurs yeux *« en pleine concordance »* avec les préoccupations dont ils avaient fait état dans leur rapport de synthèse.

Les évêques français ont relevé dans le discours du pape une exhortation à cette *« visibilité de l'Eglise »*, soulignée lors de l'assemblée plénière de l'épiscopat, à Lourdes en 1981. Le souci de l'Eglise d'être proche de la condition humaine, avec ce que cela suppose de prise en compte de la réalité sociale, ne devait pas faire pour autant négliger une identité chrétienne qu'il s'agit au contraire d'affirmer *« Maintenez contre vents et marées la visibilité des communautés chrétiennes »*, a-t-il déclaré.

Le second encouragement du pape concerne *« la qualité des communautés chrétiennes existantes »*. A ce propos, Jean-Paul II a évoqué le problème de l'éducation : *« Je pense encore aux multiples écoles catholiques auxquelles vous tenez avec raison, auxquelles les parents chrétiens tiennent avec force et auxquelles le pape tient autant que vous tous : là encore, ce qui fait leur prix, c'est l'éducation de qualité qu'elles peuvent fournir. »*

Cette concordance dans les préoccupations, les évêques français l'ont aussi éprouvée au cours de leur visite aux dicastères (ministères), notamment pour ce qui touche à la catéchèse, abordée moins d'un point de vue théorique que pastoral par le nouveau préfet de la congrégation pour la doctrine de la foi, Mgr Ratzinger.

De leurs entretiens à la congrégation de l'éducation et des séminaires, les évêques français ont retiré un sentiment d'encouragement à faire connaître les travaux des séminaires en France. D'une manière générale, ils ont été sensibles en tant qu'« hommes de terrain » au fait que la Curie romaine ne traite pas des problèmes de l'Eglise en France sur le seul plan doctrinal, mais dans une perspective pastorale, et tout en insistant sur les responsabilités locales : d'où un sentiment de confiance réciproque.

Ph. P.

RELIGION

A LIVOURNE, BASTION DU MONDE OUVRIER

Jean-Paul II a visité une usine du groupe Solvay

De notre correspondant

Rome. — « Bienvenue là où tu as travaillé » : c'est par cette phrase que les employés de l'usine Solvay de Rosignato, à 20 km du port de Livourne, ont accueilli, vendredi 19 mars, Jean-Paul II, venu leur rendre visite.

Ce n'était pas la première fois que le pape allait vers le monde ouvrier. Mais c'était la première fois depuis trente ans qu'il franchissait de nouveau la porte d'une usine Solvay. De 1940 à 1944 en effet, alors qu'il n'avait pas été encore ordonné prêtre, il travailla comme ouvrier dans une usine de la filiale polonaise de cette société multinationale (nationalisée en 1953) proche de Cracovie.

Mais ce n'est sans doute pas à cause de ce seul souvenir que le pape avait choisi Solvay pour sa troisième visite en Italie au monde ouvrier, le jour de la saint Joseph, fête du travail de l'Eglise. A Livourne, le pape se rendait, en fait, dans une place forte de la gauche où 54 % de la population vote communiste et dont à peine 12 %, selon un récent sondage, se rend régulièrement à la messe.

Aussi pouvait-on attendre un accueil plutôt froid. Ce ne fut pas le cas, mais le dialogue entre le pape et les ouvriers de Solvay connut cependant quelques moments de flottement. La sympathie spontanée pour l'homme, son côté chaleureux et son désir, selon ses propres mots, de *« serrer des mains »*, l'emporta sur la traditionnelle défiance envers le plus haut représentant de l'institution ecclésiastique.

Le pape a béni une entreprise dans laquelle un prêtre n'était jamais entré, à quelques centaines de mètres des banderoles écarlates et des drapeaux rouges des fédérations syndicales et des murs couverts d'affiches revendicatives. Peu avant l'arrivée du pape, on avait découvert une inscription anarchiste derrière l'estrade où il devait parler.

« Certes, je ne suis pas venu ici pour vos patrons, a déclaré le pape en souriant, *je suis venu pour me rapprocher du monde du travail. »* Au fil des questions, embarrassées et parfois maladroitement posées, le dialogue s'est cependant noué. *« Saint Père, vous avez aidé la Pologne, il faut aussi aider tout le monde à travailler honnêtement et à vivre en paix »*, s'est enhardi à dire un jeune ouvrier. *« La paix et le travail sont les priorités de tous mes discours, partout et tout le temps. La Pologne a beaucoup souffert au cours des siècles passés et cela m'a permis de mieux comprendre tous ceux qui souffrent »*, a répondu le pape.

Après quatre heures de visite et de dialogue, la glace était rompue et c'est sous d'intenses applaudissements que Jean-Paul II a quitté l'usine après avoir rappelé dans son allocution finale sa fameuse phrase de l'encyclique *Laborem exercens* : *« L'Eglise est de votre côté, parce qu'elle est au côté de tout homme. »* A l'extérieur et sur la grande place de Livourne, le pape était ensuite accueilli non moins chaleureusement par la population.

Ph. P.

SCIENCES

Cinq nouvelles missions d'études ont été créées

Cinq nouvelles missions d'études viennent d'être créées par M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la recherche et de la technologie. Elles portent sur trois filières industrielles, la mécanique, les matériaux et la chimie, et sur deux secteurs à dimension principalement socio-culturelle : l'habitat et le cadre de vie d'une part, les aspects technologiques de la diffusion de la culture et de la communication d'autre part.

Cette décision prolonge celle prise l'an dernier (*le Monde* du 20 août 1981) d'instituer six missions portant sur les biotechnologies, l'utilisation rationnelle de l'énergie et les énergies nouvelles, la filière électronique, la robotique, les recherches sur l'emploi et l'amélioration des conditions de travail, la coopération scientifique et technique avec les pays en voie de développement.

L'objectif de toutes ces missions est d'établir un inventaire des moyens de recherche disponibles, de définir des objectifs à atteindre et des actions à engager, qui pourront constituer l'ossature d'un programme pluriannuel de recherche et de développement technologique, enfin de proposer les réformes institutionnelles qui paraîtraient nécessaires. Les présidents de mission devront remettre un rapport pour le 1er juillet.

M. Chevènement a confié à M. Jean Persuy, président-directeur général de la société Saunier-Duval, la présidence de la mission « mécanique ». M. Jean-Pierre Causse, directeur général, chargé de la recherche, de la société Saint-Gobain, présidera la mission « matériaux ». La mission « chimie » sera présidée par M. Pierre Fillet, directeur scientifique de la société Rhône-Poulenc.

M. Claude Pierre, ancien délégué à l'innovation et à la technologie au ministère de l'industrie, étudiera les besoins de recherche dans le secteur de l'habitat et du cadre de vie. MM. Armand Mattelart et Yves Stourdzé, respectivement directeur de recherches en sciences de l'information à l'université Paris-VII et directeur du centre de recherche « technologie et société » à l'université Paris-Dauphine animeront la mission « technologie, diffusion de la culture et communication ».



Le Monde

ÉCONOMIE

LA COLLECTE DE L'ÉPARGNE A COURT TERME

Le gouvernement va-t-il accorder aux banques l'égalité de traitement que M. Barre leur avait refusée ?

« La mort lente du livret de la Caisse d'épargne. » « Le livret A menacé ? » Ces deux titres, récents, dans « Libération » et dans « l'Humanité », ont provoqué un certain émoi, à la fois dans le public et dans les caisses d'épargne. Ils se rapportaient aux « propositions pour une réforme bancaire » élaborées par MM. Jean-Michel Bloch-Lainé, inspecteur des finances, et Pierre Vajda, l'un des théoriciens du parti socialiste dans le domaine financier, qui ont été récemment soumises à M. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances, comme base de réflexion pour la future réforme de la loi bancaire et du crédit après la nationalisation quasi totale de ce secteur de l'économie.

C'est aller un peu loin, et le ministre a déjà cru bon de déclarer que lesdites « propositions » n'étaient que des solutions parmi d'autres, la plus grande « prudence » s'imposant dans un domaine où tout bouleversement d'habitudes solidement ancrées dans l'esprit des gens depuis près d'un siècle peut avoir de graves conséquences pour le financement d'un certain nombre d'investissements, comme ceux de l'Etat, des collectivités publiques et locales, sans compter le logement social.

Il n'en demeure pas moins que les activités des caisses d'épargne vont, très probablement, se trouver sinon menacées de mort lente, au mieux plafonnées, au pis quelque peu réduites, sans que, toutefois, leur vocation à collecter de l'épargne disparaisse vraiment, tant s'en faut. En premier lieu, l'instauration, à partir du mois de mai prochain, d'un livret d'épargne populaire, à revenu indexé sur l'inflation, et exonéré d'impôts, va, fatalement, « mordre » sur les dépôts des livrets A, certes eux aussi exonérés d'impôts, mais dont le revenu de 8,50 % ne peut, pour l'instant, se comparer avec les 12 % à 13 % d'érosion monétaire actuels. Nul ne sait, pour l'instant, quelle sera l'ampleur des sommes collectées, voire « déplacées » par ce livret populaire, mais il est certain qu'il y aura un transfert aux dépens des caisses d'épargne traditionnelles.

Ensuite, la nature des « grands desseins » que pourraient nourrir les pouvoirs publics, à savoir assurer un meilleur fonctionnement du « pluralisme » bancaire et rétablir une concurrence véritable entre les réseaux, peut affecter les caisses d'épargne, comme, d'ailleurs, les mutualistes (Crédit agricole et Crédit mutuel). De quoi s'agit-il ? Essentiellement de ne plus réserver à certains réseaux l'usage de certains avantages, soit fiscaux, soit relatifs à la distribution du crédit. Cela reviendrait — en fait — à « banaliser » de tels avantages en permettant à tous les réseaux d'y accéder, après de profondes transformations, il est vrai. C'est à ce niveau qu'intervient, d'ailleurs, le rapport de la commission Dautresme sur le développement et la protection de l'épargne, qui doit être remis au gouvernement dans le courant du mois d'avril.

Pour justifier ce « grand dessein », le gouvernement relève que de 1945 à 1980 la part des dépôts collectés par les banques inscrites est revenue de 56 à 37 %, au profit des mutualistes, qui s'adjugent aujourd'hui 24 %, et des caisses d'épargne ordinaires, qui recueillent 20 % (au lieu de 17,7 %). Bien plus, les nouveaux venus, à la faveur de ces fameux « avantages », ont pu offrir et développer une gamme de services concurrents de ceux des banques traditionnelles. Dans ces conditions, il serait difficile, estime-t-on en haut lieu, de demander auxdites banques des efforts particuliers dans le domaine de la distribution des crédits et du traitement de l'épargne sans rétablir des conditions d'égalité dans la concurrence. C'est ce que demande, avec vigueur, l'Association française des banques depuis 1978, avec quelques résultats positifs, comme l'assujettissement des excédents des mutualistes à l'impôt sur les bénéfices, et qu'elle n'a pu obtenir du temps de M. Raymond Barre...

Parmi les propositions contenues dans le rapport Bloch-Lainé-Vajda figurent effectivement la mise hors service du livret A des caisses d'épargne et celle du livret bleu du Crédit mutuel, remplacés par des instruments nouveaux d'épargne populaire offrant des attraits équivalents, comme par exemple des « bons obligataires » affectés au financement des investissements collectifs. Mais, à ce stade de la réflexion, deux préalables s'imposent aux pouvoirs publics. Tout d'abord, il n'est pas question de priver la Caisse des dépôts, dont le rôle va être amplifié, des ressources du livret A, si précieuses pour financer les fameux investissements collectifs. Ensuite, il n'est pas davantage question d'organiser le déclin du livret A sans mettre en place des produits financiers de remplacement et permettre aux caisses d'épargne, avec leurs vingt-sept millions de comptes, de continuer à jouer leur rôle, si important depuis si longtemps, que ce soit à travers la Caisse des dépôts, qui collecte la majorité des ressources, ou au niveau du concours qu'elles apportent directement aux collectivités locales dans le cadre de la loi Minjoz. L'idée serait de les transformer en banques de plein exercice, comme en Allemagne, où on connaît le poids énorme des Sparkassen et de leurs émanations régionales, les puissantes Landesbanken (50 % de dépôts du pays). Parallèlement, leurs structures seraient modifiées, notamment en ce qui concerne la désignation des administrateurs des caisses, effectuée suivant une formule de cooptation très archaïque, et qui seraient « démocratisées » dans un cadre régional, avec une représentation obligatoire du personnel.

Evidemment, tout cela prendra du temps, cinq ans, sept ans peut-être. Dans l'immédiat, il est probable que le plafond des dépôts sur les livrets A pourrait être bloqué à son niveau actuel (49 000 F depuis l'automne 1980). Une chose est certaine en tout cas : le régime de l'épargne en France, qu'elle soit longue ou courte, est en plein chantier, la préoccupation essentielle de M. Jacques Delors étant, toutefois, de ne pas apporter de perturbations violentes dans des circuits rodés depuis longtemps et familiers aux épargnants. C'est un domaine où le changement devra être lent et progressif, sous peine de soulever de graves problèmes de financement.

FRANÇOIS RENARD.

UNE ÉPARGNE TRÈS LIQUIDE

UNE des caractéristiques de l'épargne française par rapport à ses homologues étrangères est d'être très liquide, ce qui a toujours préoccupé les gouvernements, soucieux de la voir se placer à long terme dans des investissements productifs, actions et obligations. Ce comportement s'explique par un trait de caractère de l'épargnant français, qui, à la fois, aime disposer de ressources immédiatement disponibles, et redoute de voir ses économies rongées par l'inflation, ce qui a été souvent le cas avec les obligations, faute d'une rémunération tenant suffisamment compte de l'érosion monétaire : son penchant pour l'investissement immobilier à usage personnel ou à celui de placement, traduit cette préoccupation.

Un tel comportement se reflète dans les chiffres, puisque, face à 870 milliards de francs, environ, d'obligations en circulation, et à 230 milliards de francs d'actions, dont les ménages détiendraient 30 % à 40 %, on trouve une masse de plus de 1 400 milliards de francs de placements « liquides ou à court terme », selon le classement opéré dans les statistiques du conseil national du crédit.

Si on retient un classement par la durée, on trouve, au bas de l'échelle, théoriquement du moins, les comptes sur livret des caisses d'épargne et des banques, dont la durée d'immobilisation minimum est de quinze jours. Viennent ensuite les dépôts à terme, avec un délai minimum d'un mois, jusqu'à un an environ, puis les bons de deux à cinq ans, enfin les comptes et plans d'épargne-logements, d'une durée de quatre ans.

Si on retient un classement par ordre des montants, tout de suite apparaît l'importance écrasante des comptes sur livret, près de 700 milliards de francs (48,4 %), soit environ la moitié de l'épargne à court terme. Sur cette somme de dépôts, l'essentiel, un peu plus de 500 milliards de francs (35,5 %) se situe dans les caisses d'épargne, à hauteur des deux-tiers dans le réseau de l'Ecureuil (secteur privé ou semi-privé) et un tiers dans celui de la poste, près de 90 % des sommes concernées se trouvant placées sur les livrets A dont le revenu est exonéré d'impôt. Le reste, 185 milliards de francs, près de 13 %, est confié aux banques, dont un peu plus de 50 milliards de francs sur le livret bleu du Crédit mutuel.

Viennent ensuite les bons, plus de 300 milliards de francs (22 %) avec, en tête, ceux des banques (132 milliards de francs), la masse imposante, en proportion, de ceux du Crédit agricole (près de 78 milliards de francs), ceux du Trésor, environ 47 milliards de francs, ceux émis par les groupements régionaux d'épargne et de prévoyance (GREP) à hauteur de 43 milliards de francs, et enfin, ceux des P.T.T., 5,7 milliards de francs, et de la Caisse nationale de l'énergie, 5 milliards de francs.

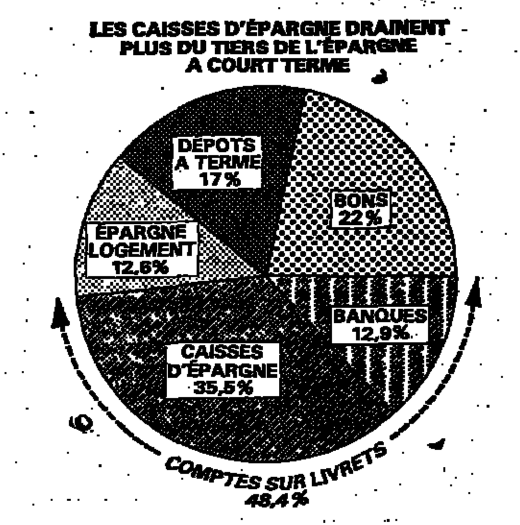
Les dépôts à terme représentent un peu plus de 240 milliards de francs (17 %), une part appréciable d'entre eux (90 milliards de francs étant le fait des entreprises). Enfin, l'épargne-logement vient en dernier avec 180 milliards de francs (12,6 %).

Si on opère un classement par rémunération, en tête viennent les bons (jusqu'à 12 % à cinq ans), puis l'épargne-logement (un peu moins de 9 %), puis les comptes sur livrets (8,50 %). Le cas des dépôts à terme doit être disjoint, puisque, depuis le 4 septembre 1981, leur rémunération est très différenciée suivant l'importance des sommes immobilisées et suivant la durée (actuellement de 3,5 % à un peu plus de 14 %).

Quelques remarques s'imposent toutefois. En ce qui concerne la durée, les Caisses d'épargne estiment qu'elle est de trois ans environ pour leurs livrets, dont les dépôts seraient, eux, relativement stables. En ce qui concerne la nature des placements, une caractéristique essentielle des bons est la possibilité, pour leurs souscripteurs, de conserver l'anonymat, faculté précieuse pour ceux qui aiment la discrétion, ou, dans bien des cas, cherchent à « blanchir » ainsi l'argent « noir », d'une provenance fiscalement peu avouable. A cette occasion, un vieux débat oppose le Trésor, soucieux de se procurer des ressources, et la direction générale des impôts, préoccupée par la chasse aux fraudeurs. A chaque discussion annuelle sur le projet de loi de finances, le principe de l'anonymat est remis en cause, sans que la législation se résolve à l'abolir, toujours pour des raisons « alimentaires » : à l'instigation de la direction générale des impôts, il se contente de la pénalisation fiscale : le prélèvement forfaitaire sur le revenu est porté à 42 % pour les bons anonymes (contre 38 % pour les bons nominatifs), et ils sont assujettis à une taxe annuelle de 1,50 % au titre de l'impôt sur la fortune, quel qu'en soit le montant. — F.R.

(Suite du dossier en page 8.)

LES CAISSES D'ÉPARGNE DRAINENT PLUS DU TIERS DE L'ÉPARGNE A COURT TERME



UNE ÉTUDE DE L'O.C.D.E. SUR LE FINANCEMENT DES DÉFICITS BUDGÉTAIRES

Comment les pays capitalistes se sont condamnés à des taux d'intérêt élevés

Dans tous les pays du monde à économie de marché, les graves questions posées par l'ampleur des déficits de la puissance publique sont désormais au premier plan de l'actualité. Aux Etats-Unis, la persistance et l'aggravation d'un déficit considérable des finances publiques sont en train de discréditer le programme économique de l'administration, même aux yeux de leurs amis « naturels ». C'est ainsi que le président de l'American Stock Exchange, l'une des deux Bourses de New-York, a déclaré que seule une diminution du déficit budgétaire pourrait rendre confiance aux investisseurs. Dans un discours qui a eu un certain retentissement, prononcé devant l'Institut américain de l'entreprise, le 16 mars dernier, M. Jacques de Larosière, directeur général du Fonds monétaire, a notamment déclaré que « des déficits élevés et persistants ne peuvent qu'avoir, à la longue, des effets pernicieux sur l'économie. Les effets peuvent se produire sous forme d'inflation, d'un déséquilibre de la balance des paiements, de taux d'intérêt élevés, d'une mauvaise affectation des ressources, de faibles taux de croissance, d'une augmentation du chômage et, le cas échéant, de tensions sociales ». D'un autre côté, le directeur général du F.M.I. pense qu'« il ne fait guère de doute qu'au cours des dernières années les systèmes fiscaux et les taxes de sécurité sociale ont contribué à la stagflation dans les pays industrialisés, les impôts ayant souvent entraîné une hausse des coûts tout en décourageant les efforts de production ».

L'O.C.D.E. vient de consacrer aux aspects purement financiers du problème un rapport intitulé : « Financement du déficit budgétaire et contrôle monétaire ».

ACCEPTER d'importants déficits budgétaires appelés à se perpétuer sinon à s'aggraver d'année en année, c'est se condamner au maintien de taux d'intérêt élevés. Telle est l'une des principales conclusions qui se dégagent en filigrane d'un rapport de l'O.C.D.E. dont le titre est un gage d'actualité : « Financement du déficit budgétaire et contrôle monétaire ». Les auteurs du rapport posent les questions débattues parmi les économistes et dans les milieux financiers depuis quelques années : dans quelle mesure un déficit budgétaire important est-il compatible avec la conduite d'une politique monétaire visant à limiter la progression de la masse monétaire (agrégat monétaire) ? Dans quelle mesure aussi les besoins de financement du secteur public ont pour effet d'« évincer » les emprunteurs du secteur privé ? Sur ces questions, les auteurs du rapport sont fort prudents et se cantonnent le plus souvent dans un exposé qui, à force de se piquer d'objectivité scientifique, manque parfois de clarté.

PAUL FABRA.

(Lire la suite page 9.)

Dépendance

TOUS les gouvernements, quelle que soit leur coloration politique, s'efforcent de présenter les statistiques de la façon la meilleure ou la moins mauvaise possible. L'actuel pouvoir socialiste ne faillit pas à la tradition, en ayant fait état d'une amélioration des échanges extérieurs de la France en février. De fait, le déficit commercial a sensiblement diminué par rapport à janvier ; mais ce recul est en général classique pour le deuxième mois de l'année, d'autant que janvier est, lui, en revanche, traditionnellement lourd.

En réalité, les résultats « *globalement favorables* », selon le ministère du commerce extérieur, restent structurellement mauvais. Ce constat n'a d'ailleurs rien d'étonnant, car le commerce extérieur est aussi un reflet des forces socio-économiques d'un pays, et le département qui en est responsable peut parfois faire figure de ministère des soldes. Soldes dont la ventilation révèle en fait le maintien, sinon l'aggravation, des faiblesses françaises.

Ainsi, d'un mois à l'autre, le déficit enregistré à l'égard des autres pays de la C.E.E. — ce qui permet de situer la France — s'est creusé et, d'une année à l'autre, il a, pour janvier et février réunis, fortement augmenté. Ce résultat est, pour l'essentiel, lié à une sensible détérioration des positions françaises à l'égard de l'Allemagne fédérale.

Il ne s'agit certes pas de rechercher des équilibres bilatéraux ; mais l'élargissement des écarts traduit les dépendances accrues de la France à l'égard des autres pays industrialisés. Face à un tel glissement, une dévaluation n'aurait comme résultat que d'en accélérer le rythme, dans la mesure où elle se traduirait dans l'immédiat par un renchérissement des coûts, sans pour autant obligatoirement accroître à terme des exportations d'ailleurs pour partie beaucoup moins sensibles aux prix que dans le passé.

Le réajustement en baisse du franc effectué en octobre a permis une reconstitution des marges sur les marchés extérieurs, plus qu'il n'a servi à gagner des parts. Les facteurs les plus importants sont le taux interne d'inflation, la compétitivité des entreprises et leur pugnacité, le tissu industriel lui-même, sans compter un certain état d'esprit. La France disposait au niveau des échanges extérieurs d'une certaine marge de manœuvre accrue par le recours à l'endettement. Cette marge est en voie d'effritement alors même que le franc est vulnérable.

MICHEL BOYER.

LA COLLECTE DE L'ÉPARGNE A COURT TERME

Le grand changement de septembre 1981

DANS l'histoire récente de l'épargne courte, la date du 3 septembre 1981 sera à retenir. Ce jour-là M. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances, décida de modifier profondément le régime des dépôts à terme (près de 250 milliards de francs actuellement). L'idée était de réduire très sensiblement la rémunération moyenne de ces dépôts, avec un double objectif : obtenir des banques un abaissement de leurs tarifs en contrepartie d'une diminution du coût de leurs ressources, constituées pour une part appréciable par des dépôts à terme ; rétablir une hiérarchie des taux plus rationnelle, aux dépens du court terme et au profit du long terme. Il faut dire que depuis un certain temps la rémunération de ces dépôts était très forte : au-dessus de 100 000 F, en effet, il était possible à tout déposant de négocier le taux d'intérêt directement avec le banquier, ce taux étant voisin de celui pratiqué sur le marché monétaire, 12 % à 13 % en moyenne ces dernières années, avec une pointe à 20 % l'été dernier, lorsque la Banque de France fut, une première *fois*, olbigée de défendre le franc. Pour un placement qui pouvait se limiter à un mois, le déposant pouvait obtenir une rémunération brute égale ou supérieure à celle d'obligations à quinze ans, très au-dessus, en tout cas, de celle des instruments réservés obligatoirement à ceux qui ne disposaient pas des 100 000 F requis.

Une limitation draconienne, analogue à celle qui était en vigueur bien des années auparavant, fut donc mise en place.

Les effets de cette limitation ne se firent sentir que progressivement, au fur et à mesure que les dépôts venaient à leur terme, un mois, deux mois, trois mois, et une série de phénomènes furent enregistrés. Tout d'abord, une chute de près de 35 milliards de francs affecta les dépôts à terme entre septembre et décembre, ce qui est bien compréhensible, puisqu'une bonne part des déposants (en dessous de 500 000 francs) se trouvaient réduits à la portion congrue (3 à 3,5 % parfois). Où donc se dirigèrent les dépôts ainsi libérés ? Une partie, d'abord, se porta vers les comptes à vue, en attente. Une autre, appréciable (plus de 20 milliards de francs), se dirigea vers les comptes sur livrets qui rapportaient 7,50 %, puis 8,50 % à partir du 24 septembre, pratiquement à vue (quinze jours).

Les caisses d'épargne furent les principales bénéficiaires de ce transfert : c'est ainsi que la moitié de la progression des excédents (+ 24 % à + 26 %) enregistrés dans ces établissements en 1981 a été acquise dans les quatre derniers mois de l'année. Une part, enfin, de ces dépôts à terme s'est dirigée vers les obligations, notamment l'emprunt d'Etat de septembre 1981 émis au taux record de 16,75 %, et surtout vers les nouveaux instruments mis à disposition par les banques, les fonds communs et les SICAV de trésorerie en obligations, qui ont dû collecter de 12 à 15 milliards de francs, suivant des estimations officieuses.

F. R.

Les substituts des dépôts à terme

DANS « le Monde de l'économie » du 9 février 1982, un article avait été consacré aux innovations dans le domaine des obligations et de leur marché, à savoir l'apparition de nouveaux instruments, les fonds communs et les SICAV de trésorerie. Créés par les banques à la suite des sévères restrictions apportées le 4 septembre à la rémunération des dépôts à terme, ces nouveaux instruments sont en passe de prendre une place non négligeable dans les emplois de l'épargne à court terme, au détriment d'autres instruments, essentiellement les dépôts à terme et les bons.

De quoi s'agit-il ? Au lendemain du 4 septembre dernier, les détenteurs de dépôts à terme au-dessus de 100 000 francs rémunérés auparavant à 15 % ou 16 % sur un mois, et désormais ramenés à la portion congrue, soit 3 % à 5 % pour les sommes inférieures à 300 000 francs sur moins de six mois, furent obligés de se tourner vers d'autres emplois. Certains étaient bien tentés par les obligations, fort alléchantes à l'époque et encore maintenant, avec des taux de rendement de 17 % à 18 %. Mais l'idée de s'engager à long terme les rebutait, d'autant que les frais d'achat et de revente ne sont pas négligeables. Les banques — comme la nature — ayant horreur du vide, et peu soucieuses de perdre éventuellement des dépôts, se préoccupèrent d'imaginer de nouveaux instruments susceptibles de procurer aux épargnants une rémunération alléchante. L'idée de base fut d'utiliser ces instruments d'épargne longue que sont les obligations pour mettre en mesure lesdits épargnants d'encaisser sur quelques mois seulement des coupons détachés annuellement et calculés *prorata temporis*.

Il suffisait de créer des fonds dont le portefeuille serait constitué d'obligations à échéances étalées régulièrement sur les douze mois de l'année, ce qui procure un flux continu de coupons. Pour limiter le plus possible les risques de perte en capital, bien réels, hélas ! depuis quelques années en raison des brusques variations de rendement, les acquisitions étaient, et sont toujours, limitées à des titres soit à revenu fixe mais à durée de vie courte (moins d'un an avant le remboursement), soit à taux variables, ce qui les met à l'abri des fluctuations de cours. L'autre idée était de réduire au minimum les droits d'entrée et de sortie pour ne pas amputer les rendements.

Comme chaque banque de chaque réseau voulait créer son propre instrument, il s'ensuivit une floraison de fonds communs de placement, près de cent cinquante à l'heure actuelle, dont trente-cinq pour les agents de change et cent douze pour les banques. Leur plafond unitaire est fixé à 100 millions de francs, le droit d'entrée est variable (souvent 0,50 %), assorti d'une commission de gestion étagée de 1 à 1,50 % par an calculée *prorata temporis*. Aucune publicité n'est autorisée, leur diffusion étant assurée par les guichets des banques, de bouche à oreille, de manière fort efficace. Aucune donnée officielle n'étant disponible sur l'importance des dépôts ainsi recueillis, une estimation officieuse conduit à penser que, à raison d'un « remplissage » de 50 % à 70 %, une masse de 10 à 12 milliards de francs aurait ainsi été collectée. Les caisses de retraite se sont mises également de la partie pour employer au mieux leurs liquidités.

Depuis le 1er janvier dernier, un autre instrument est apparu sous la forme de SICAV de trésorerie en obligations, dotées d'un plafond très supérieur, en liaison avec l'importance de l'apport initial, assorti de droits d'entrée très inférieurs (à partir de 0,10 %) et de commissions de gestion plus réduites (0,80 % par exemple), toujours *prorata temporis*, avec l'autorisation de faire de la publicité. Pour l'instant, on en compte sept, la première en date, et la plus importante, étant Valréal, créée par la Banque de Paris et des Pays-Bas, la Caisse des dépôts et des banques populaires, avec 700 millions de francs de dépôts pour un plafond autorisé de 1 milliard de francs. Elle a été suivie de Natio-Epargne (B.N.P.), de Sélection court terme (C.C.F.), d'Oblicour (Suez), d'Unival (Crédit agricole), de Finunion (Banque de l'Union européenne). D'autres sont en gestation, notamment à la Société générale.

On objectera ironiquement que ces nouveaux instruments, « tolérés » par le Trésor, en fait autorisés officieusement, permettent de tourner la réglementation limitant sévèrement la rémmunération des placements à court terme. Mais la contrepartie d'un tel détournement est de diriger des liquidités vers le marché des obligations, secondaire ou même primaire, pour les émissions à taux variables. Cela contribue à animer et à développer ce marché au moment où les pouvoirs publics souhaitent leur donner une ampleur en relation avec les énormes besoins en capitaux éprouvés par l'Etat et les entreprises publiques et privées. Il n'est pas douteux que, dans les années qui viennent, de nouvelles formes de placement à court terme vont « mordre » sur les formes traditionnelles déjà existantes et provoquer des déplacements de capitaux auxquels les réseaux de collecte d'épargne devront s'adapter. — F.R.

La crise de l'épargne-logement

L'EPARGNE-logement est en crise. Créé en 1965, avec les comptes d'épargne, amélioré en 1969 avec les plans d'épargne, cet instrument a commencé par connaître un très vif succès, avec des progressions spectaculaires pendant toute la décennie 1970 : doublement d'une année sur l'autre au départ, puis croissance de 30 %, 40 %. Depuis 1979, toutefois, cette croissance s'est nettement ralentie pour devenir presque nulle en 1981. La raison en est simple. L'épargne-logement est un régime dans lequel, moyennant un dépôt préalable et des versements ultérieurs d'une certaine durée (quatre ans, puis cinq ans), l'épargnant a droit, après un certain temps, à un prêt d'un montant supérieur à son épargne, et qui s'ajoute à elle, en vue de l'acquisition ou de la construction d'un logement. Ce prêt est consenti à un taux préférentiel de 5,5 %, porté fin 1980 à 7 %. Outre cet avantage, non négligeable à l'heure actuelle, à un moment où les taux des prêts s'étagent entre 11 % et 17 % à 18 %, le titulaire d'un compte ou d'un plan d'épargne-logement perçoit un intérêt sur les sommes déposées, faible pour le compte (3,75 %), mais plus fort pour le plan, un peu moins de 8 % au départ, 9 % maintenant, dont 5 % à la charge de l'établissement qui tient le compte, et 4 % à celle du Trésor, le tout exonéré d'impôt. Ce dernier avantage a été longtemps apprécié par les déposants, qui utilisaient l'épargne-logement comme un placement plus rémunérateur que le livret A des caisses d'épargne, au point que de nombreux plans d'épargne ne donnaient pas lieu à demande de prêt en fin de contrat.

Pour les établissements qui délivraient ce genre de placement, l'opération était très bénéficiaire, puisqu'ils recueillaient des dépôts à très bas taux (4 %) et délivraient relativement peu de prêts correspondants, à très bas taux également. Le Crédit agricole a aussi bâti sur l'épargne-logement une partie de sa fortune.

Malheureusement, depuis trois ans, un double phénomène s'est produit. La hausse générale des taux d'intérêt a rendu cette formule moins attrayante, d'où un ralentissement très net des souscriptions nouvelles et les titulaires de plans d'épargne-logement souscrits au cours des années 1970 ont eu tendance à demander davantage les prêts prévus aux contrats, la proportion atteignant actuellement près de 40 %, ce qui constitue pour les établissements le point d'équilibre au-delà duquel l'opération devient très peu rentable ou même déficitaire. Les pouvoirs publics s'en sont émus, mais ils doivent également prendre en compte le coût budgétaire de la procédure qui croît très rapidement (3,4 milliards de francs en 1980 et près de 4 milliards de francs en 1981). Là encore, des projets de réforme sont à l'étude.

F. R.

BIBLIOGRAPHIE — « MONDES EN MARCHE », D'ALFRED SAUVY

La vitalité des pauvres

M. ALFRED SAUVY poursuit sa croisade contre les infidèles. Ses infidèles à lui, ce sont les faux experts, les dogmatiques, les propagateurs de slogans, les mastiqueurs d'idées reçues, les Gribouille, les sentencieux, les fabricants d'œillères, etc. Il chasse cette fois sur un terrain brûlant, celui du tiers-monde, formule dont il est l'auteur, mais qui ne suffit plus aujourd'hui, il le reconnaît, à recouvrir les réalités géopolitiques de l'ensemble des pays non ou faiblement industriels.

Epinglons parmi d'autres quelques affirmations de l'auteur qui démolissent des idées fortement ancrées. Pillage du tiers-monde ? N'exagérons rien. Les pays les moins avancés sont précisément ceux qui ont les échanges les moins actifs avec les pays occidentaux.

Les nations pauvres victimes de l'explosion démographique ? La comparaison des statistiques montre qu'il n'y a aucune corrélation : les pays au rythme démographique de 3 % par an ont vu leur niveau de vie augmenter autant sinon plus que les pays à 1 % ! M. Sauvy voit là l'effet de la « difficulté créatrice », force qui détruit les pronostics d'apocalypse formulés ici et là. Sans doute cette « force de vie » a ses limites : elle aurait été sans doute incapable de compenser les charges d'une croissance démographique de 5 % à 6 % par an.

Attention également à l'évaluation des personnes qui meurent de faim chaque année. Des chiffres ont été étourdiment lancés : 50, 60 millions. Or, sur les 3 440 millions d'habitants vivant dans les pays en développement, il en meurt actuellement pour toutes causes un peu plus de 40 millions. 15 millions de personnes peuvent mourir chaque année de sous-alimentation. Ce qui est encore atroce, bien sûr.

Autre jugement non fondé, la dénonciation de la « révolution verte ». Les semences à haut rendement exigent des façons (irrigations, engrais) auxquelles peuvent surtout recourir les cultivateurs riches, c'est vrai, et il aurait certes mieux valu que tous les agriculteurs puissent utiliser ces semences. Mais, telle qu'elle a été réalisée, cette « révolution » a été très bénéfique, car les excédents de production ont pu nourrir les ouvriers de Bombay et de Calcutta.

Que de bêtises écrites aussi sur les conséquences économiques de la colonisation. Pas question de justifier ces conquêtes, mais les chiffres prouvent que les pays restés politiquement indépendants, Siam (devenu Thaïlande), Perse (devenue Iran), Ethiopie, Turquie, etc., n'ont pas enregistré de supériorité sur les autres, non plus que l'Amérique latine. Haïti, indépendant, n'a pas devancé la Martinique ou la Guadeloupe.

Débusquer les erreurs trop souvent réchauffées au four idéologique n'est pas le seul propos de M. Sauvy. Il se demande aussi s'il n'y aura pas un mouvement plus accentué des pauvres vers les riches, et s'interroge sur la forme qu'il pourrait prendre.

La lutte pour l'espace

La lutte pour l'espace sera-t-elle celle du vingt et unième siècle ? M. Sauvy regarde de près ces « mondes en marche », la masse des immigrés répertoriés ou clandestins (notamment mexicains vers les Etats-Unis) et se demande si l'implosion démographique ne va pas conduire à une explosion. La totale liberté de circulation et d'installation est impensable, car l'afflux des immigrés se traduirait par l'apparition de bidonvilles autour des grandes cités et la formation de ghettos inexpugnables, créant, à leur tour en réaction, une vague de violence xénophobe. Si notre auteur ne se risque pas à prédire des phénomènes d'invasion, il a ce jugement qu'il faut méditer : « *Quelles que soient les difficultés des pays pauvres, ils sont assurés de vivre, puisqu'ils jouent la carte de la vie. Combien plus sérieuse la menace qui pèse sur les Européens insouciants qui, eux, jouent la carte de la vieillesse.* »

On retrouve là une des idées-forces du maître de la science démographique, un écho des grands appels de M. Chaunu, une lancinante abjuration. Le plus étonnant, avec M. Sauvy, c'est qu'après tant de combats, la plume à la main, il garde cette fraîcheur de ton, cette vivacité d'expression et surtout qu'il ait chassé une fois pour toutes, malgré les fracassantes erreurs de parcours des gestionnaires, la tentation si corrosive de l'« à-quoi-bon ».

PIERRE DROUIN.

★ *Mondes en marche*, d'Alfred Sauvy, chez Calmann-Lévy, 376 p., 67 F.

LE PREMIER SALON INTERNATIONAL DE LA FRANCHISE

« Sans capitaux, devenez propriétaire exploitant d'un magasin »

Le premier Salon international de la franchise s'est tenu à Paris, au Parc floral du bois de Vincennes, du 12 au 15 mars. Il était organisé par la Fédération française de la franchise et a été inauguré par M. André Delelis, ministre du commerce et de l'artisanat. A cette occasion, celui-ci a rappelé que la France était « dans un système économique de liberté » et que le gouvernement n'entendait pas « réglementer dans tous les domaines ». Le ministre a indiqué que son rôle, comme le lui avait défini le président de la République, était plus particulièrement de « défendre le petit commerce ».

Le premier Salon a connu une très grande affluence. En quatre jours, les exposants ont reçu en moyenne, et selon les stands, entre quatre-vingts et deux cents candidats pour les franchises de distribution ou de production, et entre trente et soixante-dix candidats pour les franchises de services. Cette affluence laisse cependant perplexes certains observateurs qui se demandent si tous les candidats sauront faire le tri entre toutes les promesses qui leur ont été faites.

LA franchise connaît un développement important en France, où elle représente environ 10 % du commerce de détail. Par ce premier Salon international, elle entendait se donner pignon sur rue et faire entrer dans le vocabulaire courant des mots que le dictionnaire ne retient pas.

D'ores et déjà, il paraît impossible d'éviter ce vocable tiré de l'anglais, *franchise*, qui signifie privilège ou droit. Cela donne également, dans le jargon commercial, « franchiseur » et « franchisé » pour désigner les partenaires en présence. La franchise, en elle-même, est une méthode de collaboration contractuelle entre une entreprise désirant diffuser une marque ou des produits et un exploitant indépendant. En France, cette méthode est vieille comme les laines Pingouin, qui l'instaurèrent dès 1928. Coryse Salomé et Prénatal s'y lancèrent en 1948, puis Lévitan en 1956. Mais c'est à partir des années 70 que la formule a vraiment pris son essor, le nombre de franchisés passant de 7 500 en 1977 à 13 890 en 1981.

Ce développement n'est pas dû au hasard. Il s'explique à la fois par les difficultés de l'emploi et les besoins de développement des fabricants ou des distributeurs. Le fait aussi que la franchise soit très répandue aux Etats-Unis lui confère un label auquel le commerce français aime à se référer.

Le système est d'une conception assez simple. D'un côté, le franchiseur, qui peut être un fabricant, un grossiste, une entreprise de commerce de détail, cède sa marque et ses méthodes pour qu'en soit assurée l'exploitation ; de l'autre, un commerçant indépendant, le franchisé, entre dans l'organisation du franchiseur et en accepte les principes de fonctionnement. Propriétaire des murs, le franchisé profite du savoir-faire du franchiseur, mais il devra consentir un investissement initial pour constituer le fonds, faire les travaux d'agencement, payer éventuellement un droit d'entrée. Il devra ensuite verser, toujours au franchiseur, une redevance proportionnelle à son chiffre d'affaires pour la formation continue, l'assistance en gestion, la publicité et, bien évidemment, l'enseigne commune qui est la concrétisation de la franchise.

Souvent, le franchiseur aidera l'exploitant à s'établir, en lui consentant des prêts à faible intérêt ou en le faisant profiter de ses services. Tel est le cas de Promogros, du groupe Promodes, dont les équipes se chargent de rechercher en permanence des emplacements pour la création de nouveaux magasins, règlent elles-mêmes les transactions immobilières, fournissent des prêts au prorata de la surface et assistent l'exploitant pour l'organisation, l'animation et même l'assortiment de son magasin.

« Promogros joue les hommes »

Mais Promogros fournit aussi un bon exemple de ce que peuvent être les intentions d'un franchiseur. Cette société a été créée par Promodes, un des fervents de cette formule. C'est en rachetant des succursalistes que le groupe s'est rendu compte des avantages qu'il pouvait tirer de la franchise, en gérant, en quelque sorte, par personne interposée, cette personne montrant, dans ses activités, beaucoup plus de dynamisme qu'un salarié... et partageant une partie des risques. Aujourd'hui, les circonstances aidant, Promogros s'adresse non seulement à des professionnels de l'alimentation, mais à des salariés désireux de se lancer dans l'entreprise individuelle ou de s'établir à leur compte. On n'est pas loin de recruter à l'A.N.P.E. « *Promogros joue les hommes*, dit une de ses brochures, *et s'ils ne disposent pas immédiatement des 20 % nécessaires pour acheter fonds et matériel, il leur propose une location-gérance. Au cours des cinq dernières années*, précise-t-on, *elle a mis en gérance libre ou vendu 130 supérettes et supermarchés, dont 70 % auprès de son personnel.* » Et de conclure : « *En 1982, Promogros fera financer 27 000 mètres carrés pour un montant de 121 millions de francs. Elle aura ainsi un parc total de 205 000 mètres carrés en franchise, réalisant un chiffre d'affaires de 4,42 milliards de francs* ».

Un tel effort, une telle certitude dans l'efficacité de la formule montrent bien que les franchiseurs y trouvent leur compte. C'est ce qui explique le battage publicitaire dont le Salon a fait l'objet. La circonspection s'impose cependant, et la Fédération, à laquelle n'adhèrent pas tous les franchiseurs, a tout intérêt à se montrer rigoureuse dans le choix des slogans si elle ne veut pas affaiblir sa réputation. Il lui faut pouvoir garantir les contrats si elle ne veut pas voir dégénérer la formule, qui peut permettre, en effet, une restructuration du petit commerce, mais peut aussi le banaliser en l'uniformisant. Le fait que les deux tiers des franchisés soient des nouveaux venus dans le monde du commerce montre bien l'influence qu'exercera le franchiseur, seul à disposer de l'expérience et des moyens de mise en œuvre.

La Fédération a établi un code de déontologie, mais comme toujours dans les associations professionnelles il ne s'impose qu'à ses adhérents. Néanmoins, ceux qui seraient tentés par la formule : « *Sans capitaux devenez propriétaire exploitant d'un magasin* » auraient tout avantage à consulter ce code. Les interdits qu'il contient indiquent qu'une certaine vigilance est de mise. Ce premier Salon international servira sans doute à prouver que les professionnels sont les premiers conscients de la nécessité qu'il y a à mettre de l'ordre dans leur boutique.

F. S.

QUATRE TYPES DE FRANCHISE

- *La franchise de production* (qui a connu un grand succès en France) : le franchiseur est un producteur qui écoule ses produits par l'intermédiaire de franchisés identifiables par une enseigne commune (exemple : Rodier, plus de deux cents franchisés en France).
- *La franchise de distribution :* le franchiseur (assimilable à une centrale d'achats) se procure auprès de fournisseurs des produits qu'il revend à des franchisés, tout en leur transmettant un certain savoir-faire commercial (exemple : Pronuptia).
- *La franchise de service :* le franchisé reproduit les prestations de services inventées et définies par le franchiseur (exemple : chaînes hôtelières, agences de voyages, location de voitures...).
- *La franchise industrielle :* encore peu développée en France, elle associe de part et d'autre des industriels. Les franchisés produisent sous licence et bénéficient de la technologie, de la marque et de l'assistance technique du franchiseur. Parmi les cas les plus connus : Coca-Cola et Yoplait.

Resserrement des relations économiques entre la France et l'Indonésie

M. Mexandeau, ministre des P.T.T., vient d'effectuer une visite de trois jours en Indonésie. Reçu par le président Suharto, il a rencontré plusieurs ministres du gouvernement indonésien. Le développement de la coopération entre les deux pays et la participation de la France au développement des télécommunications en Indonésie ont été au centre des entretiens.

LONGTEMPS absente des tournées ministérielles françaises — la dernière remonte à avril 1980 — l'Indonésie connaît aujourd'hui un regain d'intérêt de la part de Paris. Avec ses cent cinquante millions d'habitants — la cinquième population mondiale, — sa position stratégique en Asie, sa production pétrolière (près de 100 millions de tonnes par an), ses exportations d'étain, de bois, etc., l'Indonésie présente théoriquement, et depuis des années, un potentiel de développement économique.

Les partenaires privilégiés

A vrai dire, ce pays ne figurait pas, après le 10 mai, dans la liste des partenaires privilégiés d'une nouvelle politique vers le tiers-monde. Sans doute parce que la gauche française gardait le souvenir des massacres de 1965 et était sensibilisée par les atteintes aux droits de l'homme dans ce pays. Bien vite pourtant, le réalisme l'emportait, rares étant les pays qui peuvent se targuer de respecter scrupuleusement ces droits.

Paris a donc manifesté ostensiblement sa volonté de relancer la coopération avec Djakarta et de développer les échanges entre les deux pays. Un souhait qui se matérialise par la multiplication des visites officielles. M. Mexandeau, succédant à une mission parlementaire, et précédant M. Chevènement, qui doit se rendre en Indonésie du 4 au 14 avril, et M. Jobert, qui est attendu d'ici l'été.

Cette volonté française coïncide, à vrai dire, avec celle des dirigeants de Djakarta, de faire de leur pays un des grands pôles économiques de l'Asie du Sud-Est. Une ambition qui se heurte à de sérieux obstacles. Outre ses multiples problèmes ethniques, religieux et sociaux, l'Indonésie doit mener de front plusieurs actions.

L'amélioration de la production agricole

Il lui faut tout à la fois développer ses infrastructures ; offrir chaque année des emplois aux quelque deux millions de personnes qui arrivent sur le marché du travail ; former une main-d'œuvre qualifiée, une classe moyenne de petits cadres et de techniciens ; assurer le financement de son développement alors même que ses revenus pétroliers diminuent avec la baisse des prix et l'accroissement de la consommation intérieure. Pour ce faire, le gouvernement compte certes sur l'amélioration de la production agricole. Ainsi, le pays a atteint en 1981 une relative autosuffisance en riz. Mais il souhaite également développer une industrie capable d'exporter certains produits finis ou semi-finis (chimie, bois, textile, papier, etc.), grâce aux apports en capitaux et en technologie des pays industrialisés.

Il y a un peu plus d'un an, le gouvernement a lancé une politique de promotion des exportations de produits non pétroliers, qui revient à instituer une sorte de compensation. Ainsi, l'attribution de contrats à des firmes étrangères pour la réalisation de projets financés par l'Etat indonésien est désormais liée à l'achat par le contractant de produits locaux non pétroliers, pour un montant égal à celui des matériaux dont l'exécution du contrat nécessite l'importation. Seules exceptions, en principe, à cette règle : les contrats bénéficiant de financements privés ou étrangers et ceux comportant la création d'une « joint-venture ».

Ainsi Djakarta espère « piéger » les industriels étrangers désireux d'obtenir des contrats. Soit, ils — ou plutôt leurs gouvernements — offrent des financements privilégiés ; soit ils acceptent d'investir sur place et de transférer leur technologie par le biais de ces « joint-ventures ».

Quelques grands contrats

Chasse gardée nippo-américaine, l'Indonésie cherche à diversifier ses partenaires. Actuellement, le Japon est de très loin son premier acheteur et son premier fournisseur. Il assure 30 % des importations ; les Etats-Unis 15 %. Viennent ensuite Singapour, avec 8 % et l'Allemagne fédérale (6,5 %). La France, avec 2 % du marché indonésien, n'occupe qu'un modeste treizième rang. La balance commerciale entre les deux pays a même été déficitaire en 1979-1980, respectivement de 200 et de 360 millions de francs (sur un volume d'échanges de 2,4 milliards de francs en 1980). Un déséquilibre dû, pour partie, à des achats de pétrole, Total, qui exploite divers gisements, ayant dirigé le brut vers la France en raison de difficultés d'écoulement vers les Etats-Unis. D'autre part, les exportations françaises avaient sensiblement baissé. En 1981, la situation s'est rétablie, Total orientant son brut vers d'autres pays que la France, et les ventes françaises augmentant.

Au cours des trois dernières années, quelques grands contrats ont été signés entre Paris et Djakarta, financés il est vrai par le biais de protocoles spéciaux, aux termes desquels Paris a accordé des crédits annuels d'environ 1,2 milliard de francs.

C'est un consortium français (Sainrapt et Brice, S.A.E., Routière Colas) qui construit, avec l'assistance de l'Aéroport de Paris et des entreprises locales, le futur aéroport de Djakarta. Un marché conclu en 1980, de 600 millions de dollars, dont environ le tiers rapatriable. Technip construit de son côté une papeterie (830 millions de francs), SPIE-Batignolles participe à l'extension d'une usine d'engrais (425 millions de francs). Des sociétés françaises ont obtenu l'ingénierie d'une usine de méthanol, d'une cimenterie ; Dumez et SPIE-Batignolles, deux barrages ; Alsthom-Atlantique, la fourniture de turbines à gaz et de groupes Diesel. L'Indonésie a également acheté trois nouveaux Airbus pour 366 millions de francs, ce qui porte à douze exemplaires le total des commandes. En 1981, le carnet de commandes de l'industrie française a incontestablement fait un bond et atteint 4,7 milliards de francs.

Actuellement plusieurs contrats sont en cours de négociation dans les domaines de la sidérurgie, de la construction navale et de l'électricité (barrages, centrales thermiques, réseaux de distribution électrique). Enfin, la France nourrit de grands espoirs dans le secteur des télécommunications. Non pas tant pour le montant des marchés en cours de discussion, mais surtout pour l'impact qu'aurait une pénétration de l'industrie française du téléphone dans cette partie du monde et pour le modèle de coopération technologique que les deux pays pourraient établir à cette occasion.

Trois projets

De 1971 à 1980, les entreprises françaises (Thomson, SAT, CIT-Alcatel, T.R.T.) ont déjà vendu pour 800 millions de francs de matériels de télécommunication (équipement radio, radar, centraux de transit, etc.). Lors de sa visite, M. Mexandeau et ses interlocuteurs indonésiens ont évoqué trois grands projets. Le premier concerne une liaison hertzienne et le second l'installation de deux câbles sous-marins pour relier les îles indonésiennes (400 millions de francs). Les Câbles de Lyon (C.G.E.) sont sur ce marché en concurrence avec Nippon Electric et S.T.C. (Grande-Bretagne).

Le troisième projet, le plus important, a trait à la mise en place d'une industrie locale de commutation téléphonique. L'Indonésie est sous-équipée en téléphone, les dernières statistiques faisaient état de sept cent mille lignes installées. On compte quatre téléphones pour mille habitants dans le pays, et 36 % seulement dans la capitale. Or, avec la dispersion de l'archipel indonésien, un vaste réseau de télécommunication est plus que jamais nécessaire pour le développement de l'économie. Un plan quinquennal d'équipement (Repelita IV) pour la période 1984-1989 vient d'être lancé. Réaliste, il prévoit l'installation de cent mille lignes téléphoniques par an.

Les conditions financières

Plusieurs firmes étrangères se partageaient jusqu'à présent le marché : Siemens, Ericsson, Philips, et la filiale belge d'I.T.T. Pour mener à bien Repelita IV, les autorités de Djakarta ont lancé un appel d'offres. Ils souhaitent que les propositions portent sur des technologies de commutation électronique (temporelle) et prévoient d'aider au développement d'une industrie indonésienne (transfert de technologies, formation de personnels), l'objectif étant qu'au bout de cinq ans l'usine locale soit capable de produire cent mille lignes par an. Le montant de ce contrat est estimé à 600 millions de francs environ.

CIT-Alcatel, qui propose son nouveau central « E 10 B », est en compétition avec NEC, Ericsson, Siemens et I.T.T. Les Japonais font porter leur effort sur les conditions financières. Fort habilement, ils indiqueraient dans leur réponse qu'ils présenteront sur ce chapitre des offres au moins égales aux propositions de financement les plus favorables de leurs concurrents. En fait, ils auraient offert des crédits sur trente ans au taux de 3 % ! CIT-Alcatel, qui bénéficie dans cette affaire du soutien actif des P.T.T., mise quant à elle plus sur son image de marque dans la commutation électronique, et sur un programme de formation par la France du personnel indonésien.

On reproche souvent, à Djakarta comme ailleurs, aux entreprises françaises de ne pas faire suffisamment d'efforts en matière de crédits et de taux d'intérêt. Mais l'octroi de prêts s'apparentant à des dons peut-il aider les pays du tiers-monde à se sortir de l'assistanat ? L'investissement étranger dans quelques secteurs de l'activité économique aide-t-il réellement ces pays à prendre en main leurs destinées ? La véritable coopération entre le Nord et le Sud ne passe-t-elle pas d'abord, et surtout, par un gigantesque effort de formation des hommes ?

JEAN-MICHEL QUATREPOINT.

ENTRE VENTS ET MARÉES

La résistance de Berlin

NIKITA KHROUCHTCHEV a dit un jour : « *La ville de Berlin tombera toute seule, comme un fruit mûr.* » L'ancienne capitale allemande résiste. Placée sous des gouvernements militaires, ses armes sont civiles : économiques et morales. Ne s'usent-elles pas ? Pour qui revient après plusieurs années passer encore une fois « Chek Point Charlie » entre deux pans de l'affreux « mur », la vérité saute aux yeux : les apparences des choses se sont inversées.

Berlin-Ouest ne comporte pas moins de huit mille logements abandonnés, qui contribuent à donner à certains quartiers de la ville des allures fantomatiques. Des plans trop hâtifs de modernisation inutile en sont la cause : les habitants ont été invités trop tôt à quitter les lieux, qui se sont ensuite trouvés envahis par d'autres. Le spectacle des émeutes accompagnant les tentatives d'évacuation forcée des occupants illicites de ces lieux (occupants qui réussissent d'ailleurs à faire fonctionner l'eau, le gaz, l'électricité et même le téléphone sur place...), incite très probablement les téléspectateurs de l'Est auxquels il est retransmis à une certaine perplexité. En établissant habilement la liaison avec les institutions religieuses et les organisations syndicales de l'Allemagne fédérale qui sont partiellement propriétaires des immeubles, le nouveau maire de la ville tente aujourd'hui, pour mettre un terme au problème, d'autoriser les occupations sous réserve de l'acceptation par ceux qui en bénéficient d'obligations minimales.

Le temps de l'assainissement est venu. Mais sera-t-il possible ? La ville réussira-t-elle à reprendre un contrôle ordonné des programmes immobiliers qu'elle envisage ? Son parc de logements est en mauvais état et le financement de sa modernisation fait appel pour près de 30 % à la République fédérale. Celle-ci consacre environ 1,3 % de son produit national brut à aider Berlin, dont elle a financé 54 % du budget en 1981. Ce budget augmente régulièrement chaque année. Les troupes alliées, sur place, sont aussi financées intégralement par la R.F.A. Le coût du maintien de l'activité économique de la ville est très élevé. 76 % de la population active est employée dans un secteur tertiaire pléthorique. L'administration municipale a dû entreprendre en 1981 la suppression de deux mille postes de fonctionnaires, soit environ un par service, pour faire face aux difficultés budgétaires qui se présentaient. A force d'investissements de toutes sortes, en installations, en personnel, et en promotions commerciales, Berlin a réussi à devenir la sixième ville de congrès du monde. On y compte cinq cent cinquante instituts de recherche.

Les investissements nouveaux

Berlin reste encore malgré tout la plus grande agglomération industrielle entre la Ruhr et Moscou. Avant la guerre, capitale de l'électro-technique, elle conserve dans sa partie ouest les importantes implantations des firmes Bosch et Siemens. Le tiers de sa population active en dépend : c'est moins qu'en Allemagne fédérale, mais plus qu'en France. Il est toutefois de plus en plus difficile d'y attirer des investissements nouveaux. La DATAR locale, qui s'y est essayée, en particulier pour tenter d'obtenir l'implantation de firmes japonaises, n'a pas réussi comme elle l'espérait. Si les avantages financiers directs et indirects accordés à ceux qui travaillent sur place pouvaient leur apparaître suffisants, les entreprises nippones n'ont pas voulu courir le risque de déclencher inutilement des réactions de mécontentement soviétiques, en se situant là. D'autres font comme elles.

Comment rééquilibrer véritablement un tel univers ? Les impôts sur les bénéfices, sur place, sont de 20 % inférieurs à ce qu'ils sont en Allemagne fédérale ; les primes de salaire sont de 8 % pour toute personne qui accepte de travailler dans le service public à Berlin. Aux subventions directes s'ajoutent quelque 18 milliards de deutschemarks d'indispensables encouragements indirects financés par la R.F.A. Comment éviter que ne se développe, chez les Berlinois, une « mentalité de subventionnés », comme le leur reprochent volontiers fraternellement les Allemands de l'Ouest eux-mêmes ?

JACQUELINE GRAPIN.

Comment les pays capitalistes se sont condamnés à des taux d'intérêt élevés

(Suite de la page 7.)

Cependant, ils font une distinction qu'ils estiment capitale et d'où ils tirent des conclusions partiellement confirmées par les faits. Pour eux, l'incidence d'un déficit budgétaire sera très différente selon la méthode d'intervention des autorités monétaires pour maîtriser la masse monétaire. Certains pays pratiquent le système qu'ils appellent de type I, en vertu duquel les autorités monétaires agissent directement sur la liquidité bancaire en essayant de régler le volume des réserves mises à la disposition des banques commerciales. Un tel système vise à contrôler l'offre de crédit. Il est pratiqué, selon des modalités du reste fort différentes, aux Etats-Unis, en Allemagne fédérale et au Canada. Dans ces pays, la marge de manœuvre des autorités apparaît relativement importante. Au cas d'une forte augmentation du déficit budgétaire, les autorités monétaires peuvent riposter par un resserrement de la liquidité bancaire qui aura pour effet d'amener les banques à prêter moins au secteur privé.

Il n'en est pas de même dans les pays qui pratiquent le système II, parmi lesquels se range la France. Dans ces pays, les autorités monétaires cherchent à influer sur la demande de crédit, notamment en faisant varier les taux d'intérêt et en complétant souvent le dispositif par un rationnement quantitatif du crédit, comme on le pratique en France, sous le nom d'encadrement. Dans ces pays, les banques commerciales sont très lourdement endettées vis-à-vis de la Banque centrale. Il en résulte que cette dernière est amenée quasi automatiquement à satisfaire les besoins de refinancement des banques. Aussi une augmentation du déficit budgétaire ne s'accompagnera pas nécessairement d'une réduction des crédits au secteur privé. C'est précisément pour pallier cet inconvénient qu'on a recours au système de limitation quantitatif du crédit avec tous les inconvénients qu'il peut comporter (notamment sclérose de la concurrence entre les banques). Ainsi, l'encadrement du crédit apparaît-il comme le palliatif destiné à corriger, dans une certaine mesure, la tendance à satisfaire toutes les demandes de crédits inhérentes au système lui-même.

Le régime du taux de change

Le rapport note que les contrôles sont devenus plus difficiles depuis l'abandon des taux de change fixes au profit des taux de change flottants. Lorsque était encore en vigueur le système monétaire de Bretton-Woods, une certaine régulation automatique se produisait. Quand on était en présence d'une expansion excessive du crédit bancaire, les conséquences qui en résultaient sur la masse monétaire pouvaient être au moins en partie compensées par des fuites de capitaux vers l'étranger. Au contraire, en cas de pénurie de liquidité à l'intérieur, les emprunts que le secteur privé pouvait effectuer à l'étranger avaient pour conséquence d'augmenter la masse monétaire. Avec le système des taux de change flottants, les emprunts à l'extérieur ont pour effet de faire monter le cours du change, ce qui peut avoir des conséquences nuisibles sur la compétitivité des entreprises.

Si à court terme l'apparition d'un fort déficit budgétaire peut ne pas avoir de conséquences dommageables, il n'en est pas de même à moyen terme. Ou bien les autorités monétaires réagissent en refusant d'augmenter la masse monétaire en même temps que s'accroît le déficit, et dans ce cas les dépenses privées risquent fort d'être affectées par la hausse des taux d'intérêt qui s'ensuivra. Ou bien le déficit est accompagné d'une expansion monétaire et on risque alors, directement ou indirectement, l'inflation.

Dans son jargon inimitable, l'O.C.D.E. écrit : « *Le maintien de déficits budgétaires importants pendant plusieurs années présente l'avantage d'éviter les coûts des ajustements qui auraient été nécessaires pour réduire ces déficits* ». Cette phraséologie vise en réalité à désigner les mesures que les autorités monétaires seront presque inévitablement amenées à prendre pour lutter contre la croissance du déficit. Quatre mesures principales sont nommément désignées : 1°) une compression des dépenses publiques courantes, « *auquel cas le coût de la réduction du déficit budgétaire se ferait sentir sur le plan de la consommation collective* » ; 2°) une augmentation des impôts sur les ménages, qui aura « *probablement des effets défavorables sur la consommation des particuliers* » ; 3°) un relèvement des impôts sur les entreprises, dont l'effet le plus probable sera de réduire l'incitation à investir ; 4°) enfin, une diminution des dépenses d'équipement du secteur public.

Mais la persistance des déficits budgétaires entraîne encore un autre inconvénient qui est d'augmenter la charge fiscale nécessaire pour assurer le service d'une dette publique qui ne cesse d'augmenter, au moins en termes nominaux. Le membre de phrase « en termes nominaux » laisse entendre qu'un pays qui tolère, plusieurs années durant, d'importants déficits budgétaires est immanquablement amené à compter sur l'inflation pour alléger la charge croissante des emprunts contractés pour les financer.

Ce n'est pas impunément qu'un pays finance le déficit budgétaire par émissions d'obligations, comme cela est pratiqué en France depuis plusieurs années. Les appels du secteur public au marché du crédit exercent une pression à la hausse sur les taux d'intérêt. Cette pression est, d'après les experts, suffisamment forte pour produire un transfert de fonds en provenance du secteur privé égal aux besoins de financement supplémentaire du Trésor. Sur le plan économique, cela signifie que le financement des dépenses publiques exige une réduction à due concurrence des dépenses privées, à moins bien sûr que d'autres sources de financement ne se révèlent disponibles. Mais la hausse des taux d'intérêt aura sans doute pour effet d'attirer des capitaux en provenance de l'étranger. Ces entrées pourront provoquer une hausse du taux de change avec les conséquences déjà signalées plus haut.

Pour toutes ces raisons les auteurs du rapport, tout en restant très discrets sur leurs préférences, semblent conseiller une grande prudence aux gouvernements tentés de laisser croître le volume des dépenses publiques sans augmenter dans la même proportion les recettes permanentes.

PAUL FABRA.

CRÉDITS, CHANGES ET GRANDS MARCHÉS

L'euromarché

A la petite semaine

A force de vivre dans l'incertitude, le marché international des capitaux finit par s'y habituer. Face à des taux d'intérêt à court terme dont l'évolution paraît imprévisible, les euro-banquiers se contentent pour l'instant de vivre à la petite semaine. M. Jeffrey R. Leeds, l'un des vice-présidents de la Chemical Bank, reflétait ces jours-ci à New-York cette attitude en soulignant que le marché obligataire est raisonnablement optimiste et que, malgré la possibilité de voir la masse monétaire américaine s'enfler le mois prochain sous l'effet de facteurs saisonniers, les perspectives étaient favorables pour les quinze jours à venir.

La volonté délibérée d'adopter une vision à court terme a eu pour effet d'encourager le lancement d'euro-émissions de tous types, c'est-à-dire aussi bien à taux fixes qu'à taux variables. Cinq emprunts de la première catégorie ont vu le jour cette semaine, malgré la crainte de voir les taux d'intérêt à court terme se tendre à nouveau ; le marché a dans l'ensemble bien absorbé ce qui, après tout, ne représente que 550 millions de dollars.

Parmi ces cinq transactions, celle qui a été le mieux accueillie est l'émission de 45 millions de dollars offerte par la Pacific Gas and Electric Company, société de services américaine, dont la dette est classée « AA » aux Etats-Unis. D'une durée de sept ans, l'emprunt a été proposé au pair avec un coupon annuel de 15,50 %. Il a été de suite très bien reçu au vu de l'excellente qualité d'un emprunteur qui est également un familier de l'euro marché. Sur le marché secondaire, les euro-obligations de Pacific and Electric Compagny se sont immédiatement traitées avec une prime, elles se tenaient vendredi soir à 100,75/101,25.

Amax Incorporated, puissante société américaine impliquée dans l'extraction et le traitement des minéraux, a été un peu moins heureuse avec une euro-émission de 75 millions de dollars sur dix ans. Proposée au pair avec un coupon annuel de 16,25 %, elle s'est traitée sur le « marché gris » avec une décote de 1,50/1 en fin de semaine. Il faut dire que la classification de la dette d'Amax a été récemment abaissée par l'une des grandes agences spécialisées américaines.

Reçu avec encore plus de réserve est l'euro-emprunt de 150 millions de dollars et d'une durée de dix ans du mexicain Banco Nacional de Obras (Banobras). En dépit de conditions très attrayantes pour les investisseurs, puisque, avec un coupon annuel de 17,25 % et un prix au pair, c'est là le rapport le plus élevé qu'on puisse actuellement trouver sur le marché primaire, les obligations Banobras ont été délaissées. Vendredi, le « marché gris » n'affichait aucun cours, ne consentant que sur demande expresse à reconnaître une décote d'environ 3,25. Le Mexique est maintenant tellement surendetté qu'il a ravi au Brésil la première place en devenant le pays du monde qui a la plus forte dette extérieure. Cette dernière, bien que la dette privée ne soit pas publiée officiellement, totalise l'équivalent d'au moins 65 milliards de dollars.

Cet endettement, loin de se stabiliser, continue à s'accroître très rapidement par suite de la baisse de la consommation et des prix du pétrole, qui entraîne une forte diminution des revenus du Mexique, alors que ses dépenses pour financer des projets divers ne font qu'augmenter. A la recherche perpétuelle d'eurocapitaux nouveaux, les Mexicains, malgré toute la sympathie qu'ils suscitent, ont fini par lasser la clientèle des investisseurs internationaux. Seul leur reste ouvert le marché des eurocrédits bancaires. Ils feraient bien de s'y cantonner.

La situation sur le front des taux d'intérêt à court terme demeurant néanmoins le principal sujet de préoccupation, aussi bien des prêteurs que des emprunteurs, certains parmi ces derniers ont préféré lever des fonds à partir d'euro-émissions à taux variables. La plus spectaculaire d'entre elles est celle de 250 millions de dollars proposée par la Fédération de Malaisie. Sa durée est de dix ans. Elle sera émise au pair et elle portera un intérêt semestriel qui sera l'ajout d'une marge de 0,25 % au taux d'intérêt bancaire offert à Londres sur les dépôts en euro dollars à dix mois (Libor).

Cela par contre n'a pas été le cas pour Isveimer, la banque pour le développement économique d'Italie méridionale, qui recherchait 75 millions de dollars sur sept ans, à partir d'une marge de 0,25 % venant s'ajouter au taux du Libor. En outre, le débiteur italien s'est engagé à payer un intérêt qui ne sera jamais inférieur à 11 % par an au cas, pour le moment bien improbable, où le taux du Libor s'effondrerait au-dessous de ce niveau. Cet appât a été insuffisant pour retenir l'attention de la communauté des investisseurs internationaux qu'il s'agisse des banques ou d'institutionnels. Les uns et les autres ont des portefeuilles qui regorgent de papier italien et la décote de trois points qu'en fin de semaine le « marché gris » infligeait à l'opération Isveimer reflète bien le peu d'intérêt qui lui a été porté.

En revanche, le Crédit lyonnais a brillamment terminé son euro-émission de 250 millions de dollars, décrite dans cette rubrique la semaine précédente. Du début à la fin de la souscription publique, les « notes » à taux variables du Crédit lyonnais ont suscité une très vive demande. Elles se traitaient vendredi sur le marché secondaire avec une modeste décote de 0,45/0,35, par rapport à un prix d'émission de 100.

Il y a un secteur de l'euromarché qui, pour l'instant, est bien orienté. C'est celui libellé en deutschemark. La baisse outre-Rhin du Lombard, enfin intervenue cette semaine après une longue attente, a été bénéfique, et les euro-emprunts nouvellement lancés ont été bien accueillis. Tel a été le cas des 150 millions de deutschemark que proposait, sur sept ans et au pair, la République de Finlande. Les « notes » dotées d'un coupon annuel de 9,75 % ont attiré une bonne demande, alors que généralement la Finlande ne soulève guère d'enthousiasme sur le marché des euro-obligations. La décote de 1 point, qui est modeste par rapport à la commission de vente de 1,50 % réservée aux banques plaçant le papier parmi leur clientèle, reflétait vendredi la réaction positive du marché.

Le même jour la Banque mondiale se décidait à lever 100 millions de deutschemark dans le cadre d'un placement privé d'une durée de sept ans. Offerte à 99,50, avec un coupon annuel de 9,50 %, l'opération de ce prestigieux débiteur a de suite été très recherchée. S'agissant d'un placement privé, elle ne faisait l'objet d'aucune cotation sur le « marché gris ».

Les emprunteurs français du secteur public redoutent-ils, eux aussi, une dévaluation du franc dans un avenir plus ou moins éloigné ? Avec la chute de la devise française sur les marchés des changes, les débiteurs de l'Hexagone auraient, à supposer que le franc se redresse, la partie belle pour lever des capitaux en dollars. Une telle amélioration de la situation ne doit pas leur paraître probable puisque aucune euro-émission en dollar pour pour le compte d'un emprunteur français n'a vu le jour, en dépit des conditions de marché plutôt favorables. La Caisse nationale des télécommunications (C.N.T.) s'est manifestée à l'étranger, mais c'est sur le marché intérieur japonais, celui que l'on surnomme familièrement le marché des « samourais ». Sous la garantie de la République française, la C.N.T. a demandé 20 milliards de yens, sous forme d'euro-obligations à dix ans, prévoyant pour les porteurs un rapport annuel très légèrement supérieur à 8,20 %, à partir d'un prix de 99,95 et d'un coupon de 8,20 %. C'est la première émission de la C.N.T. au pays de l'empire du Soleil Levant où les taux d'intérêt restent, avec la Suisse, parmi les plus bas du monde. C'est certainement pour cette raison que la Caisse nationale de l'énergie a annoncé vendredi soir qu'elle entendait lever 100 millions de francs suisses à dix ans.

CHRISTOPHER HUGHES.

Les devises et l'or

Attaque sur le franc, grande faiblesse du franc belge et de la lire

Quelle semaine ! Le franc français vigoureusement attaqué, le franc belge et la lire italienne très déprimés, le florin et le mark au plus haut niveau historique à Paris, s'inscrivant en vive hausse au sein d'un système monétaire européen fortement distendu, le tout dans des rumeurs de dévaluation et d'ajustements pendant le week-end. Face à tout cela, le dollar est resté ferme, notamment vis-à-vis du yen japonais, se raffermissant toutefois très modérément vis-à-vis du mark malgré la baisse des taux d'intérêt allemands. Quant à l'or, son cours s'est enfoncé doucement jusqu'à 315 dollars l'once.

L'événement de la semaine a donc été l'attaque générale sur le franc français, qui s'est déclenchée en milieu de semaine après une accélération des glissements de notre monnaie au lendemain du premier tour des élections cantonales.

Devant cette accélération, et notamment le franchissement rapide, à Paris, du cours-pivot du mark à 2,5621 F, acquis dès la veille du week-end précédent, les milieux financiers internationaux prenaient peur et la Banque de France dut intensifier le rythme de ses interventions, qui passèrent de la fourchette 150 - 200 millions de dollars par jour à plus de 500 millions mercredi et jeudi. Devant cette attaque, elle se résignait, en outre, à relever massivement les taux d'intérêt à Paris, et obtenait le concours des banques centrales européennes sous forme d'une réduction de leur taux d'escompte *(voir en rubrique « Marché monétaire et obligataire »)*. Cela n'empêchait pas le florin et le mark d'inscrire des cours historiques à Paris, plus de 2,37 F et près de 2,62 F, la monnaie néerlandaise atteignant son cours-plancher par rapport au franc vendredi matin, de même pour la couronne danoise, tandis que la devise allemande s'en approchait de fort près à 2,6175 F, pour un cours-plafond de 2,6205 F.

La spéculation internationale

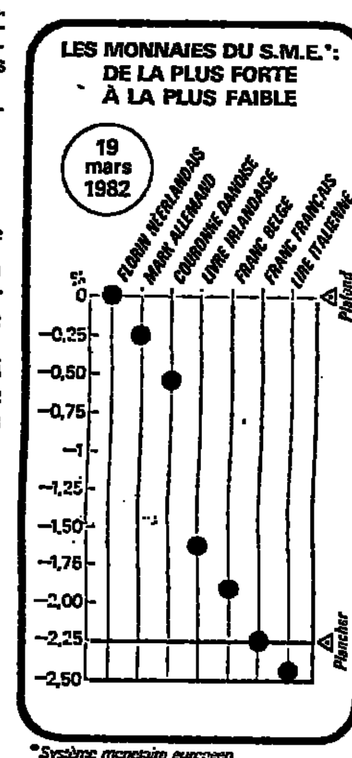
Très logiquement, le cours du dollar, qui ne progressait que faiblement à Francfort malgré la baisse de 0,5 % du taux du Lombard spécial, s'envolait à Paris, battant au passage le record de 6,18 F établi le 12 août 1981 et s'élevant jusqu'à 6,24 F, vendredi matin, avant de retomber à 6,20 F environ à la veille du week-end. Parallèlement, les taux de l'eurofranc, à l'extérieur de nos frontières, se tendaient fortement : jusqu'à 30 % au jour le jour, 26 % à 28 % sur un mois et 23 % à 25 % sur deux mois : un tel phénomène indiquait à la fois que les détenteurs étrangers de francs s'inquiétaient et qu'une spéculation à la baisse se développait : pour vendre des francs dans l'espoir de les racheter plus bas, il faut s'en procurer auparavant, et donc les emprunter.

Après avoir atteint un maximum jeudi et vendredi matin, les pressions sur le franc s'atténuaient progressivement, la fermeté du gouvernement français et le sentiment que la dévaluation du franc n'était pas pour le week-end décourageant la spéculation internationale. Vendredi, au surplus, la Banque de France n'intervenait plus beaucoup, n'éprouvant même pas le besoin de relever encore ses taux d'intervention. Le bilan a, toutefois, été lourd, et cet « accident » ne manquera pas de laisser des traces, quoi qu'il advienne.

En Europe, les autres monnaies faibles du S.M.E., le franc belge et la lire italienne, ont été, elles aussi, attaquées, mais à un moindre degré. Le cours du dollar à Milan a battu à nouveau son record, et la Banque nationale de Belgique a dû défendre sa monnaie, le gouvernement belge éprouvant le besoin de démentir toute nouvelle dévaluation. Ailleurs, la livre sterling est restée assez ferme, s'élevant à 11,20 F à Paris, le franc suisse a cédé un peu de terrain, battant, tout de même, son record sur notre place à près de 3,28 F, tandis que le yen continuait à s'affaiblir en raison de la baisse de régime de l'économie japonaise.

Sur le marché de l'or, toujours déprimé, le cours de l'once, tombé lundi à 312 dollars, rebondissait à 324 dollars sur des rumeurs de tension au Proche-Orient, puis revenait à 315 dollars environ, victime de la fermeté du dollar, du taux d'intérêt et des difficultés des exportateurs de pétrole.

FRANÇOIS RENARD.



*Système monétaire européen

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 12 AU 19 MARS

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.-U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,8020	—	16,0901	52,7426	41,9551	2,2321	38,1533	0,07662
	1,7990	—	16,6400	53,2481	42,0964	2,2779	38,4393	0,0777
Paris	11,1994	6,2150	—	327,79	260,75	13,8727	237,06	4,7624
	10,9694	6,0975	—	324,68	256,68	13,8895	234,38	4,7432
Zurich ...	3,4165	1,8960	30,5073	—	79,5468	4,2321	72,3388	1,4528
	3,3785	1,8780	30,7995	—	79,0570	4,2779	72,1891	1,4609
Francfort .	4,2950	2,3835	38,3509	125,71	—	5,3203	90,9385	1,8264
	4,2735	2,3755	38,9585	126,49	—	5,4111	91,3127	1,8479
Bruxelles.	80,7296	44,8000	7,2084	23,6286	18,7958	—	17,0927	3,4329
	78,9761	43,9000	7,1996	23,3759	18,4803	—	16,8748	3,4150
Amsterdam	4,7230	2,6210	42,1834	138,23	109,96	5,8504	—	2,0084
	4,6800	2,6015	42,6650	138,52	109,51	5,9259	—	2,0237
Milan ...	2 351,61	1 305,00	209,97	688,29	547,51	29,1294	497,90	—
	2 312,61	1 285,50	210,82	684,50	541,14	29,2824	494,13	—
Tokyo ...	438,96	243,60	39,195	128,48	102,20	5,4375	92,9416	0,1866
	431,40	239,80	39,3275	127,68	100,94	5,4624	92,1775	0,1865

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 19 mars, 2,5513 F contre 2,5427 F le vendredi 12 mars.

Les matières premières

Baisse des métaux et des denrées

L'incertitude est la note dominante : apparition de fluctuations monétaires plus désordonnées, remous persistants sur les métaux précieux, tentative de détente du loyer de l'argent battue en brèche dans certains pays.

Dans le secteur des métaux, particulièrement affecté par la crise, les réductions de production se multiplient. Mais ces pratiques malthusiennes permettront-elles de maintenir un prix minimum et de « tenir » en attendant des jours meilleurs encore lointains ?

METAUX. — *Le marché du cuivre a été revigoré par les décisions prises par plusieurs producteurs de réduire leur offre de métal. Aux Etats-Unis, par exemple, les amputations de production vont de 20 à 35 % dans de nombreuses unités. Une société a même décidé de fermer une mine au Canada. Est-ce suffisant pour stabiliser les prix à 76 cents la livre ?*

Les sautes d'humeur de l'or se sont répercutées sur l'argent et le platine revenus à leurs niveaux les plus bas respectivement depuis mi-1979 et 1978 à Londres.

Dans l'attente des décisions qui seront prises par le Conseil international de l'étain réuni à Londres, les cours de ce métal ont finalement peu varié sur les différents marchés. Les exportations de pays membres de l'accord seront-elles contingentées ? On parle d'une réduction de 10 %. Les opérateurs estiment que les réserves financières du directeur du stock régulateur, bien que renforcées, auraient déjà subi une sérieuse ponction, afin d'empêcher les prix de trop rétrograder.

Repli des cours du plomb à Londres. Malgré une diminution de l'offre mondiale, les stocks s'accroissent tant au stable de la production que chez les utilisateurs.

Le fléchissement des cours du zinc a été plus sensible car les stocks mondiaux sont supérieurs de 10 % à ceux d'il y a un an.

En attendant la reprise prévue pour 1983, sous forme d'une augmentation de 13 % de la demande mondiale, pronostiquée par le président d'un important groupe américain, les cours de l'aluminium à Londres se maintiennent près de leurs bas niveaux.

DENREES. — *Les cours du café ont « décroché » de façon sensible sur tous les marchés. Les torréfacteurs restent sur l'expectative, aussi les stocks s'accroissent-ils dans plusieurs pays, mais surtout aux Etats-Unis. Pour la saison 1981-1982, le surplus mondial exportable est évalué par le département américain de l'agriculture à 75,9 millions de sacs, en augmentation de 16,6 % par rapport à la saison précédente. Le quota du Brésil passe de 13,5 millions de sacs à 24,5 millions de sacs.*

Après avoir touché ses cours les plus bas depuis trente mois, le sucre a amorcé une tentative de redressement à Londres. Les négociants tablent sur une reprise des achats soviétiques, car la récolte australienne atteint le niveau record de 3,45 millions de tonnes.

La baisse s'est accentuée sur les cours du cacao. L'organisation internationale réunie à Londres accordera-t-elle au directeur du stock régulateur des moyens suffisants pour intervenir sur le marché ?

Cours du 19 mars

METAUX. — Londres (en sterling par tonne) : cuivre (Wirebars), comptant, 844 (841) ; à trois mois, 871 (868) ; étain comptant, 7 190 (7 140) ; à trois mois, 7 400 (7 240) ; plomb, 340,50 (351) ; zinc, 442 (456) ; aluminium, 578, (579,50) ; nickel, 3 110 (3 245) ; argent (en pence par once troy), 391 (392,50). — New-York (en cents par livre) : cuivre (premier terme), 68,20 (67,10) ; argent (en dollars par once), 7,02 (7,03) ; platine (en dollars par once), 316,50 (316) ; ferraille, cours moyen (en dollars par tonne), 76,50 (81,63) ; mercure (par bouteille de 76 lbs), 390-405 (385-395). — Penang : étain (en ringgit par kilo), 30,36 (30,35).

TEXTILES. — New-York (en cents par livre), coton : mai, 65,31 (64,84) ; juil., 67,30 (68,55). — Londres (en nouveaux pence par kilo) : laine (peignée à sec), mai, 410 (413) ; jute (en livres par tonne), Pakistan, White grade C, inchangé (263). — Roubaix (en francs par kilo), laine, 43,20 (42,60).

CAOUTCHOUC. — Londres (en nouveaux pence par kilo) : R.S.S. (comptant), 50,60-50,90 (49,50-51). — Penang (en cents des Détroits par kilo), 204,50-205,50 (206-206,50).

DENREES. — New-York (en cents par lb ; sauf pour le cacao en dollars par tonne) : cacao, mai, 1 778 (1 932) ; juil., 1 818 (1 960) ; sucre, mai, 11,36 (11,15) ; juil., 11,68 (11,39) ; café, mai, 129,75 (142,90) ; juil., 122,70 (134). — Londres (en livres par tonne) : sucre, mai, 157,25 (154,25) ; août, 162,40 (158,25) ; café, mai, 1 235 (1 337) ; juil., 1 174 (1 260) ; cacao, mai, 1 053 (1 156) ; juil., 1 085 (1 173). — Paris (en francs par quintal) : cacao, mai, 1 180 (1 253) ; juil., 1 210 (1 285) ; café, mai, 1 445 (1 480) ; juil., 1 390 (1 410) ; sucre (en francs par tonne), mai, 1 875 (1 775) ; juil., 1 892 (1 797) ; tourteaux de soja. — Chicago (en dollars par tonne), mai, 183,40 ; juil., 186,50. — Londres (en livres par tonne), mai, 134,10 ; juil., 130,50.

CEREALES. — Chicago (en cents par boisseau) : blé, mai, 358 1/2 (349 1/4) ; juil., 368 3/4 (362 1/2) ; maïs, mai, 270 3/4 (268) ; juil., 280 1/4 (276 1/2).

Indices : Moody's, 991,80 (984,90) ; Reuter, 1 583,70 (1 590,70).

Le marché monétaire et obligataire

17 % à Paris, 9,50 % à Francfort

Contrairement à l'habitude, c'est vers l'Europe que les milieux financiers internationaux ont porté leur attention cette semaine, la situation sur le fait des taux d'intérêt américains n'ayant guère changé.

La faiblesse du franc et les attaques brutales dont il a fini par être l'objet ont contraint la Banque de France à manier l'arme des taux, pour la première fois depuis l'automne. Dès mardi, elle portait son taux d'intervention au jour le jour de 14 1/4 % à 14 1/2 %, puis à 15 % mercredi et, d'un coup, à 17 % jeudi, pour ne pas le modifier à la veille du week-end.

Jeudi, les banques centrales européennes venaient à la rescousse et entreprenaient de soulager la Banque de France en réduisant leur taux d'escompte : à 8 % contre 8,5 % pour les Pays-Bas, à 5 1/2 %, contre 6 % pour la Suisse. Quant à l'Allemagne fédérale, notre principal partenaire commercial, elle abaissait, enfin, son taux Lombard spécial, ramené de 10 % à 9,50 %.

Ainsi, s'accentue le clivage entre la politique américaine de taux élevés, et celle de l'Europe, qui donne la priorité à la relance des économies par l'abaissement du loyer de l'argent. Reste le problème de la France, où le processus de détente prudent des taux se trouve brutalement interrompu. Pour l'instant, aucun relèvement du coût du crédit n'est envisagé, pas plus sur le marché du long terme, « déconnecté » à hauteur de 45 % des en-cours, que sur celui du court terme, où le taux de base des banques devrait, dans l'immédiat, rester fixé à 14 % : aux yeux des pouvoirs publics, les établissements ont bénéficié, ces derniers mois, d'un abaissement d'une partie du coût de leurs ressources, avec un taux de marché monétaire ramené de 15 % à 14 %, et ils peuvent « tenir » le temps suffisant pour obtenir un retour au calme. Si retour il y a... Dans le cas contraire, un relèvement serait inévitable, à moins que les Etats-Unis n'amorcent, enfin, leur marché vers des taux moins élevés.

Pour l'instant, ils n'en prennent guère le chemin : la Réserve fédérale (le Fed a laissé le loyer de l'argent au jour le jour s'élever jusqu'à 15 %, et les deux grandes banques, la Chase Manhattan et la Morgan, qui avaient ramené, la semaine dernière, leur taux de base de 16,50 % à 16 %, l'ont relevé à 16,50 %.

Quant à la masse monétaire, dont les cabrioles défraient la chronique chaque lundi et agitent les marchés financiers, après avoir augmenté de 3,4 milliards de dollars il y a quinze jours, progression prévue et sans grosse répercussion sur le niveau des taux, elle a diminué de 400 millions de dollars la semaine dernière. En avril, toutefois, un vif gonflement est prévu en raison de facteurs saisonniers : versements trimestriels des retraites, prestations de la Sécurité sociale, etc.

Pour les prochains mois, M. Mitterrand, de retour des Etats-Unis après son entrevue avec le président Reagan, pense que les taux baisseront en juin prochain. Mais, dans la petite guerre sur la réduction du déficit budgétaire que se livrent la Maison Blanche et le Fed, ce dernier reçoit un appui grandissant des milieux financiers. Cette semaine, c'est M. Henry Kaufman, célèbre « gourou » de Wall Street, qui devant la commission du budget de la Chambre des représentants, s'est montré fort pessimiste, prédisant un déficit budgétaire de 135 milliards de dollars en 1983 et en conséquence, des taux d'intérêt-records susceptibles de « casser » toute reprise économique. Le remède : diminuer les dépenses militaires et ajourner les réductions d'impôts. M. Volcker, président du Fed, lui, se déclare optimiste, annonçant dix ans de prospérité sans inflation... si un compromis est réalisé sur ce fameux déficit budgétaire entre le Congrès et le président. Comme ce dernier ne veut rien concéder, tout au moins sur les dépenses militaires et les réductions d'impôts, on risque d'arriver à une impasse.

Le relèvement brutal du loyer de l'argent au jour le jour sur la place de Paris a provoqué un certain flottement sur le marché obligataire, où l'on s'interroge sur la durée et l'ampleur d'un tel phénomène, susceptible de remettre en cause les orientations antérieures. Dans l'immédiat, les rendements sur le marché secondaire, au lieu de poursuivre lentement leur glissement, ont progressé, passant de 15,97 % à 16,14 %, après une pointe à 16,22 % jeudi 18 mars pour les emprunts d'Etat à plus de sept ans, de 15,79 % à 16,10 % pour ceux à moins de sept ans, de 16,40 % à 16,48 % (et même 16,51 %) pour les emprunts du secteur public et de 17,43 % à 17,50 % pour ceux du secteur privé. Les titres les plus touchés ont été naturellement, ceux à taux fixe, avec toutefois, assez peu de transactions, les acheteurs se montrant plutôt réticents. Les émissions à taux variable ont, été aussi très recherchées, avec, jeudi, une pointe assez forte sur les D.T.I. (droits de tirage internationaux), corrigée en partie dès le lendemain.

Sur le marché primaire, c'est le calme plat. La seule émission observée a été celle de la Lyonnaise de dépôts : 120 millions de francs sur dix ans à 17,10 %, et 80 millions de francs à dix ans à taux variable indexé sur le taux de rendement mensuel des obligations du secteur public (T.M.O.).

Les difficultés du franc et le relèvement des taux incitent les émetteurs et le Trésor à observer une prudente réserve. C'est ainsi que le principe du lancement d'un emprunt de 1,5 milliard de francs de la Caisse nationale des autoroute, à taux fixe, n'a pu être définitivement arrêté en fin de semaine, dans l'attente des prochains événements sur les marchés des changes. Le plus intéressant est qu'un taux de 16,80 %, en recul de 0,10 % sur la dernière émission du secteur public (16,90 %), avait été envisagée. A l'heure actuelle, c'est partie remise.

F. R.



Le Monde

culture

MUSIQUE

AU FESTIVAL D'AIX-EN-PROVENCE

Les « Boréades » et « la Flûte enchantée »

M. Louis Erlo a présenté vendredi le programme du Festival d'Aix-en-Provence, qu'il dirigera cette année pour la première fois, programme fort brillant, qui verra la création des Boréades, *la dernière tragédie lyrique de Rameau, jamais représentée en raison de sa mort ; elle sera mise en scène par Jean-Louis Martinoty et dirigé par John-Eliot Gardiner.* La Flûte enchantée, *absente d'Aix depuis onze ans, revivra dans une mise en scène de Lucian Pintilie, sous la direction de Theodor Guschlbauer, avec notamment Edita Gruberova et Judith Blegen, tandis que la place des Quatre-Dauphins recevra le* Turc en Italie, *de Rossini, mis en scène par Jean-Louis Thamin.*

Dix-huit concerts seront donnés par l'English Baroque Soloists, l'Orchestre national de Roumanie, le Nouvel Orchestre philharmonique, l'Orchestre des jeunes de la Communauté européenne dirigé par George Solti, ainsi que Jessie Norman, Charles Dutoit, Emmanuel Krivine et les solistes du Festival. Toutes les manifestations seront retransmises par France-Musique, présent de bout en bout au Festival, et les trois opéras seront télévisés.

Le Festival coproduira également Dieu *de Pierre Henry, et un spectacle de Maurice Béjart avec le Centre Acanthes, dont le programme pédagogique, du 12 au 25 juillet, sera consacré à ses deux grands créateurs. Un cours d'interprétation vocale sera par ailleurs confié à Eric Tappy.*

On a cru longtemps que les Boréades *ne pourraient être créées à Aix, car les Editions Stil qui en détenaient les droits aux termes d'un contrat d'exclusivité passé en 1976 avec la Bibliothèque nationale (le* Monde *du 9 février) pour une somme assez faible, s'y opposaient : l'œuvre, n'ayant été ni jouée ni éditée du vivant de Rameau, se trouve en effet couverte avec le statut d'« œuvre posthume » par la législation des droits d'auteur, comme s'il s'agissait d'une œuvre moderne (cinquante ans). Au terme d'une longue négociation et sur l'intervention vigoureuse du directeur de la musique, les Editions Stil ont accepté, moyennant bon nombre de dizaines de milliers de francs, que l'œuvre de Rameau soit montée à Aix et enregistrée par* Erato, *elles-mêmes se réservant d'éditer les* Boréades, *de les monter à Paris en septembre 1983 et de les enregistrer ensuite sous la direction de Pierre Séchet.*

On ne saurait reprocher à cette maison d'avoir utilisé une législation qui lui était favorable, mais cette dernière devra être modifiée en ce qui concerne les partitions du passé, car il serait inadmissible que notre patrimoine puisse être confisqué par n'importe quel chercheur. Autant la réalisation d'une œuvre ancienne est un travail personnel qui doit être protégé autant l'œuvre elle-même doit appartenir à tout le monde.

JACQUES LONCHAMPT.

L'Itinéraire au Centre Pompidou

RAFALES ET SÉRÉNITÉ

« Comment va Saturne ? », demandait, à l'entrée du concert de l'Itinéraire, un mauvais plaisant qui se croyait spirituel. *« Il tourne »*, lui répondit-on et c'était vrai car, depuis sa création, en décembre 1979, cette vaste composition pour ensemble instrumental d'Huges Dufourt (né en 1943) a été enregistrée, a reçu un grand prix du disque de l'Académie Charles Cros et a tourné, selon l'expression, hors de Paris, notamment au Festival de La Rochelle où on a pu l'entendre le 11 mars.

Ce n'est pas fini, et le succès justifiait cette reprise à deux ans de distance, avec les mêmes interprètes, toujours placés sous la direction de Peter Eötvös.

Les exécutions aussi scrupuleusement fidèles sont trop rares pour qu'on ne salue pas le caractère exceptionnel de celle-ci ; dans de telles conditions on peut, réellement, apprécier la musique, ces harmonies graves et épaisses, d'un raffinement singulier, ces roulements de tambours en rafales, ces longs crescendos qui semblent s'abattre impitoyablement sur l'auditeur médusé. Il est permis d'être plus ou moins séduit par cet ouvrage magistral réglé comme une montre suisse, mais les détracteurs de *Saturne*, comme ses adorateurs, sont unanimes pour proclamer l'intelligence et la facture impressionnante de cette œuvre.

La première partie du concert était réservée à la création des *Intervalles intérieurs* pour cinq instruments et bande magnétique, de Peter Eötvös (né en 1944). On n'imagine pas contraste plus radical. Sans doute regrette-t-on, également, quelques longueurs et une certaine monotonie à partir du moment où s'engage le processus qui se poursuivra jusqu'à la fin, mais cet entêtement dans le parti pris vaut mieux que le travail de mosaïque auquel se livrent d'autres compositeurs sans propos affirmé. Le titre, *Intervalles intérieurs*, fait allusion à l'exploration systématique d'un intervalle de quinte à laquelle est consacré l'enregistrement réalisé en 1974, diffusé par haut-parleur, sur lequel les solistes viennent greffer ce qui — en raison de la mobilité capricieuse de l'écriture — pourrait passer pour des improvisations, mais dont la notation, comme les synchronisations, ne laisse aucune part au hasard.

Comme dans *Saturne*, on peut parler d'un mécanisme d'horlogerie, à cela près que cette horloge-ci se meut dans un espace plus largement aéré ; l'atmosphère est sereine jusque dans ses brusques déchirures. C'est de la musique de chambre, avec tout ce que cela implique de subtilités de timbres, d'agencements intérieurs, de fragilité aussi, et ce n'est pas le moins émouvant.

GÉRARD CONDÉ.

★ L'œuvre de Peter Eötvös sera diffusée en direct sur France-Musique, le 23 mars, à 18 heures.

ROCK

La vitalité des groupes français

Pour la première fois depuis son existence, l'actualité du rock français est largement aussi intéressante que celle du rock anglo-saxon. Les disques de Taxi Girl, d'Octobre et de quelques autres le prouvent. Starshooter et Orchestre rouge qui ont joué à Paris récemment le confirment.

Orchestre rouge, climats noirs

On a vu Orchestre rouge au Bus Palladium le 16 mars et c'était un choc. Un choc comme on en reçoit rarement, celui d'un groupe qui posait là, sur la scène, ses passions, ses convictions, qui pratiquait sans maniérisme un rock urgent comme un combat de rue. Il y a dans la musique d'Orchestre rouge une violence déterminée, implacable, sans gaspillage d'énergie, juste une guitare qui cingle au bon moment, une basse vindicative ou un texte qui tranche sans appel.

Un rock teinté ici de reggae, coloré ailleurs de funk, étoffé d'un son remarquable et qui ne présente aucune faiblesse dans l'inspiration. A tout le moins ces musiciens sont habités par la vie, leur vie, et c'est cela qu'ils livrent sur scène : la vérité d'un groupe qui a des choses à dire et sa force, parce que ces choses devaient être dites.

Quatre Français de Paris — Pascal Des A (basse), Denis Goulag (guitare), Pascal Normal (batterie), Pierre Colombo (guitare) — et un Américain de Spokane Washington State, Theo Hakola (chant), qui se sont réunis en 1980 et viennent d'enregistrer à Manchester un premier 33 tours produit par Martin Hannett. Alors si l'on doit jouer au jeu des comparaisons, pour situer l'esprit, on citera Richard Hell pour l'Américain, Marquis de Sade pour la France, Clash pour l'Angleterre. Electricité blanche, climats noirs et textes rouges, c'est là l'influence de Theo Hokala qui a rodé sa culture américaine sur un esprit européen. Après avoir fait le baroudeur un peu partout sur la planète, et notamment en Espagne, il appartient en 1975 au Comité des U.S.A. pour l'Espagne Démocratique avant de s'installer en France en 1978. Avec une compréhension et une assimilation parfaites de l'évolution du rock, Orchestre rouge exprime une conscience sociale aguerrie.

ALAIN WAIS.

★ Discographie chez R.C.A.

Starshooter efficace

C'est d'abord en entendant le public reprendre en chœur et spontanément les morceaux qu'on a mesuré le chemin parcouru depuis quatre ans par Starshooter. Le groupe lyonnais est sans doute celui qui a le plus progressé avec une constance résolue, qui s'est remis en question dans les moments difficiles et a su chaque fois s'ouvrir aux résonances extérieures en conservant son identité. Au terme d'une tournée française qui était pour les quatre musiciens — Kent Hutchinson (guitare et chant), Mickey (basse), Jello (guitare), Phil Pressing (batterie) — l'occasion de présenter les morceaux du nouvel album, *Pas fatigué*, le Palace était plein le 17 mars comme lors des grands événements

Le disque pouvait décevoir par un caractère froid et trop modelé sur le son du moment, mais on a vu sur scène un groupe en pleine possession de ses moyens, efficace, vigoureux, coloré, plus pondéré, plus musical qu'auparavant, fonctionnant moins à l'arraché, maîtrisant un style qui le distingue des autres formations. Style qui renoue dans les textes et même les attitudes avec un esprit spécifiquement français et qui a sans doute motivé M. Jack Lang, invité d'honneur d'Eve Ruggieri il y a quelque temps, à choisir le chanteur pour représenter et aborder le sujet du rock national. Homme de scène percutant et généreux, Kent Hutchinson a une façon bien à lui d'occuper l'espace, de bouger, de dialoguer et d'emmener avec lui ce public très jeune qui était acquis à l'avance et qui, après deux rappels délirants au Palace, était définitivement conquis.

A. W.

★ Discographie chez C.B.S.

THÉATRE

Les Campaniaques

Une actrice et un acteur, mariés, quittent le théâtre, c'est-à-dire le chômage, et vont s'établir à la campagne. Sans le sou, et sans compétence, c'est l'échec, l'angoisse, les engueulades. Une camarade comédienne vient les convaincre de rentrer à Paris, mais elle tombe amoureuse d'un gardien de chèvres. On décide de créer sur place une jeune compagnie, qui montera, devant des sièges vides, devant les chèvres et les taillis, des pièces engagées (nous sommes au Larzac) : le gardien de troupeau se révèle excellent acteur.

Cette pièce de Yves Gourmelon, *les Campaniaques*, ne traversera sans doute pas les siècles, mais elle est drôle, acide, d'une perversité bien portante. François Joxe est un berger ténébreux, Évelyne Guimmara et Christine Van Dyck deux parisiennes néo-rurales. Jean-Marie Galey distancie à l'extrême, avec gaieté.

MICHEL COURNOT.

★ Studio Bertrand, 20 h 30.

Deux disparitions

LES COMÉDIENS BRITANNIQUES GEORGE O'FARREL ET ALAN BADEL

George O'Farrel, pionnier de la télévision britannique, est mort le 16 mars en Espagne où il s'était retiré. Il était âgé de soixante-quatorze ans.

[Acteur de théâtre, cinéaste, Georges O'Farrel rejoint la BBC en 1936. Il y produit la première émission de variétés, le premier magazine d'actualité, met en scène la première dramatique : *Meurtre dans la cathédrale*, de T.S. Eliot. La guerre l'éloigne du petit écran, la paix l'y ramène. Il obtient, en 1948, le premier Oscar de télévision pour son *Hamlet*, avec John Byron. De 1950 à 1956, le cinéma l'absorbe, puis il revient à la télévision, travaille avec des compagnies privées, avant de se retirer en Espagne en 1967.]

D'autre part, le comédien britannique Alan Badel, interprète des rôles shakespeariens, notamment de Richard III, est décédé le 16 mars d'une crise cardiaque. Il était âgé de cinquante-huit ans.

EXPOSITIONS

La modestie maligne de Savignac

Les affiches de Savignac ont une qualité de lisibilité, d'évidence et plus profondément, de modestie maligne. Savignac, tout en suivant de près la commande, semble tenir, jovialement, un propos sociologique sur le style de produit qu'on lui demande de propulser. Par la couleur élémentaire, mais qui a parfois la beauté des Matisse, par la simplicité graphique, il attrape le passant, et en même temps il a l'air de lui chuchoter : ne sois donc pas dupe, ne sois pas la mouche attirée par le ruban gluant, ne te laisse pas gober par l'entourloupe. Si tu es vraiment tenté de mettre tes sous dans une tirelire, ne t'étonne pas de devenir un pépé pantouflard. Et n'oublie pas, si tu achètes cet apéritif, qu'il risque de te transformer en zèbre à la tête valdingueuse.

Beaucoup d'affiches sont des jeux de mots virtuels, au pied (de nez) de la lettre, une transcription du slogan qui se mord souvent la queue une fois visualisé : les tricoteuses finissent par se tricoter la cervelle, le bleu et le rouge du drapeau français se crêpent le chignon de chaque côté du blanc, les rasages « frais du jour » vous donnent des têtes d'œuf et les épuratifs vous font grandir le nez.

La plupart des affiches de Savignac qu'on voit au Musée de l'affiche pour cette jolie rétrospective sont déjà familières, incrustées, mais une fois côte à côte elles dévoilent les ficelles de la prestidigitation publicitaire, comme une mise en coupe et un épinglage de la société de consommation, des années 30 jusqu'à maintenant.

D'un côté, Savignac fait vendre des autos (le chiffre d'affaires de la maison Citroën aurait singulièrement augmenté en 1981, grâce à son affiche du bonhomme qui s'envole tiré par le sigle fléché), d'un autre côté, il vend de l'aspirine pour guérir du mal de tête causé par les pots d'échappement et par le bruit du moteur. Personne ne croit plus aux vertus adoucissantes du détergent, à la tonicité de la fumée de cigarette.

Il est aussi amusant, en parcourant cette exposition, de retrouver des marques qui n'ont pas tenu : le soda Vérigoud et la chemise Résistex ont chuté, le petit guide du *Savoir s'habiller* édité par la propagande du vêtement masculin n'a pas été réimprimé. En revanche, et peut être grâce à Savignac, le Dunlopillo et le Bic ont survécu, au point de devenir presque des noms propres.

HERVÉ GUIBERT.

★ Musée de l'affiche, 18, rue du Paradis, Paris 10e. Jusqu'au 30 avril. Catalogue : 40 F.

FORMES

Flamboyances

Il est heureux qu'une sorte de rotation ramène sur le devant de la scène des noms naguère encensés puis occultés, plus ou moins, par d'autres engouements, où le mercantilisme avait sa part. On pense, par exemple, à cette équipe des années cinquante, Bazaine, Bertholle, Manessier, Singier, qui n'ont pourtant pas dételé. Jean Le Moal est du nombre. Il y a huit ans qu'il n'avait pas exposé. Le voici de retour plus vivant, plus flamboyant que jamais (1). On est ébloui par la somptuosité des couleurs et de leurs harmonies, par ces glissements de tons qui se terminent en fanfare. Qu'il s'agisse de la lumière bretonne ou ardéchoise, de la fusion des quatre éléments en cette fallacieuse non-figuration, c'est la joie à l'état pur.

Autre résurgence, plus discrète : celle de Pallut (2), un des poulains oubliés de l'écurie Maeght, dont la manière rappelle, parfois, la période abstraite de de Staël, dans *la Verte* ou *Nu gris* notamment.

Pierre-Albert Jourdan (1924-1981) est, ou était, un de ces poètes silencieux qu'une vie intérieure éloigne des rumeurs du siècle. Les éditions de l'Ermitage ont superbement publié son dernier ouvrage : ses carnets tenus jour après jour du 1er janvier au 31 décembre 1980. La sortie des *Sandales de paille* est le prétexte d'un hommage posthume (3) qui rassemble, entre autres, la collection de *Port des Singes*, la revue de poésie qu'il anima, et quelques œuvres des artistes qui l'illustrèrent, Jean-Max Toubeau, Annie Sallard, Anne-Marie Jacottet (« *impression d'un monde encore englué dans la joie de sa naissance proche* », notait Jourdan), ainsi qu'un immense dessin de Jacques Hartmann, auteur du frontispice des *Sandales de paille*, *et que les dessins et les huiles de Jourdan. Ils ne sont pas indignes de l'écrivain*, qui savait happer le réel le plus fugace, telles ces guêpes se posant sur l'eau : « *Pattes étalées, ailes dressées en forme de voiles, elles dérivent doucement puis s'envolent.* »

Rien n'est confié au hasard dans les eaux-fortes de François Houtin qui accompagnent les poèmes de Federico Garcia Lorca *Cinq jardins, cinq sens* (4) ni le souci du détail, ni la conformité à la poésie qui débouche sur le rêve, et du rêve sur le fantastique. Un fantastique fort civilisé qui hante ces jardins à la française (Houtin, jeune lauréat du prix Lacourière 1981, se souvient qu'il fut, un temps, paysagiste) avec leurs buis sculptés au sécateur, leurs arbres taillés en couronnes, cônes, toupis, pyramides. Gravures toujours soumises aux thèmes : fleurs dûment choisies pour l'odorat, cascades pour l'ouïe, fruits pour le goût, etc. Le visiteur suit la genèse de ce travail de haute précision. Et pour bien marquer les étapes d'un labeur en progrès continu, sont montrées les réalisations antérieures, *Jardins, Topiaires*, etc.

L'estampe, c'est sa fête à Montrouge (5) où, pour faire cortège à Gustave Doré, Nicolle Besset a groupé les planches de soixante-dix graveurs contemporains.

Revenons à la peinture. Rêve et rigueur font bon ménage dans les toiles d'Ehanno (6). Il y a des compositions claires, d'autres, les plus fraîchement peintes, sombres, et l'on plongera de préférence dans ces ténèbres diaphanes. Et j'ai aimé le charme inattendu d'un duo rose et noir.

JEAN-MARIE DUNOYER.

(1) Galerie J.-L. Roque, 9, rue du Cirque.
(2) Galerie Coard, 12, rue Jacques-Callot.
(3) Galerie de l'Ermitage, 33, rue Henri-Barbusse.
(4) Galerie Michèle Broutta, 31, rue des Bergers.
(5) Bibliothèque, 32, rue Gabriel-Péri, Montrouge.
(6) Galerie Darial, 22, rue de Beaune.

■ **Raisner Fassbinder doit venir à Paris, le 28 mars, commencer les répétitions du nouveau show d'Ingrid Caven, qui comprendra des chansons de Fassbinder lui-même et de Jean-Jacques Schulz, mises en musique par Peer Raben. Les premières représentations sont prévues pour la seconde quinzaine du mois d'avril au pavillon Gabriel.**

SPECTACLES

théâtres

LES SPECTACLES NOUVEAUX

COULEUR TANGO, Athénée (742-67-27) (sam., 21 h, dim., 17 h).
LA CHAMBRE AUX SOMMETS BLEUS, Essaïon (278-46-42) (sam., 22 h).
L'OPÉRA DE QUATRE NOTES, American Center (321-42-20) (sam., 21 h).
LE TINTEMENT DU BOURDON, Studio-Théâtre 14 (545-49-77) (sam., 20 h 30).
CENDRES DE BRECHT, Choisy, Théâtre Paul-Eluard (890-89-79) (sam., 21 h).
MARIE TUDOR, Comédie-Française (296-10-20) (dim., 20 h 30).

Les salles subventionnées et municipales

Salle Favart (296-12-20) : Bubbling Brown Sugar (Harlem années 30), (sam., 20 h 30, dim., 14 h 30 et 18 h 30 dernières).
Comédie-Française (296-10-20) : Le plaisir de rompre ; Le voyage de M. Perrichon (dim., 14 h 30).
Chaillot, (727-81-15) Foyer : Les Mille et Une Nuits (sam., 18 h 15). — Salle Gémier : l'Orféo (sam., 20 h 30) ; Hippolyte (dim., 15 h).
Petit Odéon (325-70-32) : Vous avez dit oui ou vous avez dit non ? (sam., dim., 18 h 15).
TEP (797-96-06) : Gevrey-Chambertin (sam., 20 h 30, dim., 15 h).
Petit TEP (797-96-06) : Bauce Schwartz (sam., 20 h 30, dim., 15 h).
Centre Pompidou (277-12-33). — Musique : Ces musiciens et leurs drôles de machines (sam., 19 h) ; Cinéma vidéo : Pollock (sam. et dim., 15 h et 19 h).
Carré Silvia Monfort (531-28-34), Cirque Grüss à l'ancienne (sam. et dim., 14 h et 16 h 45) ; Zarathoustra (sam., 20 h 30, dern.).
Théâtre musical de Paris (261-19-83) : Attila (sam., 14 h 30) ; Ernani (dim., 20 h 30) ; Orchestre Colonne (Verdi) (dim., 14 h 30).
Théâtre de la Ville (274-22-77) : Momix Dance Théâtre (sam., 20 h 30) (au Théâtre de Paris).

Les autres salles

American church (372-92-42), A Midsummer night's dream (sam. 20 h 30).
Antoine (208-77-71) : Potiche (sam., 20 h 30 ; dim., 15 h 30 et 20 h 30).
Astelle-Théâtre (202-34-31) : les Bonnes (sam., 20 h 30 ; dim., 16 h).
Atelier (606-49-24) : le Nombril (sam., 21 h ; dim., 15 h et 21 h).
Arts-Hébertot (387-23-23) : L'étrangleur s'excite (sam., 21 h).
Bouffes-du-Nord (239-34-50) : la Tragédie de Carmen (sam. 20 h 30).
Bouffes parisiens (296-60-24) : Diable d'homme (sam., 21 h ; dim., 15 h).
Cartoucherie, Théâtre du soleil (374-24-08) : Richard II (sam., 18 h 30 ; dim., 15 h 30) ; Epée de Bois (808-39-74) : Ecrits contre la Commune (sam., 20 h 30 ; dim. 16 h). — Théâtre de la Tempête (328-36-36) : Ella (sam., 20 h 30 ; dim., 15 h 30) ; Théâtre de l'Aquarium (374-99-61) : De mémoire d'oiseau (sam., 20 h 30 ; dim., 16 h).
Cathédrale américaine (828-45-23) : Everyman (sam., 20 h 30).
Centre d'art celtique (258-97-62) : Perles à rebours (dim., 17 h).
Château de Vincennes (365-70-13) : Gerbe de blé (sam. 21 h).
Cité internationale universitaire (589-38-69), Galerie : la Religieuse (sam., 20 h 30). — Grand Théâtre : la Divine Comédie (sam., 20 h 30). — Resserre : Pierre Abelard, 1079-1142 (sam., 20 h 30).
Comédie Caumartin (742-43-41) : Reviens dormir à l'Élysée (sam., 21 h ; dim., 15 h 30).
Comédie des Champs-Elysées (720-08-24) : l'Escalier (sam., 20 h 45, dim., 15 h 30).
Comédie italienne (321-22-22) : la Servante amoureuse (sam., 20 h 30 ; dim., 15 h 30).
Comédie de Paris (281-00-11) : Joël (sam., 20 h 30).
Daunou (261-69-14) : La vie est trop courte (sam., 21 h ; dim., 15 h 30).
Edouard-VII (742-57-49) : la Danse du diable (sam., 20 h 30 ; dim., 17 h).
Espace Cardin (266-17-30), 20 h 30 : Oratorio pour une vie (dim., 17 h).
Espace Gaîté (327-95-94) : Il faut que Cleo parte (sam., 22 h ; dim., 17 h 30).
Essaïon (278-46-42), Salle I : le Marteau des maléfices (sam., 20 h 30) ; l'Alpage (sam., 22 h 15). — Salle II : la Planète Shakespeare, le conte d'hiver (sam., 20 h 15).
Fontaine (874-74-40) : Koudechapo (sam., 20 h 30).
Gaîté Montparnasse (322-16-18) : l'Os de cœur (sam., 22 h ; dim., 17 h 30 et 20 h 15).
Galerie 55 (326-63-51) : The dumb waiter (sam. 20 h 30).
Grand hall Montorgueil (233-80-78) : Avez-vous des nouvelles du docteur ? (sam. 20 h 30, dim. 15 h).
Huchette (326-38-99) : la Cantatrice chauve (sam., 20 h 15) ; la Leçon (sam., 21 h 30) ; l'Augmentation (sam., 22 h 30).
Jardin d'hiver (255-74-40) : Leçons de bonheur (sam., 21 h).
La Bruyère (874-76-99) : le Divan (sam., 21 h ; dim., 15 h).
Lierre-Théâtre (586-55-83) : la Grande Peur dans la montagne (sam., 20 h 30 ; dim., 16 h).
Lucernaire (544-57-34), Théâtre Noir : Une saison en enfer (sam., 18 h 30) ; Un amour de théâtre (sam., 20 h 30). — Sylvie Joly (sam., 22 h 30) ; Théâtre Rouge : Sans soleil on vieillit plus vite (sam., 18 h 30) ; Douce (sam., 20 h 30) ; Pour une infinie tendresse (sam., 22 h 15). — Petite salle : Parlons français (sam., 18 h 30).
Madeleine (265-07-09) : Du vent dans les branches de sassafras (sam., 20 h 45 ; dim., 15 h).
Marie Stuart (508-17-80) : la Confession d'Igor (sam., 20 h 30) ; Zoo Story (sam., 22 h 30 ; dim., 15 h).
Marigny (256-04-41) Amadeus (sam., 20 h 30 ; dim., 15 h et 20 h 30). — Salle Gabriel (225-20-74) : le Garçon d'appartement (sam., 21 h).
Mathurins (265-90-00) : Jacques et son maître (sam., 21 h ; dim., 15 h et 18 h 30).
Michel (265-35-02) : On dînera au lit (sam., 21 h 15 ; dim., 15 h 30 et 21 h 15).
Michodière (742-95-22) : la Pattemouille (sam., 20 h 30 ; dim., 15 h et 18 h 30).
Moderne (874-99-28) : Trio (sam., 20 h 30 ; dim., 15 h).
Montparnasse (320-89-90) : Trahisons (sam., 21 h ; dim., 16 h). Petite salle : Un cri (sam., 21 h ; dim., 16 h).
Nouveautés (770-52-76) : Folle Amanda (sam., 20 h 30 ; dim., 15 h).
Palais des glaces (607-49-93) Gros câlins (sam., 22 h 15).
Palais-Royal (297-59-81) : Pauvre France (sam., 20 h 45 ; dim., 15 h et 18 h 30).
Poche (548-92-97) : Baron baronne (sam., 21 h ; dim., 15 h 30).
Saint-Georges (878-63-47) : le Charimari (sam., 20 h 45 ; dim., 15 h).
Salle Valhubert (584-30-60) : la Dorotea (sam., 20 h 30 ; dim., 15 h).
Studio Bertrand (783-64-66) : A la rencontre de M. Proust (sam., 18 h 30) ; les Campaniaques (sam., 20 h 30).
Studio des Champs-Elysées (723-35-10) : le Cœur sur la main (sam., 20 h 45 ; dim., 15 h 30).
Studio Fortune : Paroles d'infâmes (sam., 21 h).
T.A.I.-Théâtre d'Essai (278-10-79), Salle I : la Maison de Bernarda (sam., 20 h 30 ; dim., 15 h) ; l'Ecume des jours (sam., 22 h ; dim., 17 h). — Salle II : Mr Hyde (sam., 20 h 30).
Théâtre d'Edgar (322-11-02) : Vampire au pensionnat (sam., 20 h 30) ; Nous on fait où on nous dit de faire (sam., 22 h).
Théâtre de l'Épicerie (272-23-41) : l'Amant (sam., 20 h 30 ; dim., 17 h 30).
Théâtre en Rond (387-88-14) : Roméo et Juliette (sam., 20 h 30 ; dim., 15 h).
Théâtre du Marais (278-03-53) : Henri IV (sam., 20 h 30).
Théâtre de Ménilmontant (366-60-60) : la Passion à Ménilmontant (sam., 20 h 30 ; dim., 15 h).
Théâtre de la Mer (520-74-15) : Voulez-vous jouer avec moi ? (sam., dim., 20 h 30).
Théâtre Noir (797-85-14) : le Boxeur (sam., 20 h 30).
Théâtre de la Plaine (250-15-65) : le Dernier des métiers ; l'Equarrissage pour tous (sam., 20 h 30 ; dim., 17 h).
Théâtre Présent (203-02-55) : Pantagleize (sam., 20 h 30., dim., 17 h).
Théâtre des 400-Coups (633-01-21) : Joseph Kobom (sam., dim., 18 h 30) ; la Folle (sam., dim., 21 h).
Théâtre du Rond-Point (256-70-80) : Antigone toujours (sam., 20 h 30, dim., 15 h). — Petite salle : Virginia (sam., 20 h 30 ; dim., 15 h).
Théâtre 13 (589-05-99) : les Cancans (sam., 20 h 30 ; dim., 15 h).
Théâtre 18 (226-47-47) : Lettre au père (sam., 22 h).
Tristan Bernard (522-08-40) : la Famille Leibovitch (sam., 21 h ; dim., 15 h et 18 h 30).
Variétés (233-09-92) : Chéri (sam., 20 h 30 ; dim., 15 h et 18 h 30).

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35) : Théâtre chez Léautaud (sam., 19 h) ; Tohu-Bahut (sam., 20 h 15) ; le Président (sam., 21 h 30) ; Patrick et Philomime (sam., 22 h 45).

Samedi 20 - Dimanche 21 mars 1982

Blancs-Manteaux (887-15-84) : Areuh = MC 2 (sam., 20 h 15) ; les Démones Loulou (sam., 21 h 30) ; Des bulles dans l'encrier (sam., 22 h 30 et 24 h). — II, Qui a tué Betty Grandt ? (sam., 21 h 30 et 24 h) ; Popote (sam., 22 h 30).
Café d'Edgar (322-11-02), I : Tiens, voilà deux boudins (sam., 20 h 30) ; Mangeuses d'hommes (sam., 20 h 30). — II : J'aurais pu être votre fils (sam., 20 h 30) ; C'était ça ou le chômage (sam., 21 h 45).
Café de la Gare (278-52-51) : Qu'est-ce qu'il y a dedans (sam., 20 h 15) ; Le chasseur d'ombre (sam., 22 h 15).
Connétable (277-41-40) : Un jeté et deux boucles (sam., 20 h 30) ; Middle Tune (sam., 23 h).
Coupe-Chou (272-01-73) : Le Petit Prince (sam., 20 h 30) ; Feydeau - Courteline - Labiche (sam., 22 h).
Fanal (233-91-17) : Innocentines (sam., 20 h) ; F. Blanche (sam., 21 h 15).
La Gageure, (367-62-45) : la Petite Cuiller (sam., 22 h) ; les Méfaits du tabac (sam., 23 h).
Petit Casino (278-36-50) : Douby... be good (sam., 21 h) ; les Bas de Hurleveau (sam., 22 h 30).
Point Virgule (278-67-03) : Vincent B. ou le navigaterre (sam., 20 h 15) : Du ronron sur les blinis (sam., 21 h 30 et 24 h) ; les Chocottes (sam., 22 h 30).
La Soupap (278-27-54) ; Pourquoi c'est comme ça (sam., 21 h 30).
Splendid Saint-Martin (208-21-93) : Papy fait de la résistance (sam., 20 h 30 et 22 h).
Le Tintamarre (887-32-82) : Contre-Jour (sam., 18 h 30) ; Phèdre (sam., 20 h 30) ; L'apprenti fou, Lime (sam., 22 h, dim., 17 h).
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48) : Connaissez-vous cet escabeau ? (sam., 20 h 15) ; Il en est... de la police (sam., 21 h 30) ; Teleny (sam., 22 h 30).
Vieille Grille (707-60-93) : La mémoire et la mort (sam., 20 h 30) ; II : Vincent ou la folie d'être (sam., 22 h 30).

Les concerts

Lucernaire : E. Sombart (Bach, Chopin, Schubert) (sam., 19 h 45) ; quatuor Enesco (Beethoven, Enesco) (dim., 18 h).
Radio-France, Auditorium 106 : Duo Crommelynck (Brahms) (sam., 18 h 30).
Eglise Saint-Merri : Orchestre de chambre baroque (Les musiciens du Louvre) (Bach, Haendel, Vivaldi) (sam., 21 h) ; Orchestre de chambre du Val-de-Marne et quatuor d'ondes Martenot (Doury, Werner, Charpentier, Vivaldi) (dim., 16 h).
Chapelle des Pères du Saint-Esprit : L. Caravassilis, L. Cabel (Mozart) (sam., 20 h 45).
Sorbonne, Amphi Richelieu, 20 h 30 : Duo Wells (Bach, Ziffrin, Chostakovitch) (sam., 20 h 30).
Eglise Saint-Julien-le-Pauvre : Ensemble de flûtes à bec de Paris (Lejeune, Holborne, Dowland, Byrd) (sam., 21 h) ; Les saqueboutiers de Toulouse (Schütz, Monteverdi, Bernadi) (dim., 17 h).
Salle Pleyel : Orchestre Lamoureux, dir. J. Semkov, sol. A. d'Arco (Beethoven) (dim., 17 h 45) ; Orchestre des jeunes, A. Loewenguth (sam., 20 h 30).
Centre Mandapa : A. Braham, musique traditionnelle de Tunisie (sam., 20 h 30).
Conciergerie : M. et P. Tortelier, M. Burtin, R. Sommer, R. Fontanarosa (Couperin, Bach, Beethoven...) (dim., 17 h 30).
Eglise Notre-Dame : L. Souberbielle (Bach) (dim., 17 h 45).
Théâtre du Rond-Point : Quatuor de Cleveland (Mendelssohn, Beethoven) (dim., 11 h).
Théâtre des Champs-Elysées : Solistes de l'Orchestre de Paris (Nielsen, Bruckner) (dim., 20 h 30).
Eglise des Billettes : G. Tacchino, P. Bride, C. Crenne, B. Pasquier, P. Boufil (Franck, Schumann) (dim., 17 h).
Eglise Saint-Louis des Invalides : A. Fleury (Dupré) (dim., 17 h).
Eglise Saint-Germain-l'Auxerrois : C. Seberger, P. Sauvage (Couperin) (dim., 16 h 30).
Eglise luthérienne de La Villette : B. Gabel, F. Gabel-Huchot, G. Morancon (Charpentier, Haeëndel, Mozart...) (dim., 15 h 30).
Chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière : M. Chappuis, A. Boussard, F. Bert (dim., 17 h).

Jazz, pop, rock, folk

Bofinger (272-87-82) : J. Gourley, Ph. Combelle, D. Lemerle (sam., 22 h).
Caveau de la Huchette (322-65-05) : G. Badini Swing Machine (sam., dim., 21 h 30).
Centre d'art celtique (258-97-62) : A. Emler, M. Maurer, M. Goldberg, M. Sureau, O. Koechlin (sam., 20 h 30).
Centre Culturel de l'Abbaye (354-30-75) : Kirjuhel (sam., 21 h).
Chapelle des Lombards (357-24-24): La Perfecta (sam., 22 h).
Cloître des Lombards (233-54-09) : Night People (sam., dim., 22 h 30).
Club Saint-Germain (222-51-09) : Rhoda Scott (sam., 22 h 30).
Dreher (233-48-44) : C. Vander (sam., dim., 22 h 30, dern.).
Dunois (584-70-00) : G. Marais (sam., 20 h 20) ; Bekummernis (dim., 20 h 30).
L'Ecume (542-71-16) : Jazz trio vérité (sam., 22 h).
Eglise Saint-Germain des Prés : Gospel du ciel, Cl. Luter (sam., 21 h).
Fac Dauphine (505-14-10) : Miss Thing (sam., 21 h 30).
Feeling (271-33-41) : Quartet Ph. Macé (sam. et dim., 22 h 30).
Gibus (700-78-88) : Nords (sam., 22 h).
New Morning (523-51-41) : Stan Getz (sam., 21 h 30, dim., 21 h).
Palais des Glaces (607-49-93) : A. Zsimondi (sam., 20 h 45).
Petit Forum (297-53-47) : Zaka Percussion (sam., 20 h 30).
Petit Journal (326-28-59) : Preissac Jazz Quintet (sam., 21 h 30).

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

Sam., 15 h : la Tragédie impériale, de M. L'Herbier ; 17 h : les Pêcheurs de crabes, de S. Yamamura ; 19 h : les Sentiers de la gloire, de S. Kubrick ; 21 h : Jacques Prévert et le cinéma : les Enfants du paradis, de M. Carné, scénario et dialogue de J. Prévert ; dim., 15 h : A travers l'orage, de D.-W. Griffith ; 19 h : Jacques Prévert et le cinéma : le Voyage surprise, de P. Prévert, dialogue de J. Prévert ; 21 h : Ma vie à moi, de G. Cukor.

BEAUBOURG (278-35-57)

Sam., 15 h : l'Homme d'Aran, de R. Flaherty ; 17 h : Rétrospective Philippe Garrel : la Cicatrice intérieure ; 19 h : Athanor ; le Berceau de cristal ; 21 h : Le cinéma et le monde de la presse : Judith Therpauve, de P. Chéreau ; dim., 15 h : la Folle Aventure de Charlot et Lolotte, de M. Senett ; 17 h : Rétrospective Philippe Garrel : les Hautes Solitudes ; 19 h : Un ange passe ; 21 h : Le cinéma et le monde de la presse : la Grande Lessive, de J.-P. Mocky.

Les exclusivités

ABSENCE OF MALICE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23). — V.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 4e (758-24-24).
ALLEMAGNE MÈRE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
LES ANGES DE FER (All., v.o.) : Racine, 6e (633-43-71) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) : George-V, 8e (562-41-46). — V.f. : 3 Haussmann, 9e (770-47-55).
BANDITS... BANDITS (Ang., v.o.) : Cluny Ecoles, 5e (354-20-12) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v. f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44).
LE BATEAU (All., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 6e (723-69-23) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Caméo, 9e (246-66-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Tourelles, 2e (364-51-98).
BLOW OUT (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18). — V.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
LE BOURGEOIS GENTILHOMME (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Athéna, 12e (343-00-65).
CARMEN JONES (A., v.o.) : Epée de Bois, 2e (337-57-47).
LA CHÈVRE (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50)
CONTE DE LA FOLIE ORDINAIRE (Fr.-It., v.o.) (*), Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; George-V, 8e (562-41-46).
COUP DE TORCHON (Fr.) : Marivaux, 2e (296-80-40) : Elysées Point Show, 8e (225-67-29) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
CUTTER'S WAY (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) : Quintette, 5e (633-79-38).
DERNIER CAPRICE (Jap., v.o.), Studio Git-le-Cœur, 5e (326-80-25).
LE DERNIER VOL DE L'ARCHE DE NOÉ (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
DIVA (Fr.), Vendôme, 2e (742-97-52) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) : Panthéon, 5e (354-15-04) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Marignan, 8e (359-92-82) : Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) : Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
LE DROIT DE TUER (A., v.f.) (**) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
ESPION LÈVE-TOI (Fr.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Helder, 9e (770-11-24) ; Miramar, 14e (320-89-52).
LE FAUSSAIRE (All., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82).
LA FIÈVRE AU CORPS (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23).
LA FOLLE HISTOIRE DU MONDE (A., v.o.) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) : Capri, 2e (508-11-69) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Murat, 16e (651-99-75) : Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
FRANCESCA (Port., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).
GALLIPOLI (Aust., v.o.) : U.G.C. Danton (329-42-62) ; Biarritz (723-69-23) ; 14 Juillet-Beaugrenelle (575-79-79) ; v.f. : U.G.C. Opéra (261-50-32).
GARDE A VUE (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Espace Gaîté, 14e (327-95-94).
GEORGIA (A., v.o.) : U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 11e (575-79-79). — V.f. : Caméo, 9e (246-66-44) : U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02)
LE GRAND PARDON (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-20-46) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
LA GUERRE DU FEU (Fr.-Can.) : Impérial, 2e (742-73-52) ; U.G.C Danton, 6e (329-42-62) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50)
L'HIVER LE PLUS FROID A PÉKIN (Chine, v.o.) : Ciné Seine, 5e (325-95-99).
IL ETAIT UNE FOIS DES GENS HEUREUX : LES PLOUFFE (Can.) : Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Ambassade, 6e (359-19-08) ; Français, 9e (770-33-88) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
INCUBUS (Ang., v.o.) (**) : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
LE JARDINIER (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
JOSÉPHA (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Wepler, 18e (522-46-01).
LE JOURNAL D'UNE FILLE PERDUE (All.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LE LARRON (It., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Maxéville, 9e (770-72-86).
MA FEMME S'APPELLE REVIENS (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46).
MANIAC (A., v.o.) (**) : Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70), Marignan, 8e (359-92-82), v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Hollywood Bd, 9e (770-10-41), Fauvette, 13e (331-60-74), Gaumont Sud, 14e (327-84-50), Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
LA MÉMOIRE COURTE (Fr.) : Action République, 11e (805-51-33) ; Olympic, 14e (542-67-42).
MÉPHISTO (Hong., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).
MILLE MILLIARDS DE DOLLARS (Fr.) : U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Caméo, 9e (246-66-44) ; Miramar, 14e (320-89-52).
MUR MURS ET DOCUMENTEUR (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).
NAPOLEON LE PETIT RENARD BLEU (Sov., v.f.) : Cosmos, 6e (544-28-80).
NOCES DE SANG (Esp., v.o.) : Studio de la Harpe-Huchette, 5e (633-08-40).
PABLO PICASSO (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83).
LE PETIT LORD FAUNTLEROY (A., v.f.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).
POPEYE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
LE PRINCE DE NEW-YORK (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).
LE PROFESSIONNEL (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Ambassade, 8e (359-19-08).
PRUNE DES BOIS (Belg.) : Banque de l'Image, 5e (329-41-19).
QUI CHANTE LA-BAS ? (Youg., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
RAGTIME (A., v.o.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
REMBRANDT FECIT (Holl., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99).
RICHES ET CELEBRES (A., v.o.) : Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) : Paramount City, 8e (562-45-76). — V. f. : Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
ROX ET ROUKY (A., v.f.) : La Royale, 8e (265-82-66) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
SAYAT NOVA (Sov., v.o.), Cosmos, 6e (544-28-80).
LA SOUPE AUX CHOUX (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33).
LES SOUS-DOUES EN VACANCES (Fr.), Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marignan, 6e (359-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 6e (387-35-43) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Victor Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 16e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
STRESS ES TRES TRES (Esp., v.o.) : Studio Logos, 5e (354-26-42).
TE MARRE PAS C'EST POUR RIRE (Fr.) : Rio Opéra, 2e (742-82-54) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Maxéville, 2e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
TETE A CLAQUES (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 2e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).
TOUT FEU TOUT FLAMME (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount Opéra, 2e (742-56-31) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23).
UN JUSTICIER DANS LA VILLE N° 2 (**) (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Paramount City, 8e (562-45-76). — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 12e (241-77-99).
UNE FEMME D'AFFAIRES (Fr., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23). — V.f. : Paramount Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention St-Charles, 15e (579-23-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97).
WOLFEN (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 12e (241-77-99).

LES FILMS NOUVEAUX

ACTEURS PROVINCIAUX, film polonais d'Agnieska Holland, v.o. : Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42).
KUNG-FU, film polonais de Janusz Kijowiski, v.o. : Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42).
LA MAITRESSE DU LIEUTENANT FRANÇAIS, film anglo-américain de Karel Reisz, v.o. : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Gaumont Champs-Élysées, 8e (359-04-67) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27).
LA NUIT DE L'ÉVASION, film américain de Delbert Mann, v.o. : Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93), mat. : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount Opéra, 2e (742-56-31) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Paramount Montparnasse, 15e (329-90-10) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).
PACO L'INFAILLIBLE, film de Didier Haudepin : Quintette, 5e (633-79-38) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Élysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Images, 13e (522-47-94).
PREND 10 000 BALLES ET CASSE-TOI, film français de Mahmoud Zemmouri : Quintette, 5e (633-79-38) ; Élysées Point-Show, 8e (225-67-29) ; Français, 9e (770-33-88) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
LA TRIPLE MORT DU TROISIÈME PERSONNAGE, film franco-belgo-espagnol d'Helvio Soto, v. esp. : Forum, 1er (297-53-74) ; Studio Cujas, 5e (354-89-22).
UNE GLACE AVEC DEUX BOULES, film français de Christian Lara : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Mercury, 8e (562-75-90) ; Paramount Galaxie, 13e (580-52-43) ; Bienvenüe Montparnasse, 14e (544-25-02) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

RADIO-TÉLÉVISION

Samedi 20 mars

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Droit de réponse.
Une émission de Michel Polac. Les lycéens face à l'école.

21 h 55 Série : Dallas.
La promotion.

22 h 45 Magazine d'actualité : Sept sur sept.
De F. Boulay, E. Gilbert et J.-L. Burgat.
Au sommaire : La télévision du Canada ; bataille autour d'une date : 19 mars 1962, fin de la guerre d'Algérie.

23 h 40 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Variétés : Champs-Elysées.
De Michel Drucker.
Avec Sach Distel, Michel Berger, Nicolas Peyrac, etc.

21 h 40 Feuilleton : Le village sur la colline.
Réalisation Y. Laumet. Avec M. Boyer, M. Chpill, C. Brosset... Chavigny 1920-1932.
Louis et Marie ont un enfant. A Chavigny la querelle entre Blancs et Rouges s'estompe, et tout le monde subit la crise économique des années 30. Tourné en plans-séquences, ce beau feuilleton est à regarder dans son intégralité.

23 h 20 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 30 On sort ce soir : « le Pirate ».
D'après H. Robbins, réal. K. Annakin (2e partie), avec F. Nero, C. Lee, E. Wallace, etc.
La lente ascension de Baydr, musulman élevé dans la judaïté, qui, après des études aux U.S.A. et un long séjour à Beyrouth, devient un magnat du pétrole, sujet aux pressions des fedayin pour l'obtention d'armes.

22 h 5 Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h, Fuites de gaz, de M. Vamos. Avec C. Alers et S. Joubert.
20 h 47, Six forints les trois balles, de K. Szakonyi. Avec J. Topart, P. Guérant, M. Dalbret, etc.
21 h 55, Ad lib, avec B. de Breteuil.
22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Saison lyrique (concert donné au Grand Auditorium de Radio-France le 3 décembre 1981). « Ariane à Naxos », opéra de R. Strauss, par le Nouvel Orchestre philharmonique, sol. H. Christian, W. Schoene... chef de chant, M. Panhon, J. Estournet, violon solo, dir. M. Janowski.
23 h 15, La nuit sur France-Musique, 23 h 15, Samedi-Minuit ; 0 h 5, Haute-Infidélité.

Dimanche 21 mars

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 15 A Bible ouverte.
9 h 30 Orthodoxie.
10 h Présence protestante.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
11 h Messe.
Célébrée au musée de Cluny.
Prédicateur : Mgr J.-M. Lustiger.
12 h Télé-foot.
13 h Journal.
13 h 20 Mise en boîte.
14 h 10 Toute une vie dans un dimanche.
De P. Sabatier (et à 17 h 15).
15 h 40 Série : Columbo.
Le mystère de la chambre forte.
16 h 55 Sport dimanche.
Automobile ; Championnat du monde de cross à Rome ; Rugby : tournoi des cinq nations.
19 h Magazine : Pleins feux.
De J. Artur et C. Garbisu.

19 h 30 Les animaux du monde.
Les oiseaux des terriers.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : « l'Amour en fuite.
Film français de F. Truffaut (1978) avec J.-P. Léaud, M.-F. Pisier, C. Jade, Dani, Dorothée, R. Varte, J. Bertheau.
Antoine Doinel, divorcé, est amoureux d'une jeune fille qui ne se plie pas à ses caprices. Le hasard le remet en présence de personnages de son passé. Sous le brio d'une comédie sentimentale et fantaisiste, une émouvante et profonde réflexion de Truffaut, cinéaste, sur la vie de Doinel-Jean-Pierre Léaud telle qu'il l'a créée depuis Les 400 Coups. *Débuts à l'écran de la speakerine télé, Dorothée.*

22 h 5 Élections cantonales.
(Voir Tribunes et débats).
22 h 55 Sports : Football.
Brésil-Allemagne à Rio-de-Janeiro (en Eurovision).
0 h 30 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

11 h Cette semaine sur A 2.
11 h 15 Dimanche Martin.
Entrez les artistes.
12 h 45 Journal.
13 h 20 Dimanche Martin (suite).
Incroyable mais vrai ; 14 h 25, Série : Magnum ; 15 h 20, L'école des fans ; 15 h 55, Les voyageurs de l'histoire ; 16 h 25, Thé dansant.
17 h 5 Série : Sam et Sally.
18 h La chasse au trésor.
19 h Stade 2.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Chantez-le-moi. De J.-F. Khan.
La chanson pamphlétaire de l'époque de la Fronde à Bruant : avec Caroline Clerc et Jacqueline Danno.
21 h 55 Résultats des élections cantonales.
22 h 55 Document : L'homme, le singe, l'homme.
Une fausse bonne idée de J.-B. de la Rochefoucauld : Pierre-Paul Grassé, fondateur du C.N.R.S. et de l'INRA, contraint, sous couvert de faire simple, de jouer la comédie face à une fillette de neuf ans (la fille du réalisateur).
23 h 25 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

10 h Émissions de l'ICEI destinées aux travailleurs immigrés : Mosaïque.
13 h 45 Dessin animé : Mister Magoo.
14 h La soupière a des oreilles.
15 h 15 Série : Le comte de Monte-Cristo.
D'après A. Dumas : Les scélérats.
16 h 45 Théâtre : « Electre ».
De J. Giraudoux. Mise en scène : S. Turck.
Avec : H. Karagheuz, M. Ribowska, etc.
18 h 45 Prélude à l'après-midi : « La nuit transfigurée », d'A. Schoenberg.
19 h 40 Spécial DOM-TOM.
20 h Série : Benny Hill.
20 h 30 Résultat des élections cantonales (et à 21 h 35).
20 h 45 Série : La révolution romantique (11).
Série de M. Brion. Réal. : D. Lander. Les reflets de la victoire.
Bouleversement des idées : le romantisme, avec Novalis en Allemagne, Byron en Angleterre et Hugo en France, tente de se libérer des jougs de l'Église, des tyrannies politiques et des hiérarchies sociales.
22 h Journal.
23 h Cinéma de minuit (cycle G. Tierney) : « Laura ».
Film américain d'O. Preminger (1944), avec G. Tierney, D. Andrews, C. Webb, V. Price, J. Anderson (v.o. sous-titrée. N. Rediffusion).
Un inspecteur de police enquête sur le meurtre d'une jeune femme de la haute société new-yorkaise. En recueillant les témoignages de ceux qui l'on connue, il tombe amoureux d'elle.
A partir d'une intrigue policière, la mise en scène d'une fascination et d'une obsession, rebondissant sur un étonnant coup de théâtre. Gene Tierney, belle et mystérieuse, est devenue ici un mythe. Il y a aussi l'étonnant Clifton Webb, dandy à la personnalité secrète.

FRANCE-CULTURE

12 h 5, Allegro.
12 h 40, Le lyriscope : « L'Orfeo », de Monteverdi, à Chaillot : « Harlem, années 30 », à l'Opéra-Comique.
14 h, Sons : Quotidiennetés.
14 h 5, La Comédie-Française présente : « Des frites, des frites, des frites » d'A. Wesker.
16 h 5, Disques rares : V.-S. Goubarenko.
16 h 45, Conférence de carême : Pourquoi est-ce que je prie ?, par Mgr Coffy, archevêque d'Albi.
17 h 35, Rencontre avec... C. Vasquez de Lustsky.
18 h 30, Ma non troppo.
19 h 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h 5, Albatros : Poésie danoise contemporaine.
20 h 40, Atelier de création radiophonique : Abécédaire, par J.-L. Rivière.
23 h, Musique de chambre : Chailley, Korngold, Dvorak.

FRANCE-MUSIQUE

12 h 5 Les après-midi de l'orchestre : Les Mahlériens II (2e série), avec W. Mengelberg ; œuvres de Rachmaninov, Kodaly, Bartok, Rontgen, Ravel, Brahms.
14 h 4, D'une oreille l'autre, œuvres de Liszt, Carissimi, Schoenberg, Boccherini, Bartok, Dvorak.
17 h, Comment l'entendez-vous ? par M. Brion de l'Académie française : œuvres de Schumann.
19 h 8, Jazz. Le Quartette de H. Texier.
20 h, Les muses en dialogue.
20 h 30, Concerts (donné le 3 octobre 1981 au Festival de Ludwigsburg) « Adagio et Fugue pour deux pianos », « Sonate pour piano à quatre mains », « Larghetto et allegro en mi bémol », « Cinq variations pour piano à quatre mains », « Sonate pour deux pianos », « Allegro et andante de la sonate pour piano à quatre mains » de Mozart, par P.-B. Skoda, et A. Lonquich, piano.
22 h 30, La nuit sur France-Musique. La geste d'Igor, les mémoires musicaux de I. Markévitch (6e partie) : œuvres de Markevitch, Rameau, J.-S. Bach ; 0 h 5, Rupture : œuvres de Saint-Saëns, Schoenberg.

Les élections cantonales

TF 1 : à partir de 22 h 5, débat animé par Roger-Xavier Lantéri, avec la participation de MM. Lionel Jospin, secrétaire général du P.S., Jean Lecanuet, président de l'U.D.F., Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R., et Georges Marchais, secrétaire général du P.C.

A 2 et *France-Inter* : avec le concours de la C.I.I.-Honeywell-Bull, premières estimations dès 20 heures et débat à partir de 21 h 55.

FR 3 : décrochage dans les régions à 20 h 30 et 21 h 35.

Europe 1 : à partir de 19 heures, présentation et analyses par G. Carreyrou et J.-C. Dacier.

R.T.L. : de 20 heures à minuit, soirée animée par Alexandre Baloud.

R.M.C. : premières estimations à partir de 20 heures.

La radio-télévision italienne décide d'acheter la moitié de Télé-Monte-Carlo

(De notre correspondant.)

Rome. — Le conseil d'administration de la RAI (service de la radio-télévision italienne) a décidé, jeudi 18 mars, d'acheter la moitié de Télé-Monte-Carlo. Selon l'accord, qui s'étend sur une durée de six ans, la RAI fournira gratuitement quatre heures de programmes quotidiens provenant de ses trois chaînes. T.M.C., pour garantir le pluralisme et l'objectivité de la chaîne, préparera de nouvelles formules de programmes et de journaux télévisés, en accord avec la RAI. Est d'autre part prévu un versement à TV 1, société italienne de T.M.C., d'une somme de cinq milliards de lires, à titre d'option sur la constitution d'une société dans laquelle les deux parties auront 50 % des actions.

Commencées en 1981, les négociations entre la RAI et T.M.C. avaient été retardées par l'opposition de certains partis politiques, notamment des républicains dits libéraux. La conséquence pour le public italien du rachat de T.M.C. par la RAI sera la perte d'une des chaînes « alternatives » parmi les plus appréciées des Italiens.

Selon le directeur général de la RAI, M. De Luca, *« il ne s'agit pas d'un acte impérialiste de la RAI télévision, mais d'une volonté de manifester plus activement notre présence dans un Etat qui transmet en langue italienne. La RAI pourra ainsi éviter un renforcement des consortiums privés que les pouvoirs publics ne réglementent pas ».*

En fait, si l'accord avec T.M.C. avait été signé par un organisme privé de radiodiffusion, celui-ci aurait pu avoir accès au satellite dont dispose T.M.C. à titre de membre de l'Union européenne de radiodiffusion. — Ph. P.

LES SONDAGES DU CESP

Les chiffres d'Antenne 2

L'observation des écarts d'« audience cumulée journalière » des chaînes, calculée du lundi au vendredi, entre janvier 1981 et janvier 1982, faisait ressortir selon les chiffres du Centre d'étude des supports publicitaires (CESP) une baisse générale de l'écoute télévision (à l'exception de FR 3) (*le Monde* du 19 mars). La même comparaison opérée sur des audiences relevées, cette fois, du lundi au samedi, donne cependant des résultats légèrement différents, notamment pour ce qui concerne la deuxième chaîne.

Antenne 2 fait ainsi savoir que son audience cumulée journalière (personnes ayant regardé la télévision à un moment quelconque de la journée) se situe à 52 %, soit une augmentation de + 1 % ; sa durée d'écoute journalière est de 1 h 49 (+ 4 %) ; l'écoute au quart d'heure moyen de 18 heures à 22 heures est de 15 % (+ 2,7 %), les émissions connaissant de très fortes progressions au long de la journée. A 12 h 45, l'écoute est en hausse de 3 % ; à 20 heures elle augmente de 1,8 % à 20 h 15 de 2 %, à 20 h 30, de 3 % à 21 heures de 3,3 %. A noter aussi que, pour la première fois depuis sa création, Antenne 2 est la chaîne la plus regardée à 20 h 30.

Contestations

Avant le 10 mai, l'audience de la radio et de la télévision intéressait surtout les professionnels de l'audiovisuel et les publicitaires. Elle est devenue, comme les émissions elles-mêmes, un sujet de conversation et même davantage : un argument, presque un enjeu politique. M. Georges Fillioud, qui a hérité du plus ingrat des ministères, en sait quelque chose à Romans où certains semblent le confondre avec le petit écran.

Les trois enquêtes effectuées chaque année par le Centre d'étude des supports de publicité (CESP) ont ainsi pris cette année un relief particulier. Le CESP a toujours eu une manière contestable de communiquer ses chiffres. A l'A.F.P., qui en fait ce qu'elle peut, et aux supports — les radios et les télévisions — qui retransmettent à la presse les chiffres qu'ils veulent bien : chaque vague est, pour les attachés de presse de ces supports, l'occasion de coups de téléphone enthousiastes à la presse écrite, chacun — forçons un peu le trait — soulignant les prouesses de sa chaîne ou de sa station. Dans les cas trop manifestement « tragiques », il n'y a pas de coup de téléphone.

Cette année, la manière dont ont été « distillés » les chiffres du CESP (le Monde *du 18 et du 19 mars) a donné, sans forcer le trait, les résultats suivants : baisse générale de l'audience, mais en fait remontée de l'audience ; mauvais résultats d'Antenne 2, mais excellentes performances d'Antenne 2. Un dossier sérieux du CESP communiqué à la presse écrite en temps utile éviterait ce genre de courbes à surprises.*

F. E.

LA RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL

La C.F.D.T. conteste la composition prévue pour la haute autorité

M. Edmond Maire, secrétaire général de la C.F.D.T., déplore la composition de la haute autorité qui, selon le projet de réforme déjà présenté aux syndicats par M. Georges Fillioud, ministre de la communication, coiffera l'ensemble de l'audiovisuel. Seul point de désaccord de la C.F.D.T. avec un projet qui reçoit, dans l'ensemble, son agrément, cette composition de six membres (deux nommés par le président de la République, un par le président du Sénat, un par le président de l'Assemblée nationale, un membre de la Cour des comptes désigné par son premier président, un autre du Conseil d'Etat choisi par son vice-président) risque, selon le syndicat, d'empêcher le texte *« d'être susceptible de résister à une éventuelle alternance politique »*, ce qui lui apparaît fondamental.

De son côté, M. Pierre Hureau, secrétaire national de la C.F.D.T., préconise un retour aux propositions du rapport Moinot qui prévoyait trois personnalités choisies en plus par les six membres sur une liste soumise par le Conseil national de la communication audiovisuelle.

Six heures pour la création

Les créateurs de l'audiovisuel et du spectacle organisent, lundi 22 mars, au Casino de Paris, « Six heures pour la création », une manifestation qui a déjà recueilli l'accord des organisations syndicales et professionnelles, et qui groupera auteurs, compositeurs, réalisateurs de cinéma et de télévision, artistes et techniciens.

A quelques jours de la présentation du projet de réforme de l'audiovisuel au conseil des ministres et à quelques semaines de sa discussion à l'Assemblée nationale, les organisateurs souhaitent sensibiliser le législateur aux problèmes spécifiques de la création et établir un lien entre les créateurs et les services publics.

★ **Casino de Paris, 16, rue de Clichy, Paris-9e. De 18 heures à 24 heures.**

● *Les Editions Bordas* mettront à la disposition des radios libres, pendant toute la durée du Salon du livre, un studio équipé selon les normes professionnelles, qui leur permettra de recevoir au micro, auteurs, éditeurs, lecteurs ou libraires (Salon du livre, du 26 au 31 mars au Grand Palais).

● *Gilda, la radiopolitaine (Paris, 91 MHz)* reçoit M. Daniel Cohn Bendit, samedi 20 mars, à 13 heures, et le même jour, le cinéaste Luigi Comencini, de 20 heures à 22 heures.

Les reliefs de Rita Hayworth

Vous vous rappelez les films en trois dimensions qu'il fallait regarder à l'aide de lunettes en carton ? Relancés en 1953 par Hollywood, après un premier essai peu concluant en 1935, dans l'espoir de renflouer l'industrie cinématographique qui battait de l'aile face à la télé alors en plein essor, ils avaient retenu un moment l'attention. La médiocrité des films tournés grâce à ce procédé n'a pas favorisé, hélas, l'essor d'une mode bientôt remplacée par celle du cinémascope.

Les « 3 D » n'ont pas été perdues pour tout le monde pourtant. C'est la télé à présent, la télé allemande aujourd'hui, les télés britannique, néerlandaise et autrichienne demain, qui y voient un moyen de battre le rappel de tous ces déserteurs, de tous ces fuyards de moins en moins hypnotisés par le miroir aux alouettes. Elles n'ont peut-être pas tort. On a vendu en République fédérale huit millions de paires de lunettes, à 70 pfennigs pièce, destinées à admirer mercredi dernier la façon dont les courbes de Rita Hayworth dans Miss Sadie Thomson *crevaient l'écran. La semaine prochaine ce sera au tour du* Magicien fou *de faire frissonner les livings, en découpant son rival en rondelles qu'on dirait prêtes à rebondir sur la moquette !*

C. S.

● *R.F.M. (100,3 MHz), la station de Vélizy*, brouillée sur une partie de la capitale, a lancé l'idée d'un club d'auditeurs. Le club R.F.M. dotera ses membres — contre 50 F — d'une carte magnétique leur permettant d'avoir des conditions préférentielles dans les magasins de sport, les agences de voyages et pour différents spectacles. Un gala de soutien à la station, dont la vedette sera Johnny Hallyday, entouré d'Alain Souchon et de plusieurs autres artistes, a lieu le 21 mars, sous un chapiteau de dix mille places, dressé sur le parking du centre commercial de Vélizy. Les billets sont en vente aux trois FNAC et au centre commercial de Vélizy.

PRESSE

ACCORD AU « FIGARO » POUR L'INTÉGRATION DES RÉDACTEURS DE L'A.G.P.I.

Un accord a été réalisé au *Figaro* entre la direction et les syndicats (C.G.C., C.F.D.T. et S.N.J.), au sujet de l'intégration des journalistes de l'A.G.P.I., agence d'information créée par M. Hersant.

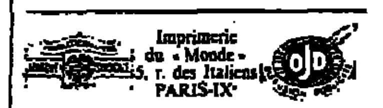
Cet accord permet de réunifier deux équipes qui travaillaient toutes deux au *Figaro* quotidien, mais avec des statuts et des conventions collectives différents : l'une, d'environ cent quarante journalistes, est issue directement de la société de gestion du journal : l'autre, dont l'effectif avait progressivement atteint soixante-douze journalistes, dépendait de l'A.G.P.I.

Créée à l'origine pour *Paris-Normandie*, l'A.G.P.I. ne travaillait plus, pratiquement, que pour *le Figaro*. D'où la procédure juridique engagée en décembre 1980 par la C.G.C., puis les autres syndicats, pour faire reconnaître l'unité juridique des deux entreprises. L'accord intervenu met fin à cette procédure.

Les suppléments du *Figaro* restent, cependant, sous-traités par l'agence A.G.P.I. Des journalistes de la gestion pourront être affectés à temps plein ou partiel, avec leur accord, à la rédaction de ces suppléments.

● *Le groupe Hachette* vient de céder les 50 % des parts détenues dans *Moto-journal* et devient seul actionnaire de *Tennis-Magazine*, aux termes d'un accord rendu public jeudi 18 mars. En même temps, Hachette cède les 50 % qu'elle détenait dans la société Moto-Journal à M. Pierre Barret et Mme Monique Helfenberger, qui détiendront ainsi 84 % du capital, M. Max Corre conservant 16 %.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX

Commission paritaire des journaux et publications : n° 57 437
I.S.S.N. : 0395-2037.

INFORMATIONS « SERVICES »

PARIS EN VISITES

LUNDI 22 MARS

« Hôtels de Rohan et Soubise », 15 heures, 60, rue des Francs-Bourgeois, Mme Allaz.

« Le Printemps », 15 heures, devant le « Welcom Service », nouveau magasin, Mme Hulot.

« Palais de Justice », 15 heures, place Dauphine, Mme Legrégeois.

« École des Beaux-Arts », 15 heures, 13, quai Malaquais, Mme Vermeersch.

« Le siècle de Louis XIV », 15 heures et 17 heures, 21, rue Notre-Dame-des-Victoires, Mme Thibaut (Caisse nationale des monuments historiques).

« Hôtel Lauzun », 15 heures, 17, quai d'Anjou, (Appproche de l'art).

« Ile Saint-Louis », 15 heures, métro Pont-Marie (Art et Histoire).

« Peinture du dix-huitième siècle », 14 h. 30, musée du Louvre, porte Denon, (Arcus).

« La Cour des Miracles, la tour de Jean-Sans-Peur, Les Halles », 14 h. 30, 16, rue Étienne-Marcel (A travers Paris).

« La franc-maçonnerie », 15 heures, 16, rue Cadet, Mme Ragueneau.

« Vestiges et souterrain de la Montagne Sainte-Geneviève », 15 heures, métro Cardinal-Lemoine, Mme Reynaud (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Récits des temps gothiques », 15 heures, Musée des monuments français (Histoire et Archéologie).

« Appartements royaux du Louvre », 14 h. 45, pavillon Denon, M. de la Roche.

« Musée de la contrefaçon », 15 heures, 16, rue de la Faisanderie (Paris et son histoire).

« Hôtels du Marais, place des Vosges », 14 h. 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Le Sénat », 15 heures, 20, rue de Tournon (Tourisme culturel).

« La Mosquée », 14 h. 30, place du Puits-de-l'Ermite (Visages de Paris).

CONFÉRENCES

14 h. 45, 23, quai de Conti, J. Coulomb : « L'université des Nations unies, une organisation originale du système des Nations unies » (séance publique).

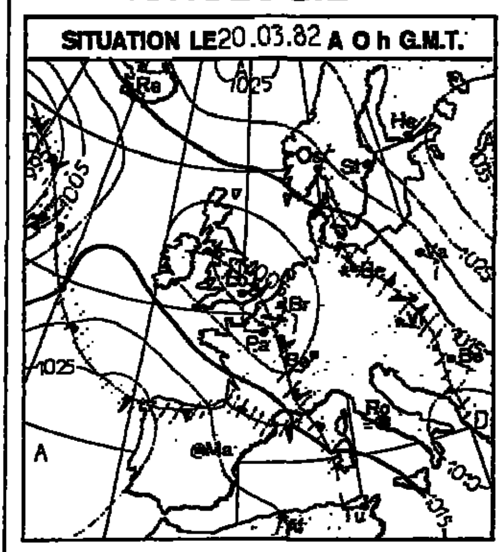
17 heures, et 20 h. 30, Musée des arts décoratifs, R. Percheron : « L'Empire latin d'Orient et la fin des croisades ».

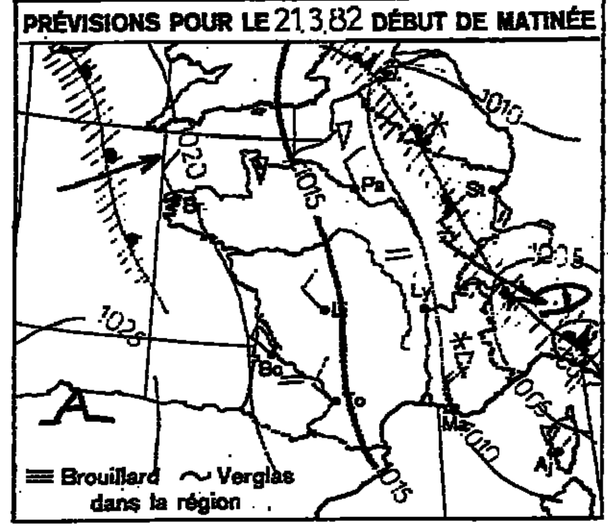
18 h. 30, 109, rue de Rivoli, G. Mabille : « Les arts de la table ».

19 heures, 62, rue Madame, « Empire romain : les Antonins » (Arcus).

20 h. 30, 26, rue Bergère, A. Jodorosvski : « Le tarot initiatique » (L'homme et la connaissance).

MÉTÉOROLOGIE





Evolution probable du temps en France entre le samedi 20 mars à 0 heure et le dimanche 21 mars à 24 heures :

Entre la zone dépressionnaire axée de l'Italie aux Pays-Bas, qui s'évacue lentement vers l'Est, et la dorsale du proche-Atlantique, un flux d'air maritime instable s'est établi sur la France. Au cours de la journée de dimanche, une perturbation océanique apportera une aggravation de la Bretagne aux Pyrénées occidentales.

Dimanche matin, les nuages seront assez abondants des Ardennes aux Vosges, aux Alpes du Nord ainsi qu'en Corse, où des averses résiduelles seront observées (neige au-dessus de 600 mètres).

Ailleurs, le temps sera brumeux, assez nuageux de l'Aquitaine à la Bretagne, mais au cours de la journée des éclaircies se développeront, principalement sur le pourtour méditerranéen, où le mistral et la tramontane persisteront. Toutefois, au cours de l'après-midi et de la soirée il pleuvra de la Bretagne à la Normandie et à la Vendée. Les températures varieront peu.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris, le 20 mars 1982 à 7 heures, de 1 009,4 millibars, soit 757,1 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 19 mars ; le second, le minimum de la nuit du 19 mars au 20 mars) : Ajaccio, 14 et 6 degrés ; Biarritz, 12 et 10 ; Bordeaux, 14 et 9 ; Bourges, 7 et 6 ; Brest, 12 et 7 ; Caen, 10 et 6 ; Cherbourg, 9 et 6 ; Clermont-Ferrand, 8 et 6 ; Dijon, 9 et 4 ; Grenoble, 10 et 4 ; Lille, 10 et 4 ; Lyon, 10 et 6 ; Marseille, 14 et 4 ; Nancy, 8 et 4 ; Nantes, 14 et 7 ; Nice, 15 et 6 ; Paris-Le Bourget, 10 et 7 ; Pau, 12 et 9 ; Perpignan, 16 et 10 ; Rennes, 13 et 5 ; Strasbourg, 8 et 2 ; Tours, 8 et 6 ; Toulouse, 14 et 8 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 16.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 19 et 6 degrés ; Amsterdam, 10 et 2 ; Athènes, 16 et 8 ; Berlin, 5 et 0 ; Bonn, 8 et 2 ; Bruxelles, 10 et 3 ; Le Caire, 21 et 10 ; Canaries, 21 et 16 ; Copenhague, 4 et 0 ; Dakar, 23 et 18 ; Genève, 10 et 3 ; Jérusalem, 12 et 2 ; Lisbonne, 19 et 11 ; Londres, 8 et 4 ; Luxembourg, 6 et 0 ; Madrid, 19 et 10 ; Moscou, 3 et – 5 ; Nairobi, 31 et 17 ; New-York, 6 et 6 ; Palma-de-Majorque, 18 et 10 ; Rome, 13 et 1 ; Stockholm, 1 et 0 ; Tunis, 16 et 6 ; Tozeur, 23 et 9.

PRÉVISIONS POUR LE 21 MARS, A 0 HEURE (G.M.T.)

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

AUTOMOBILE

Deux étrangères de prix

● Porsche 944 : à la recherche d'une nouvelle légende

Depuis quelques années, Porsche, à l'image des grands constructeurs, diversifie sa production de voitures sportives. Entre la 911, qui aura vingt ans l'an prochain, les 924 et les 928, le client a le choix entre une demi-douzaine de modèles auxquels il faut ajouter aujourd'hui la 944 annoncée comme devant être le point de départ d'une nouvelle légende Porsche.

Ce coupé 2 + 2 ressemble à la 924, dont elle reprend la conception générale (moteur placé à l'avant, boîte de vitesses sur les roues arrière motrices), les dimensions et même un peu la ligne. Elle en diffère par son moteur, qui n'est plus le 2 l Audi, mais un gros 4 cylindres en ligne fabriqué chez Porsche.

Ce 2,5 l à injection est particulièrement souple grâce à un couple important à tous les régimes et à un équilibrage sophistiqué.

Il développe 163 ch. à 5800 t/mn et il permet à la 944 d'atteindre 220 km/h et d'accélérer de 0 à 1 000 m en 29 secondes.

Comme toutes les Porsche, la 944 est conçue pour recevoir deux adultes et leurs bagages. On peut aussi placer deux petits enfants sur les sièges arrière, mais il faut alors savoir qu'ils détesteront toute leur vie les voitures de sport.

La 944 est confortable et facile à conduire ; elle n'est pas très nerveuse, mais son équilibre, sa souplesse, sa très bonne boîte de vitesses et son freinage en font une voiture efficace et sûre.

Sur petite route, elle accepte très bien de rouler à 90 km/h en cinquième et (sur autoroute), elle garde son cap, à grande vitesse, même avec un fort vent latéral.

Porsche insiste particulièrement sur la sobriété de sa dernière-née. Voici donc les consommations que nous avons relevées au cours de notre essai :

– sur petite route, à 80 km/h de moyenne environ : 11 l aux 100 km.

– sur autoroute, à grande vitesse (320 kms en deux heures) : 16,2 l aux 100 km.

– sur autoroute toujours mais à allure plus raisonnable (320 km en 2 h 15, soit 142 km/h de moyenne) : 10 l aux 100 km. Ça vaut la peine de perdre un quart d'heure !

– en parcours urbain, 17 l aux 100 km.

La 944 est donc une voiture très agréable, rapide et sobre... à certaines vitesses, mais elle ne nous fait pas oublier l'ancienne légende : la 911 et son 6 cylindres.

Rappelons qu'il y a dix ans, une 911 S 2,4 l – plus bruyante et moins facile à conduire il est vrai – roulait plus vite, accélérait mieux et consommait elle aussi environ 16 litres (d'ordinaire) aux 100 km à grande vitesse.

Pour l'instant, la 944 manque de puissance. Dans l'avenir, pour en obtenir, son moteur dont la cylindrée et le régime ne pourront guère être augmentés aura probablement recours à un turbo sans temps de réponse, on l'espère, si cela existe.

La 944 est vendue entre 130 000 et 140 000 francs sans compter de nombreuses et coûteuses options possibles. Ce qui, sans être excessif en fait malgré tout une voiture peu adaptée au marché d'un pays à fortunes et à vitesses limitées.

LAURENT FABRE.

● Mercedes 500 SEC et 380 SEC : sommets



Après neuf ans d'un règne partagé sur le marché des coupés de luxe avec quelques modèles de Porsche ou de B.M.W. – autres allemandes – les SLC de Mercedes ont laissé la place aux SEC (1). Sous ces signes sibyllins se cachent en réalité le tout haut de gamme des voitures de la célèbre firme d'outre-Rhin. Avec le zest de tempérament sportif que les ingénieurs de Stuttgart ont su préserver à une-deux portes qui reste, comme pour les grosses berlines de la marque, tournée surtout vers le confort, les coupés SEC sont essentiellement des voitures bonnes à conduire à haute vitesse. C'est que toute l'expérience technique et les derniers résultats de la recherche en matière automobile s'y trouvent réunis pour faire de cette énorme machine à rouler non seulement des véhicules de très grande élégance mais aussi des chefs d'œuvre de mécanique. Toutes ces belles qualités coûtent, selon la version choisie (380 SEC ou 500 SEC), de 280 000 à 300 000 francs. Il vaut mieux le savoir.

Mais il faut savoir aussi qu'en matière automobile les véhicules les plus chers ne sont pas, dans une gamme, forcément ceux qui se vendent le plus mal. Le raffinement, le confort, le fini, la fiabilité et pour finir, le luxe, sont des caractéristiques encore recherchées. Certains marchés restent d'autre part très ouverts économiquement, fiscalement – Etats-Unis, (2) Suisse, Allemagne fédérale et autres émirats – à ce genre de véhicules.

L'autre aspect des choses est que de telles voitures produites en série constituent une sorte de somptueuse vitrine ambulante à travers laquelle chaque futur client trouvera, pense-t-on, des raisons supplémentaires de faire le bon choix.

Sorti de ces considérations, les nouveaux coupés Mercedes se présentent soit avec un moteur V8 de 3,8 litres (218 ch. DIN à 5 500 t/mn, soit avec 5 litres (240 ch DIN à 4 750 t/mn) ceux-là même qui animent les berlines 380 et 500 SE et SEL. Ces deux groupes sont à injection. L'allumage est bien entendu transistorisé et commandé sans contact. La boîte automatique est à quatre rapports – trop longs pour *être vraiment sportifs* – avec convertisseur de couple et l'on peut faire installer un régulateur de vitesse, système qui programme pour les longs parcours sur autoroute une allure constante de circulation qu'une pression sur frein ou accélérateur peut débrayer.

La ligne générale est coulée, les glaces sont sans montant fixe. A l'intérieur, climatiseur d'ambiance, ceintures et sécurité à présentation automatique, places avant orientables électriquement, silence total dans la cabine où la ronce de noyer triomphe sur un tableau de bord sobre et complet. La tenue de route est à l'unisson et un système A.B.S. évite tout blocage des roues lors d'un freinage brutal.

Il reste la consommation. En fait, Mercedes n'a pas négligé cette préoccupation du jour, même pour ces modèles de haut prix. A vitesse constante et plus que raisonnable pour de telles mécaniques (130 km/h, pour une pointe possible à 225 km/h), le réservoir de 90 l permettra aisément de faire ses 700 kilomètres. L'appétit vient avec les ruelles et encombrements urbains. Mieux vaut alors ne plus consulter l'aiguille délatrice de l'éconornètre, plantée comme une mauvaise conscience au cœur du bois précieux.

CLAUDE LAMOTTE.

(1) Classe S, E pour Einsprintzung, C pour coupé.

(2) 53 790 véhicules Mercedes ont été vendus aux Etats-Unis en 1980, dont 27 153 voitures de haut de gamme. En 1981, 63 059 unités ont été vendues, dont 28 191 voitures de haut de gamme. En 1982, 150 coupés SEC vendus en France.

BREF

ANCIENS COMBATTANTS

AFRIQUE DU NORD : LA RETRAITE. – Les anciens combattants en Afrique du Nord sont informés que, sur proposition de M. Jean Laurain, ministre des anciens combattants, la date limite pour bénéficier de la majoration d'Etat de 25 % sur les retraites mutualistes des anciens combattants d'Afrique du Nord a été reportée au 31 décembre 1982. Les « retardataires » sont invités à se renseigner auprès des associations regroupant des anciens militaires d'A.F.N. pour obtenir les imprimés nécessaires à la constitution d'un dossier. Citons parmi ces associations : l'U.N.C. A.F.N., 18, rue Vézelay, 75008 Paris. Tél. : 561.17.30 ; la FNACA, 37-39, rue des Gâtines, 75980 Paris. Tél. : 797.13.79 ; F.N.C.P.G.-C.A.T.M., 46, rue Copernic, 75782 Paris :Tél. : 500.18.19.

BOURSES

VOYAGES AU JAPON. – Le ministère des affaires étrangères du Japon organise de nouveau cette année un concours d'essais destiné aux jeunes Européens et un voyage d'études au Japon. Cinquante personnes seront sélectionnées parmi les participants au concours et invitées au Japon par le ministère pour étudier sur place les divers aspects du Japon contemporain dans les domaines politique, économique, industriel, social et culturel.

★ **Pour tous renseignements concernant les modalités du concours et le programme du voyage, s'adresser à l'ambassade du Japon, service de presse et d'information.**

MAISON

TABLES EN LAQUE. – Castelli vient de créer une collection de tables de repas en laque. Leurs coloris subtils sont inspirés par Venise : blanc brume, ocre Grand Canal, vert lagune, beige, noir ou rouge. Qu'elles soient rondes, ovales, carrées ou rectangulaires, ces tables existent en plusieurs dimensions. Leur piètement, en acier laqué assorti au plateau, peut être à fûts droits ou terminés par une étoile à cinq branches. Les prix de ces tables « Brio » s'échelonnent entre 2 900 et 6 700 francs.

★ **Galerie Castelli, 28, rue de Berri, 75008 Paris.**

COIFFURE CHEZ SOI. – Un nouveau sèche-cheveux, aussi puissant que ceux utilisés par les coiffeurs, permet des « brushings » à domicile et le séchage des cheveux longs et épais. De forme pistolet, cet appareil de 1 500 watts est à température modulable : il fonctionne sur deux vitesses et chacune d'elles sur trois températures. De teinte ivoire, ce sèche-cheveux est vendu avec une buse qui concentre l'air chaud ; il est doté d'un filtre qui empêche les démêlures de cheveux de pénétrer dans l'appareil.

★ **Rush, Babyliss, 220 F environ. En vente dans les grands magasins et chez les électroménagistes.**

MODE

CHRISTIAN DIOR HABILLE LES GUIDES DES NATIONS UNIES. – Les centaines de milliers de personnes venues de tous les pays du monde qui chaque année visitent le palais de verre et d'acier du siège de l'ONU à New-York seront désormais guidées par quarante-sept jeunes femmes habillées d'un nouvel uniforme signé et offert par Christian Dior : blazer bleu marine à ceinture, jupe droite assortie, blouse pastel à rayures bleues et grises et à colleret rond ornée d'une cravate en cordelette.

GUIRLANDES DE CARVEN. – Cherchant à renouveler le succès de *« Ma Griffe »*, son parfum favori des jeunes des années 50, Carven propose, avec *« Guirlandes »*, un mélange fleuri et fruité, naturel. Présenté en flacon ovale gravé de fleurs, coiffé d'un bouchon en forme de « C », il existe en parfum et en eau de toilette.

LA THALASSO CHEZ SOI. – Grâce à *« Body Line »* d'Helena Rubinstein, à base d'extraits marins, la thalasso en crèmes entre désormais dans les salles de bain citadines. Quatre produits : une crème exfoliante gomme les peaux mortes et rugueuses, le gel raffermissant lutte contre l'empâtement, la poudre non moussante pour le bain procure une sensation de détente, enfin l'émulsion hydratante adoucit la peau.

ORIENTATION

LES MÉTIERS DE L'INFORMATION. – Le Centre d'études et de recherches sur les qualifications, organisme public, publie (à la Documentation française) deux tomes consacrés à divers métiers se rapportant à l'information, à la communication et au spectacle. Dans le premier tome sont étudiés les différents métiers de la presse (rédaction et fabrication technique), de l'édition, de la publicité ; dans le second, ceux de l'audiovisuel et des spectacles vivants (photographes, monteurs, étalonneur-filtreur, etc).

★ **La Documentation française, 29-31 quai Voltaire, 75340 Paris, cedex 07, tél. : 261.50.10.**

P.T.T.

CABINES A LA CARTE. – L'expérimentation des cabines téléphoniques à paiement par cartes holographiques continue à Paris. Après la gare Montparnase et la Cité universitaire, une vingtaine sont entrées en service, début février, dans la rue de Rennes, les boulevards Saint-Germain et Saint-Michel. Cette carte holographique est en vente dans les bureaux de poste et chez les commerçants des quartiers concernés.

STAGES

PRISE DE SON ET MIXAGE MULTIPISTE. – *Le Monde de la musique* organise deux sessions à Paris, les 3 et les 17-18 avril prochains dans un studio d'enregistrement 16 pistes, entièrement équipé.

★ **Renseignements et inscriptions, exclusivement par correspondance : au *Monde de la musique*, stage de prise de son, 89, boulevard Sébastopol, 75002 Paris. Prix du stage 750 F, hébergement non compris.**

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3150

HORIZONTALEMENT

I. Celui qu'on attend. – II. Qu'on ne trouve donc pas aux extrémités. Lieu de rencontres. Possessif. – III. Baie du Japon. Pris avec plaisir par ceux qui aiment négocier. – IV. Grande quand il n'y a pas de cinéma. Esclave... noir. – V. Port de l'Hérault. Chef de tribu. Vieille vache. – VI. Colère. Entre pas à pas. Siège d'un concile. – VII. Pas fin. Un mot qui prouve qu'on n'a rien inventé. Pronom. – VIII. Des gens qui aiment les bêtes. – IX. Mot d'enfant. Etait porté par un oiseau. Armée d'autrefois. – X. Peut percer un mur. Bon à détacher. – XI. Fut envoyée paître. S'éprit d'un drôle d'oiseau. Pas original. – XII. Un mauvais pli. Qu'on peut traiter de corrompu. Conjonction. – XIII. Celle de la république ne dura pas longtemps. Regarda comme un œuf. Vraiment forts. – XIV. Adverbe. Peuvent être mis dans le bain. Prend l'air. – XV. Où il n'y a donc rien à prendre. Pronom. Souvent pris dans les estuaires.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15

VERTICALEMENT

1. Aimeraient que les gens soient moins gentils. – 2. Certains portent des pompons. Partie d'une balance. – 3. Ce que sont les paresseux. Loin d'être comblé. – 4. Est souvent sur la planche. Démonstratif. Certains la préfèrent ondulée. Pronom. – 5. Peut trancher quand elle est blanche. Quand elle est bleue, il y a beaucoup de papillons. – 6. Note. Objet de culte, autrefois. Nom qu'on peut donner au ciel. – 7. Sont parfois des gens qui ne veulent pas attendre d'être remerciés. – 8. Fait souvent un pli. Pronom. Serre bien quand elle est anglaise. S'attrape souvent à la main. – 9. Est parfois tendre. Donner de quoi se défendre. – 10. Une bonne pomme. Faire un exposé. – 11. Met dans de mauvaises dispositions. Prouve qu'il y a eu un acquittement. A une forte tête. – 12. Circule en Espagne. Sans voiles. Qui n'aura donc aucune suite. – 13. A son siège dans un palais. Est plus plate qu'une vieille. Prononcé. – 14. Sont plus pratiques que des pieds. Pronom. Sans bavures. – 15. Bien ennuyée. Endroit où l'on voit le jour. Qui n'a donc pas besoin de compter.

Solution du problème n° 3149

Horizontalement

I. Couronne. – II. Oblat. Art. – III. Usé. Envie. – IV. Remariage. – V. Esaü. Ale. – VI. Us. Te. Ere. VII. Rigolo. – VIII. Or. Abcès. – IX. Energie. – X. Vautour. – XI. Arête. Sus !

Verticalement

1. Coureur. E.N.A. – 2. Obsession. – 3. Uléma. Grève. – 4. Râ. Auto. Rat. – 5. Oter. Elague. – 6. Nia. Obit. – 7. Navale. Céos. – 8. Eriger. UU. – 9. Tee. Essors.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 20 mars 1982 :

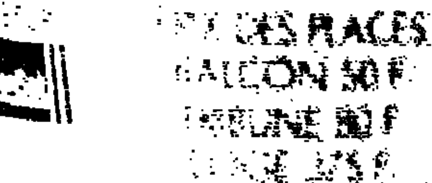
DES ARRÊTÉS

● Relatif aux prix et tarifs applicables aux usagers scolaires sur les services réguliers routiers de voyageurs pour l'année scolaire 1981-1982 ;

● Relatif à la répartition entre les sections professionnelles des acomptes incombant en 1982 à la caisse nationale d'assurance-vieillesse des professions libérales au titre de la compensation instituée par la loi du 24 décembre 1974.

● Relatif à l'application des dispositions réglementaires prévues par l'ordonnance du 21 août 1967 relative à l'organisation financière de la sécurité sociale.

● Fixant le prix d'achat des betteraves de distillerie, des alcools de betterave, mélasse et divers, du contingent et hors contingent, pour la campagne 1980-1981.



Le Monde

économie

SOCIAL

Le bureau confédéral de la C.G.T. envisage de siéger le 14 avril à R.V.I.-Vénissieux

Un représentant de la direction du personnel de Renault-Véhicules industriels (R.V.I.), à Vénissieux dans le Rhône, a reçu, vendredi 19 mars, une délégation de la C.G.T. La demande qu'avait à présenter le syndicat est, pour le moins, originale : dans le cadre de la préparation du quarante et unième congrès de la C.G.T., son bureau confédéral envisage de siéger, le 14 avril, dans les locaux de R.V.I. à Vénissieux. Ce serait la première fois que la direction d'une centrale syndicale siégerait, au grand complet, dans les locaux d'une entreprise.

La direction a « *enregistré* » le souhait de la C.G.T., précisant qu'elle ferait connaître prochainement sa réponse. Elle fait remarquer que la C.G.T. a présenté trois demandes différentes : une visite de l'entreprise, une réception des dirigeants de la confédération par la direction, et une réunion du bureau confédéral. La C.G.T., qui envisage de faire du 14 avril « *une grande journée syndicale* », a prévu aussi l'organisation d'un *forum* de la jeunesse et n'exclut pas de brefs débrayages sur les chaînes lorsque, au cours de la visite de l'entreprise, les membres du bureau confédéral s'entretiendront avec les salariés.

Commentant cette initiative, M. Joseph Jacquet, secrétaire général de l'union régionale Rhône-Alpes, a déclaré : « *La réunion du bureau confédéral dans une entreprise mettrait, paraît-il, le gouvernement devant un choix cornélien... Rétablissons les faits, afin que nul ne se trompe sur les intentions de la C.G.T. Nous décidons de débats démocratiques pour préparer le quarante et unième congrès. Nous voulons augmenter le taux de syndicalisation. Nous considérons la jeunesse comme un moteur du changement. Et nous choisissons le lieu où sont les travailleurs et les travailleuses. Est-ce bien et bon quand d'autres imaginent de telles initiatives et mal lorsque c'est la C.G.T. ? (...) Quant à l'entreprise choisie, nous avons amorcé avec la direction générale une négociation et la première discussion engagée s'est déroulée dans un climat calme, qui tranche avec les vociférations de certains. Donc soyons clairs : nous proposons de réunir le bureau confédéral dans l'entreprise, mais nous n'exigeons rien. Nous négocions et nous accueillerons la réponse en militants responsables.* »

Des changements se préparent au sein de la commission exécutive de la C.F.D.T.

A l'issue de la réunion de son bureau national, la C.F.D.T. a adopté le projet de résolution sur le thème « *changer le travail* » qui sera présenté à son congrès de Metz fin mai. Elle a aussi adopté le projet de répartition des tâches entre les dix membres de la future commission exécutive.

Devant la presse, vendredi 19 mars, M. Maire n'a donné, sur ce point, aucune indication. Quelques changements notables sont cependant en vue. M. Albert Mercier abandonnerait le secteur « *action revendicative* » pour prendre en charge un nouveau secteur « *société et politique* ». L'action revendicative reviendrait à un nouveau membre de la commission exécutive, M. Jean Kaspar. Les droits nouveaux seraient attribués à M. Jean-Paul Jacquier, l'emploi et l'action économique à M. Pierre Héritier.

Au lendemain de sa rencontre avec le P.S., qualifiée de part et d'autre de « *positive* » malgré des divergences sur certains points non négligeables, la C.F.D.T. est sortie de sa réserve sur les élections cantonales. Comme l'avait fait la C.G.T., elle a appelé à voter au second tour pour la majorité mais sans se priver de donner quelques « *leçons* » à un pouvoir qui n'aime pas cet aspect « politique » de son comportement.

M. Maire s'est évertué à apporter quelques précisions sur les attentes cédétistes : des réformes ayant un contenu ambitieux et cohérent (trente-cinq heures, mensualisation du SMIC, revendiqué « *à 3 900 francs au 1er avril 1982* ») et les droits nouveaux des travailleurs. Le bureau national a adopté, à l'unanimité, une déclaration sur la nécessaire solidarité face au chômage. La C.F.D.T. réitère sa position en faveur d'un prélèvement de solidarité pour les salariés du secteur public à condition que leur garantie d'emploi ne soit pas mise en cause, que la solidarité soit étendue à l'ensemble des non-salariés et que la revalorisation des bas salaires soit poursuivie.

● *Les chauffeurs d'autocars des transports urbains de Metz* ont fait grève, vendredi 19 et samedi 20 mars, pour appuyer, à l'appel de la C.G.T., des revendications portant sur la réduction de la durée du travail.

EN HAUTE-SAVOIE

Une centaine de petits patrons ont bloqué la circulation pendant huit heures

Une centaine d'adhérents du Syndicat national des petites et moyennes industries (S.N.P.M.I.), dont une très forte majorité de décolleteurs de la région de Cluses (Haute-Savoie), ont interdit pendant huit heures, vendredi 19 mars, toute circulation routière et ferroviaire dans la vallée de l'Arve, en plaçant des poids lourds en travers de la route nationale 216. Après avoir été reçus par le sous-préfet de Bonneville, nous signale notre correspondant à Grenoble, ils ont levé les barrages, non sans avoir rappelé leurs revendications à propos de la taxe professionnelle, des « risques » suscités par le rapport Auroux et de la politique des banques.

Des classes moyennes qui se rebiffent

Il faut battre le fer quand il est chaud... A peine sa représentativité comme organisation patronale lui a-t-elle été officiellement reconnue par M. Mauroy que le Syndicat national des petites et moyennes industries (S.N.P.M.I.) entend occuper sérieusement le terrain.

Considérant que les organisations patronales traditionnelles, « *trop souvent engluées dans une défense partisane catégorielle* », sont « *impuissantes à défendre l'essentiel* », le S.N.P.M.I. vient de lancer le Rassemblement national du patronat indépendant (R.N.P.I.). Sont venus se joindre à lui des cadres dirigeants, des membres de professions libérales, des agriculteurs, des artisans... eux-mêmes déjà regroupés dans de petits syndicats ou des unions marginales.

Face à la « *montée des périls* » qui « *menacent l'économie du pays* » et aussi pour lutter contre la « *politisation des entreprises* » qui se précise, ce Rassemblement veut « *reconquérir* » ses droits, et pour cela il veut s'organiser en « *mouvement d'autodéfense* » de l'outil de travail.

Il ne s'agit pas pour lui de restreindre le droit de grève, mais de s'opposer aux occupations d'ateliers, aux séquestrations de personnes. Cela dans un premier temps.

Des manifestations le 24 mars

Plus qu'aucune autre organisation patronale, le S.N.P.M.I. connaît depuis quelques mois un étonnant succès auprès de petits et moyens entrepreneurs qui ne se sentent guère à l'aise parmi les « grands » du C.N.P.F. De quatorze mille sept cents qu'elles étaient en octobre adhérentes au S.N.P.M.I., ces petites firmes sont aujourd'hui plus de trente et un mille. Une force qui se compte. Et dont, semble-t-il, la peur de l'avenir serait l'un des moteurs de l'action. Le S.N.P.M.I., à qui le président de la République a écrit une lettre lui confirmant sa représentativité, sera reçu prochainement à l'Elysée.

Dès le mercredi 24 mars — le lendemain de la journée des agriculteurs à Paris, — elles organiseront des manifestations aux portes d'une dizaine de villes : Angers, Rennes, Brest, Angoulême, Toulouse, etc.

Le R.N.P.I. sera-t-il tenté demain par la politique ? Non, rétorque son président, M. Gérard Deuil. Il précise qu'il n'apprécie pas le poujadisme quel qu'il soit. Le Rassemblement s'en tient, assure-t-il, à la reconquête des droits du patron dans son entreprise. Un point, c'est tout.

ALPHONSE THÉLIER.

● *Les grèves dans la distribution de l'eau à Paris.* — La C.G.T. a appelé l'ensemble des travailleurs du service municipal des eaux et de l'assainissement de la capitale à une grève de 24 heures, le lundi 22 mars, pour réclamer l'ouverture de négociations avec la Ville de Paris sur la réduction de la durée hebdomadaire du travail qui devrait, selon ce syndicat, passer de 37 heures 24 à 33 heures 36.

La mise au point des réformes sociales

(Suite de la première page.)

Reste cependant à définir les modalités de l'élection et la notion du cadre, c'est-à-dire finalement l'électorat. Il semble bien qu'on s'oriente vers la définition d'un collège semblable à celui prévu pour les élections professionnelles — le troisième collège — ce qui exclut les agents de maîtrise et techniciens : il s'agit donc bien des cadres et non de l'encadrement comem le conçoit la C.G.C.

Quant à l'élection des administrateurs salariés, le ministère confirme — en dépit des oppositions de la C.G.T. et de F.O. — et comme M. Le Garrec l'a déclaré au *Monde*, que celle-ci ne sera pas fondée sur le monopole syndical : les listes de candidats devront être parrainées par des membres de comité d'entreprise ou par des délégués du personnel ce qui permettra aux élus dits « *non syndiqués* » de présenter des listes. Le nombre nécessaire de « parrains » n'est pas encore décidé.

La confirmation de ce type d'élection va dans le sens de la C.F.D.T. qui n'entend pas mêler trop étroitement le syndicat à la gestion. La loi devrait d'ailleurs préciser que l'administrateur salarié qui — disposant d'un crédit d'heures devra continuer à travailler dans l'entreprise — ne pourra cumuler cette esponsabilité et un mandat syndical. Pour le ministre cette distinction est une invitation faite aux salariés, et surtout aux administrateurs élus, de faire évoluer le « *statut salarial* » afin que le personnel s'associe davantage à la gestion, s'habitue à « *arbitrer entre progrès social et contrainte économique* », et ne se limite pas à la défense des intérêts uniquement personnels.

Une autre faveur, confirmée par le ministère, concerne à la fois la C.G.T., F.O. et indirectement le patronat. Il s'agit des conseils d'ateliers dont les pouvoirs publics ne veulent pas faire un instrument de cogestion ou un épouvantail mais au contraire un « *exemple* » sur le *droit à l'expression* » qu'on aimerait voir s'étendre dans le secteur privé. Amorçant des réformes dans le sens inverse de celui préconisé par le rapport Sudreau, c'est-à-dire en voulant démocratiser d'abord le secteur public, le gouvernement veut avancer à pas prudents. La loi rendra obligatoire le conseil d'atelier, sans qu'il y ait aucun seuil prévu. Mais pas question, comme le veut la C.F.D.T. de lui accorder un pouvoir de négociation. La loi donnera une définition minimale de ces conseils d'atelier consultatif et conçus comme un lieu d'expression — y compris avec la hiérarchie — sur les conditions et l'organisation du travail. Mais le nombre, la composition et le rôle de ces nouvelles institutions devront être précisés par négociation. Selon M. Le Garrec, il ne s'agit donc — ni d'aboutir à de la co-gestion ou de l'autogestion, ni de créer des conseils à l'italienne court-circuitant la maîtrise et encore moins de copier les soviets ou à l'inverse, le système productiviste des japonais. Mais il s'agit là d'un vœu puisque ce seront les syndicats et la direction qui fixeront le menu.

Ce projet qui provoque l'opposition toujours aussi ferme de F.O., ne comprend pas, contrairement à certaines informations données par d'autres journaux, de droit aux réunions politiques ... du moins dans l'état actuel du projet. Car le projet Le Garrec ne porte — indique-t-on au ministère — que sur la démocratisation de l'entreprise — entité économique. Il est vrai que la démocratisation du statut syndical et salarial doit figurer dans les projets de loi de M. Auroux, toujours aussi contesté par F.O. et surtout par le C.N.P.F., M. Gattaz venant de rappeler au ministère que « *les désaccords restent entiers* ».

Retraite et cumul : une mesure de solidarité

Les ordonnances sur les retraites soulèveront-elles moins d'émoi ou de contestation après la concertation menée il y a dix jours à Matignon ? Le texte sur le cumul emploi-retraite risque de provoquer quelques remous. Dans le projet actuel — sous réserve de l'avis du Conseil d'Etat, qui doit se prononcer en début de semaine, et d'éventuelles modifications sur le champ d'application, — le gouvernement a renoncé à toute pénalisation du cumul par la voie fiscale. Toute personne (salariée du régime général ou agricole et fonctionnaires) qui prend sa retraite à partir de soixante ans — les militaires et autres retraités précoces sont exclus, sauf lorsqu'ils atteignent l'âge de soixante ans — doit abandonner « *toute activité professionnelle exercée dans l'entreprise où (elle) travaillait antérieurement* ». En revanche, le retraité qui a droit au travail peut exercer une autre activité. Dans ce cas, son employeur et lui-même devront « *à parts égales* » verser à l'UNEDIC une cotisation totale, égale au maximum à 10 % sur la seule rémunération, mais à une condition : que « *le montant total des pensions perçues* » — le salaire n'est pas pris en compte — « *soit supérieur à un niveau fixé par décret, variable en fonction du nombre d'enfants à charge* ». Ce dispositif, applicable d'avril 1983 au 31 décembre 1990, ne devrait pas trop pénaliser les nombreux retraités qui ont des pensions réduites, car, selon l'exposé des motifs, « *ce niveau devrait être celui du SMIC, majoré d'une fraction du SMIC (1/4) par enfant à charge* ». En outre, la contribution pourrait être fixée entre 5 % à 10 % selon les besoins de l'UNEDIC, mais elle touchera tous les retraités du régime général, même s'ils ont une activité qui ne dépend pas de l'UNEDIC (3).

Par cette mesure, le gouvernement entend tout d'abord respecter le droit au travail : il est bien précisé, dans l'exposé des motifs, que le droit à la retraite à soixante ans n'est pas une obligation et que le droit à un nouveau travail « *reste garanti après le départ en retraite* ». Mais au nom de la solidarité et de la nécessité à la fois de lutter contre le chômage et d'apporter une aide à ceux qui sont dans cette situation, le gouvernement veut « *pénaliser* » toute activité rémunérée du retraité par une « *contribution* » *qualifiée* « *de solidarité* » : « *La situation de l'emploi impose une obligation de solidarité nationale* », peut-on lire dans les attendus.

En outre il est précisé qu'il s'agit de dispositions « *à caractère exceptionnel, lié à la situation de l'emploi et à l'abaissement de l'âge de la retraite* ».

Observera-t-on, comme cela a ét éle cas pou rla compensation de la semaine de 40 à 39 heures, une levée de boucliers ? Le seuil fixé pour cette contribution est assez élevé et ne devrai toucher que les pensionnés de la haute maîtrise et des cadres. L'attachement des salariés aux acquis est pourtant si vif que des réactions corporatistes semblent inévitables. Mais les plus fortes contestations pourraient porter sur l'autre projet d'ordonnance, celui de la retraite à soixante ans. Saisissant l'occasion que lui donnent les critiques de plusieurs syndicats, inquiets de voir instituer une retraite au rabais, le C.N.P.F. vient de prendre une initiative qui tend à torpiller le projet Questiaux : celui de proposer aux syndicats la prolongation d'un an — d'avril 1983 à avril 1984 — le système de garantie de ressources. Si le gouvernement tient à son projet il lui resterait — pour ne pas perdre la face — à laisser le libre choix, ou s'il choisit la manière forte, de renoncer à financer — comme il le fait actuellement — ladite garantie de ressources. Un difficile débat en perspective.

JEAN-PIERRE DUMONT.

(3) Avant le 1er avril 1983, date d'entrée en vigueur de l'ordonnance, un projet de loi devrait étendre cette pénalisation du cumul emploi-retraite aux non-salariés.

ÉTRANGER

En Grande-Bretagne

LES PRIX DE DÉTAIL N'ONT PAS AUGMENTÉ EN FÉVRIER

(De notre correspondant.)

Londres. — Les prix de détail n'ont pas augmenté en Grande-Bretagne de janvier à février. C'est la première fois depuis douze ans qu'un tel phénomène se produit. Aussi le rythme annuel de l'inflation a-t-il diminué d'un point le mois dernier par rapport à janvier : 11 % au lieu de 12 %. Un résultat encourageant pour le gouvernement qui espère qu'une inflation à un chiffre pourra être obtenue avant l'été. L'augmentation de la productivité, la diminution des coûts unitaires de production, l'effet peu inflationniste de l'accroissement des impôts indirects expliquent cet optimisme.

Cependant, la hausse des prix du pétrole qui pourrait indirectement résulter des décisions prises à Vienne par les pays de l'OPEP, l'augmentation des prix du gaz et de l'électricité pour les ménages, la croissance des impôts locaux et la baisse de la livre par rapport au dollar rendant plus chère une partie des importations, tous ces facteurs négatifs risquent de peser sur l'indice des prix. — D.V.

MONNAIES

Détente sur le franc

Comme nous l'avions annoncé dans notre édition datée du samedi 20 mars, les pressions sur le franc se sont nettement atténuées à la veille du week-end, le cours du mark revenant en dessous de 2,61 F et celui du dollar retombant à 6,20 F, record absolu, il est vrai, après une pointe, vendredi matin, à 6,2475 F.

Les ventes des spéculateurs se sont taries, d'autant que certains d'entre eux, estimant à juste titre que toute dévaluation était exclue pour le week-end, commençaient même à racheter du franc.

Anatomie d'une crise

Au terme de cette folle semaine, les milieux financiers, tant en France qu'à l'étranger, se sont déclarés surpris par l'ampleur et la brutalité de l'attaque sur le franc. Sur un plan strictement technique, la plupart des opérateurs, qui voyaient le franc se maintenir aisément après la dévaluation du 4 octobre dernier, ne se méfiaient pas, renvoyant au pis à l'été prochain, au mieux à l'automne, toute offensive sur la monnaie française.

En fait, l'analyse qu'ils font après coup les conduit aux conclusions suivantes. Tout d'abord, la dévaluation, le 21 février, du franc belge, lanterne rouge du S.M.E. et « *monnaie malade de l'Europe* », a placé le franc français en première ligne, au cas où une tension se manifesterait. Ensuite, il est indéniable que des capitaux arabes, pas énormément, ont quitté la France au lendemain du voyage de M. Mitterrand en Israël, et cela malgré les dénégations de M. Cheysson. D'autre part, la conjonction d'une série de facteurs psychologiques est venue, progressivement, ébranler la confiance des milieux financiers internationaux. La fameuse lettre de M. Fabius aux ministres dépensiers pour leur recommander la rigueur, agitant le spectre des 200 milliards de francs de déficit budgétaire, avait sans doute pour but, très louable, d'imposer la rigueur, mais elle a inquiété à l'extérieur : plus de discrétion s'imposait.

Le cours pivot du mark

Citons, pour mémoire, la forte augmentation du déficit de la balance des paiements française en 1981, la limitation à 4 % des augmentations de salaires en R.F.A., sans oublier les 0,2 % de hausse des prix dans ce même pays en février dernier : en face, le ralentissement indéniable de l'inflation en France et la diminution, peut-être passagère, de notre déficit commercial, ne pesaient pas très lourd, du moins dans l'immédiat.

Par-dessus tout, il semble qu'un phénomène caractéristique se soit produit sur le plan technique. A tort ou à raison, le franchissement du cours pivot du mark à Paris, 2,5621 francs, était considéré, à l'étranger, comme un signal d'alarme et comme le prélude à une dégradation rapide de notre monnaie. Voyant que la Banque de France laissait le cours du mark « filer », les détenteurs étrangers de francs, notamment les industriels qui, depuis le 4 octobre, conservaient le produit de leurs exportations à destination de la France, se hâtèrent de le liquider.

La réaction de certains non-résidents, qui avaient placé récemment des capitaux dans notre pays, fut la même. Ces derniers jours, on observe également des ventes assez importantes (plus de 2 milliards de francs) d'obligations indemnitaires de sociétés nationalisées, détenues par des porteurs étrangers, qui prirent peur devant le risque de change. Ajoutons que, en France même, malgré la rigueur du contrôle des changes, il est encore possible à certaines sociétés, notamment à celles de négoce, en céréales dit-on, de se couvrir contre la hausse des devises étrangères, c'est-à-dire la baisse du franc : à l'Elysée, on soupçonne une vingtaine de grosses sociétés françaises d'avoir délibérément joué contre le franc, et on évoque à nouveau le « mur d'argent ». Certains rétorqueront qu'il ne s'agissait que de bonne gestion...

Si l'on réalise que la Banque de France, depuis le début du mois de mars, devait, chaque jour, consacrer l'équivalent de 150 à 200 millions de dollars, à défendre le franc, si on y ajoute le milliard de dollars dépensé mercredi 17 et jeudi 18 mars, on arrive à près de 3 milliards de dollars (environ 18 milliards de francs), dont 1 milliard pour la France, 1 milliard pour les capitaux de non-résidents placés en France et 1 milliard pour les soldes en francs à l'étranger.

La facture est lourde, mais supportable par rapport à nos réserves et à nos capacités de mobilisation auprès de la C.E.E., d'autant qu'une partie de ces capitaux reviennent, une fois l'alerte passée. Certains se demandent, toutefois, si l'accélération rapide de la baisse du franc, au lendemain des élections cantonales, n'a pas déclenché un phénomène de « boule de neige », qui aurait pu être évité si la Banque de France avait maintenu plus longtemps le franc à son cours central par rapport au mark. Rue de La Vrillière, on pourra répondre qu'il vaut mieux ne pas gaspiller ses munitions et laisser la spéculation s'enferrer. Question de point de vue.

Après cette alerte, il est probable qu'un calme précaire reviendra. « *Le franc est en sursis* », estiment les opérateurs. En fait, ce qui est en sursis, c'est la situation du mark, notoirement sous-évalué par rapport aux monnaies faibles du S.M.E., franc français, franc belge, lire. Si, dans les mois qui viennent, le dollar baisse, renforçant le mark, ce dernier montera si haut que le S.M.E. manquera en éclater et qu'un réajustement général s'ensuivra.

FRANÇOIS RENARD.

ENVIRONNEMENT

● *Agence de l'air : les écologistes mécontents.* — La composition du conseil d'administration de la nouvelle agence de l'air, que vient de mettre en place M. Michel Crépeau, ministre de l'environnement, soulève les protestations des écologistes, qui estiment que « *la protection de la nature a été purement et simplement oubliée* ». La Fédération française des sociétés de protection de la nature (F.F.S.P.N.) souligne ainsi que, sur ses quatorze membres, le conseil ne comprend qu'un seul représentant d'association. Cette situation est d'autant plus regrettable, selon la F.F.S.P.N., que les « *inquiétudes s'aggravent quant aux conséquences de la pollution atmosphérique ,due notamment au bioxyde de soufre et au fluor, sur les pâturages, les forêts et les lacs* ».

ÉNERGIE

AUX TERMES DE LEUR ACCORD SIGNÉ A VIENNE

Les pays de l'OPEP ramènent leur production à 18 millions de barils par jour

Les pays membres de l'OPEP réunis à Vienne sont parvenus à un accord, samedi 20 mars, aux termes duquel ils sont convenus de ramener leur production à 18 millions de barils par jour. L'Arabie Saoudite devait annoncer, pour sa part, une diminution de sa production de 500 000 barils, ce qui ramènerait le total à 17,5 millions de barils par jour.

Le niveau maximum de production de l'OPEP qui résulte de l'accord de Vienne devrait permettre, selon les ministres, de maintenir le prix du pétrole de référence (l'arabe léger saoudien) à 34 dollars le baril. Le Nigéria s'est, en effet, engagé à ne pas baisser ses prix comme il l'avait pourtant annoncé à ses clients.

Les prix des pétroles légers vont baisser de 1,50 dollar.

De notre envoyé spécial

Vienne. — Pour continuer d'exister, l'OPEP se devait de manifester sa volonté de reprendre en main la maîtrise de la fixation des prix du brut. Plus encore que le niveau de production plafond accepté par les pays membres — guère différent après tout de la réalité actuelle, — c'est cette volonté qui est importante dans l'accord réalisé. Tous les pays ont en effet accepté de discuter en commun de leurs plafonds de production dans les circonstances actuelles d'un excédent de l'offre sur la demande, et jusqu'au rééquilibrage du marché. L'Arabie Saoudite elle-même, qui s'était toujours opposée à une négociation sur les niveaux de production, n'apparaît certes pas dans le communiqué. Mais nul n'ignorait, dès vendredi soir, que Cheikh Yamani annoncerait dans une conférence de presse, à l'issue de la réunion, une réduction du plafond de production de son pays, vraisemblablement de cinq cent mille barils par jour (de 7,5 à 7 millions de barils quotidiens jusqu'à un pallier de 6 millions, si cela se révélait nécessaire).

La journée de vendredi — consacrée à des consultations informelles dans la suite du président en exercice de l'Organisation dans un grand hôtel viennois — a finalement consisté en un vaste marchandage sur le niveau maximum de production admissible pour chaque pays. « *Cela a été très dur*, précisait un chef de délégation. *Nous nous sommes battus pour cinq cent mille barils par jour.* » A ce jeu, il semble que le ministre vénézuélien ait fait grise mine. M. Calderon Berti, qui était arrivé à Vienne en claironnant que son pays produisait 1,95 million de barils par jour, s'est fait rappeler par ses collègues à un peu plus de réalisme. L'extraction vénézuélienne ne dépasse guère il est vrai 1,7 million de barils quotidiens. Le représentant de Caracas a donc retardé l'accord pour prendre des directives de son gouvernement.

L'effet psychologique

Si l'on admet que la production de l'OPEP, au cours de la première quinzaine de mars, était de 18,2 millions de barils par jour — et non de 19 millions comme l'affirment certains délégués pour embellir la décision prise, — l'effort accompli pour parvenir à 18 millions hors l'Arabie Saoudite ne paraît pas considérable. Mais apparemment, les ministres de l'OPEP comptent sur l'effet psychologique de cette décision. De plus, les experts de l'Organisation estiment que certains éléments leur seront favorables dans les mois à venir : le déstockage des compagnies qui, au premier trimestre de 1982, a atteint 4 millions de barils par jour, devrait se ralentir au second trimestre pour ne plus être que de 1,5 à 2,9 millions. Ensuite, les pays consommateurs pourraient accroître leurs achats en prévision de l'hiver 1982-1983. Enfin, selon l'OPEP, les pays pétroliers non membres de l'Organisation ne sont pas en mesure de se substituer aux pays membres bien au-delà de ce qu'ils font actuellement.

« *La décision prise par l'Organisation*, ajoute le ministre algérien, M. Nabi, *est une direction de travail. Si une production de 18 millions de barils par jour ne permet pas de « dépolitiser » les stocks, alors il y aura d'autres diminutions.* »

Les difficultés du Nigéria

Seul le marché — et la réaction des pays de l'OPEP à son évolution — permettra de voir dans les semaines à venir si l'accord de Vienne a effectivement permis de mettre un terme à la chute des prix officiels nominaux du brut, voire aux offres de rabais qui se multipliaient ces derniers mois (avec un gel des prix décidé pour 1982, et même peut-être pour 1983, les prix réels continueront en revanche de décliner). Mais la crainte la plus importante de l'OPEP était de voir le Nigéria annoncer dans les jours qui viennent une baisse de ses prix de 5 dollars par baril pour les aligner sur les cours pratiqués pour les bruts concurrents de la mer du Nord. Si une exception est tolérée pour l'Iran — dont le prix est inférieur de 4 dollars au brut de référence, — un second cas particulier mettrait immédiatement à mal la décision de Vienne.

Or, ce pays africain, fortement peuplé, aurait reperdu une bonne partie de ses clients après la décision de la Grande-Bretagne et de la Norvège, au début du mois, de réduire leurs prix. Déjà déficitaire en 1981, Lagos connaît de nouveau de graves difficultés financières. Plusieurs pays membres ont donc fait pression sur la délégation nigériane pour qu'elle renonce à réduire ses prix. « *Dans le contexte actuel*, souligne M. Nabi, *il n'y a que deux solutions : s'accrocher à son niveau de production et alors les prix chutent, ou sauvegarder les prix par une diminution de la production. Un pays qui veut s'en sortir seul*, ajoute le ministre algérien, *remet en cause la position de tous les autres.* » Et M. Nabi d'affirmer que l'Organisation devra prendre des sanctions si jamais certains pays ne respectent pas leurs engagements. Mais l'argument déterminant pour le Nigéria aura sans doute été l'appui financier que lui a promis l'Arabie saoudite.

Ryad détient plus que jamais la clé des difficultés de l'OPEP. Sa volonté manifestée à Vienne de défendre le prix de 34 dollars le baril est de nature à ralentir, voire peut-être à arrêter, le mouvement qu'ont connu les prix pétroliers depuis six mois. Les pays industrialisés, et surtout le premier d'entre eux les Etats-Unis, qui ont investi des sommes considérables dans le développement d'énergies de substitution et dans la recherche de pétrole dans des zones de plus en plus inhospitalières et coûteuses, ne seront pas forcément mécontents de cette évolution.

BRUNO DETHOMAS.

L'EXÉCUTION DU CONTRAT FRANCO-ALGÉRIEN

Le méthanier « Ramdane-Abane » a déchargé 125 000 mètres cubes de gaz au terminal de Montoir

Le vendredi 19 mars a été un grand jour pour le port autonome de Nantes-Saint-Nazaire puisque le grand navire méthanier de 125 000 mètres cubes *Ramdane-Abane*, battant pavillon algérien, a livré au terminal de Montoir la première cargaison importante de gaz naturel liquéfié, en provenance d'Arzew.

L'arrivée de ce navire marque la première phase de l'exécution concrète du contrat gazier conclu entre la France et l'Algérie le 15 février (*le Monde* du 17 février).

La décision de construire ce terminal avait été prise en juillet 1976 par M. Giscard d'Estaing mais, depuis avril 1981, il attendait un accord politique entre les deux pays pour entrer réellement en service. Les quantités de gaz qui seront importées par Montoir (dont le coût, quand le troisième réservoir sera achevé, dépassera 1 milliard de francs) représenteront plus de 20 % de l'ensemble de la consommation française (1). Pour effectuer ce trafic, Gaz de France a affrété deux navires, l'un français (du groupe Louis Dreyfus), l'autre algérien.

De la sorte, la Basse-Loire apparaît comme un pôle énergétique très important puisque, en outre, la raffinerie de pétrole de Donges vient de faire l'objet d'investissements de modernisation considérables (2,5 milliards) et puisque à Cordemais (centrale E.D.F.), le même volume d'investissements aura été réalisé pour mettre en service en juillet 1983 et 1984 les tranches 4 et 5. Au total, les responsables du port escomptent un trafic énergétique global de 16 millions de tonnes (8 pour le pétrole, 4 pour le gaz naturel et 4 pour le charbon).

La mise en service du terminal méthanier a été l'occasion aussi d'améliorer les conditions de navigation dans l'estuaire : balisage, radar, aides radio-électriques.

Enfin, autre événement attendu : la mise en service en mai prochain d'un quai aussi à Montoir pour les marchandises diverses (conteneurs). Les responsables du port comptent notamment développer les lignes régulières vers la côte occidentale d'Afrique et les îles britanniques et espèrent pouvoir « récupérer » 300 000 ou 400 000 tonnes (destinées à la Loire-Atlantique ou produites dans ce département) qui transitent actuellement par Rotterdam, Anvers ou Le Havre.

(1) Mis à part celui de Tokyo, le terminal de Montoir est le plus grand du monde. Soixante-quinze personnes y sont employées.

AGRICULTURE

LES GARDES FORESTIERS ET LE RAPPORT DUROURE

Une nouvelle politique de la filière bois sera définie avant l'été

annonce M. Mauroy

Deux mille gardes forestiers en tenue ont manifesté vendredi 19 mars à Paris et défilé depuis l'esplanade du château de Vincennes jusqu'au siège de l'Office national des forêts, près de la Nation. La manifestation était précédée d'un cercueil symbolisant « *l'enterrement* » du rapport Duroure (*le Monde* du 9 mars) et d'une grande banderole portant l'inscription « *Non à la forêt usine à bois* ».

A l'appel du Syndicat national unifié des personnels des forêts et de l'espace naturel C.F.D.T., les agents de l'O.N.F. dénoncent ce qui constitue selon eux les conclusions du rapopr Duroure, à savoir la réunion dans un seul ministère de la forêt des aspects écologiques et économiques de la gestion forestière. Ils craignent que la nouvelle politique de la forêt ne privilégie l'exploitation du bois, au détriment de l'équilibre biologique à long terme du patrimoine forestier. Ils réclament pour leur part un grand ministère des forêts et de l'espace naturel, ne comprenant pas les industries du bois.

Le même jour, M. Duroure, député P.S. des Landes, remettait officiellement à Matignon le rapport des propositions pour la gestion de la forêt française dont l'avait chargé le premier ministre. M. Duroure, à sa sortie de chez M. Mauroy, a seulement indiqué que la polémique ouverte sur un éventuel regroupement des fonctions économiques et d'environnement de la forêt « *ne concernait pas* » sa mission et qu'il n'en parlait pas dans son rapport. Les services du premier ministre soulignent pour leur part dans un communiqué une des principales recommandations du rapport, « *la création de richesses et d'emplois dans de nouvelles zones rurales et forestières.* » Le premier ministre a précisé qu'une nouvelle politique pour la forêt française et pour la filière bois serait définie par le gouvernement avant l'été prochain.

L'agitation dans le Midi

DES MANIFESTANTS DÉVERSENT DU VIN... DE L'AUDE

L'agitation persiste dans le Midi viticole, et l'action de la commission européenne n'est pas de nature à apporter des apaisements Celle-ci a décidé d'engager une nouvelle procédure contre la France, à la suite de la décision au préfet de l'Hérault, prise en janvier, d'interdire l'accès au port de Sète de deux pinardiers italiens. Ceux-ci, retenus cinq jours en rade de Sète, avaient pu décharger ensuite leur cargaison. Cette plainte, destinée à éviter le précédent d'une restriction à l'importation pour raison d'ordre public, est la troisième procédure entamée par la commission contre la France, à la suite du blocage du vin italien à Sète.

Dans la nuit de jeudi à vendredi 19 mars, deux cents viticulteurs ont interrompu le trafic ferroviaire entre Montpellier et Sète pendant trois heures. A Béziers, des viticulteurs ont vidé le contenu de sept wagons-citernes, soit près de 2 000 hectolitres de vin, sur les voies du centre de triage du Capistol.

M. Jean Huillet, porte-parole du comité régional d'action viticole, a précisé au cours d'une réunion dans l'Hérault qu'il s'agissait de vin en provenance de l'Aude et de diverses régions du midi de la France. Il a dénoncé cette « *forme d'action isolée qui peut contraindre — isolée qui peut entraîner des bavures de ce type* ». Vendredi, dans l'après-midi, quelque mille bouteilles de vin, de provenance étrangère selon les manifestants, ont été brisées, près de Béziers.

D'autre part, M. Mitterrand a reçu vendredi matin une délégation du conseil régional du Languedoc-Roussillon. M. Edgard Tailhades (P.S.), président de ce conseil, s'est déclaré « *pleinement satisfait* » de cet entretien. M. Jacques Blanc, secrétaire général du parti républicain, a exprimé quant à lui « *sa profonde déception* ».

● *Les cinq négociants français en bestiaux* accusés d'avoir utilisé de faux certificats vétérinaires, et emprisonnés à Bonneville (Haute-Savoie), ont été libérés, vendredi 19 mars. La Fédération nationale des commerçants en bestiaux a décidé, en conséquence, de cesser la grève des exportations de bétail vivant vers l'Italie, grève entamée le 15 mars. Le parquet d'Annecy (Haute-Savoie) a décidé de maintenir l'inculpation pour faux et usages de faux. L'arrêt de la grève devrait permettre une reprise des cours du veau qui avaient chuté sur le marché français.

AFFAIRES

NOVOTEL ET JACQUES BOREL VONT FUSIONNER LEURS ACTIVITÉS D'HOTELLERIE ET DE RESTAURATION

Etroitement liées depuis que Jacques Borel International (J.B.I.) a cédé, en septembre 1980, sa branche hôtelière Sofitel-U.T.H. à Novotel — les dirigeants de cette dernière ayant été ultérieurement appelés aux commandes de J.B.I. (1), — les deux sociétés ont décidé de concrétiser leur rapprochement.

A cet effet, le conseil d'administration de Novotel SIEH et le conseil de surveillance de Jacques Borel International ont donné leur accord pour que soit étudié un projet de fusion sur la base d'une parité « à définir avec trois actions Novotel pour 20 à 25 actions J.B.I. ».

La chaîne Novotel, classée au neuvième rang mondial avec un parc supérieur à trente-cinq mille chambres, avec de nombreuses implantations à l'étranger, va accélérer l'expansion de Jacques Borel à travers ses trois principales activités : restauration publique (aéroports, autoroutes...), collective (entreprises, administrations...) et émission du « Ticket restaurant » (premier émetteur français de titre-repas). — S. M.

(1) MM. Paul Dubrule et Gérard Pélisson, tous deux présidents de Novotel, ont été nommés respectivement président du conseil de surveillance et du directoire de J.B.I., en mai 1981.

Questions...

Le mécontentement des hôteliers-restaurateurs

Menus inflationnistes ?

Plusieurs centaines de patrons de l'hôtellerie et de la restauration ont manifesté le 16 mars devant les grilles de la préfecture de Troyes. A l'appel de la Confédération française des hôteliers restaurateurs et cafetiers-limonadiers (C.F.H.R.C.L.), qui tenait son congrès dans cette ville, ils voulaient ainsi marquer leur mécontentement après les poursuites engagées contre certains d'entre eux par le ministère de l'économie et des finances. M. René Gaillot, président de la Confédération, explique ci-dessous leur point de vue.

« Pourquoi votre organisation a-t-elle refusé, en janvier, de signer l'accord de régulation des prix que proposait le ministère des finances ?

— *Nous avions décidé de signer cet accord à une condition : que le ministère s'engage à ne pas autoriser des augmentations de nos charges supérieures à ce qu'il nous accordait en matière de prix. Autrement dit, nous demandions que le fuel, les loyers et les salaires ne croissent pas plus vite que nos additions. Le ministère s'y est refusé.*

» *Dans ces conditions, nous avons refusé de signer l'accord, d'autant plus qu'une totale liberté des prix nous avait été promise par le candidat François Mitterrand et, plus tard, par M. Jacques Delors.*

— Quelles procédures ont été engagées contre vos adhérents ?

— *Quatre présidents des fédérations du Cher, du Finistère, du Maine-et-Loire et du Morbihan sont poursuivis, et le président de Loire-Atlantique est inculpé, parce que leurs adhérents ont dit en assemblée générale qu'ils refusaient d'appliquer les accords de régulation et qu'ils calculeraient librement leurs prix.*

» *Le ministère des finances s'est appuyé sur l'ordonnance de 1945 pour les accuser d'incitation a la pratique de prix illicites.*

» *Nous allons nous mobiliser pour faire de l'audience du tribunal de Nantes, prévue prochainement, une manifestation de défense de la liberté patronale.*

— Vos adhérents n'avaient-ils pas, au cours de l'été 1981, exagéré l'augmentation de leurs charges et majoré de façon abusive leurs tarifs ?

— *Toutes les enquêtes réalisées depuis le mois d'août 1981 ont fait apparaître que les dérapages étaient très limités. Certains professionnels de l'hôtellerie, de la restauration et des cafés des zones littorales avaient abusé de leur liberté. Nous les avons d'ailleurs désapprouvés.*

» *Toutefois, cela ne pouvait justifier un retour à une réglementation qui fabrique elle-même de l'inflation. Prenons l'exemple du menu promotionnel, dont le ministère a demandé que le prix soit librement établi, mais qu'il reste immuable jusqu'à la fin de 1982. Que s'est-il passé ? Dans l'ignorance où il se trouvait de l'évolution future des prix, le restaurateur a déposé un barème de prix élevé, afin de se prémunir contre tout risque.*

» *Qui est responsable de l'inflation, dans ces conditions ?* »

Propos recueillis par
ALAIN FAUJAS.

...Réponses

LA REVUE DES VALEURS

Hausse brutale du napoléon

Le cours du napoléon s'est élevé de 12 % vendredi 19 mars à la Bourse de Paris, passant de 613 F à 686 F, et retrouvant ainsi son niveau du 25 janvier dernier. Les échanges ont porté sur 4 000 pièces contre 1 500 en moyenne ces derniers jours, un chiffre ne représentant qu'un solde, puisque les officines spécialisées dans le commerce de l'or effectuent déjà leur propre compensation entre les achats et les ventes. La « prime » de la pièce sur le lingot, « c'est-à-dire sa surévaluation par rapport au prix du métal contenu, est passée d'un coup, de 60 % à 76,35 %, au plus haut depuis le 12 octobre dernier. Ce brusque gonflement de la demande a été provoqué par les violentes attaques dont le franc a été l'objet à partir du milieu de la semaine, de nombreux ordres d'achat émanant de la province, dans un réflexe caractéristique des périodes troubles. La progression du cours du lingot de 1 kilo a été beaucoup plus modeste, avec un gain de 1 015 F à 66 995 F, soit l'équivalent de 335 dollars l'once environ, soit 6 + au-dessus du cours pratiqué le 19 mars à Londres (316 dollars), les transactions, pièces et lingots passant de 13,9 millions de francs à 31 millions de francs, toujours en solde.

Ces hausses se sont répercutées sur les emprunts indexés, le 4 1/2 . 1973 gagnant 65 F à 1 800 F et le 7 % 250 F à 6 050 F. On a assisté à un timide réveil du 8,80 % 1977, indexé sur l'unité de compte européenne, mais dont l'indexation ne jouerait qu'au cas où le franc sortirait du Système monétaire européen.

Valeurs à revenu fixe ou indexées

	19 mars	Diff.
4 1/2 % 1973	1 800	+ 65
7 % 1973	6 050	+ 250
10,30 % 1975	83,90	— 0,10
10 % 1976	81,60	— 0,05
P.M.E. 10,6 % 1976	82,61	— 0,41
P.M.E. 11 % 1977	82,25	— 0,40
8,80 % 1977	96,90	+ 1,85
10 % 1978	79,60	+ 0,10
9,80 % 1978	78,60	inch.
9,45 % 1978	77	+ 0,16
8,80 % 1978	76,80	— 1,40
9 % 1979	74,25	— 0,20
10 % 1979	76,60	— 0,45
10,80 % 1979	79	— 0,30
12 % 1980	85,70	— 0,80
C.N.E. 3 %	2 730	+ 2

Banques, assurances, sociétés d'investissement

	19 mars	Diff.
Bail Equipement	168	+ 3
B.C.T.	80,80	+ 2,80
Banque Rotschild	282,50	+ 1
Cetelem	183	— 6
Chargeurs Réunis	211,50	+ 1,50
Bancaire (Cie)	284,80	+ 3,80
C.C.F.	261	+ 1,40
C.F.F.	337	— 1,80
C.F.I.	173	+ 3
Crédit du Nord	104,90	+ 0,50
Eurafrance	298	— 7
Paris-Pays-Bas	312,50	+ 1,50
Hénin (La)	343	+ 21,90
Locafrance	160	+ 5
Locindus	369	— 10
Midi	648	+ 7
Prétabail	484	— 6
Schneider	129	— 2,20
Suez	434,20	+ 8,50
U.C.B.	124,50	+ 8,50

Alimentation

L'action *Radar* est retombée à 1 145 F vendredi 19 mars, alors qu'elle s'inscrivait encore à 1 345 F en milieu de semaine. Parallèlement, les Galeries Lafayette, qui affirmaient détendre une participation « modérée » dans le capital du succursaliste, viennent d'annoncer qu'elles ont finalement acquis plus de 10 % de Radar. Conformément à la réglementation boursière, la société n'est tenue de publier un nouveau communiqué que si sa participation dépasse le seuil de 33 %, et tout le problème est de savoir quel pourcentage détiennent en fait les Galeries Lafayette pour jouer les arbitres entre le groupe Remillon, d'une part, et l'alliance C.C.F.-famille Gompel et U.A.P., d'autre part, tous deux actionnaires de Radar.

	19 mars	Diff.
Beghin-Say	1 355	+ 84
B.S.N.-G. Danone	203	+ 3
Carrefour	1 508	+ 8
Casino	1 217	— 32
Occidentale (Gale)	389	inch.
Guyenne et Gasc.	399	+ 10
Martell	729	— 21
Moët-Hennessy	645	+ 35
Mumm	289	— 23
Olida Caby	212	— 8
Pernod-Ricard	328	+ 17,50
Source Perrier	181,90	+ 18,80
Radar	1 145	+ 25
St-Louis-Bouchon	167	+ 4
C.S. Saupiquet	278	+ 6
Vve Cliquot	880	— 20
Viniprix	780	— 9
Nestlé	12 500	— 250

Bâtiment et travaux publics

	19 mars	Diff.
Auxil. d'entreprise.	851	+ 1
Bouygues	736	+ 11
S.C.R.E.G.	126	+ 5,90
Ciments Franç.	147,50	— 2,50
Dumez	1 138	+ 112
J. Lefebvre	245	— 5
Gén. d'Entrepr.	348	+ 6
G.T.M.	472	— 13
Lafarge	245,50	+ 0,60
Maisons Phénix	300	+ 2
Pollet et Chausson	353	+ 18

Métallurgie, constructions mécaniques

La société *Facom* a enregistré, en 1981, une progression de 13 % de son chiffre d'affaires qui a atteint 721 millions de francs et dont 20 % environ ont été réalisés à l'étranger.

	19 mars	Diff.
Alspi	95	inch.
Avions Dassault-B.	530	+ 10
Fives-Lille	140,50	+ 0,50
Chiers-Châtillon	12,35	+ 0,25
Creusot-Loire	71,50	— 1,50
De Dietrich	370	inch.
F.A.C.C.M.	552	+ 9
Valéo	218	+ 6,50
Fonderie (Gale)	71	— 4
Marine-Wendel	44,60	+ 1,90
Métall. - Normandie	19,10	— 0,50
Penhoët	350	— 9
Peugeot S.A.	173	— 3
Poclain	191	+ 9
Pompey	184	+ 1
Sacilor	5,60	— 0,30
Sagem	818	— 7
Saulnes	36,40	+ 2,70
Saunier-Duval	68,20	+ 2,40
Usinor	5,60	— 0,05
Vallourec	127,20	+ 1,20

Matériel électrique, services publics

La Compagnie Electro-Mécanique, filiale du groupe suisse Brown-Boveri, a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 2,7 milliards de francs en 1981 (+ 12,2 %), dont 21,9 % à l'exportation, les résultats restant déficitaires avec une perte de 58,3 millions de francs (59,47 millions pour la maison mère). Les efforts du plan de redressement engagé en 1981 ont été contrariés par la forte contraction de la demande de biens d'équipement traditionnels qui a tout particulièrement affecté les moteurs électriques.

	19 mars	Diff.
Alsthom-Atlant.	172,50	+ 8,90
C.E.M.	38,60	+ 0,10
CIT-Alcatel	832	+ 5
Electricité (C. Gle)	507	+ 3
Crouzet	195	— 4,90
Thomson-C.S.F.	186	— 6
Gén. des Eaux	298	+ 8,50
Legrand	1 548	+ 68
Lyonn. des Eaux	417	inch.
Mach. Bull	32,75	— 0,65
Matra	N.C.	
Mot. Leroy-Somer	468	+ 15
Moulinex	59	— 0,25
P.M. Labinal	184	+ 1
Radiotechnique	277	+ 12
S.E.B.	197	+ 21,90
Signaux	345	— 15
Télémec. Electr.	858	— 45
Thomson-Brandt	314,70	+ 0,30
I.B.M. (1)	435	— 2
I.T.T.	190,10	— 4,90
Schlumberger	325	— 3,90
Siemens	669	— 40

(1) Compte tenu d'un coupon de 15 francs.

Mines, caoutchouc, outre-mer

	19 mars	Diff.
Imetal	78,10	+ 1,60
Kléber	26,50	— 0,40
Michelin	751	— 4
M. M. Penarroya	54,50	+ 2,30
Charter	28,75	— 0,35
INCO	86,50	— 3,40
R.T.Z.	55,20	— 0,80
Union minière	120	+ 5
Z.C.I.	2,40	— 0,03

Pétroles

	19 mars	Diff.
Elf-Aquitaine	118,50	— 5,50
Esso	298,40	— 5,40
Pétroles française	115,20	— 2,80
Pétroles B.P.	52,50	+ 1
Primagaz	281,50	inch.
Raffinage	77	— 0,20
Sogerap	270	— 24
Exxon	218	— 2,10
Petrofina	630	— 39
Royal Dutch	230	+ 2,50

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

	15 mars	16 mars	17 mars	18 mars	19 mars
Terme	180 247 225	431 950 757	280 212 144	313 235 032	277 056 400
Comptant					
R. et obl.	407 207 234	718 679 352	535 082 615	462 152 546	387 764 256
Actions	147 165 196	122 420 518	255 521 359	169 523 128	152 412 123
Total	734 619 655	1 273 050 527	1 070 816 118	944 910 706	817 232 779

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1981)

	15 mars	16 mars	17 mars	18 mars	19 mars
Franç.	103,6	104,4	104,5	104,6	104,6
Etrang.	98,7	99,5	100	102,7	100,7

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1981)

	15 mars	16 mars	17 mars	18 mars	19 mars
Tendance.	112,5	114,4	114,3	114,1	113,6

(base 100, 29 décembre 1961)

	15 mars	16 mars	17 mars	18 mars	19 mars
Ind. gén.	98	98,5	98,9	98,8	98,9

BOURSE DE PARIS

SEMAINE DU 15 AU 19 MARS 1982

Contraste

BIEN décidées à laisser passer l'orage monétaire qui s'est abattu sur Paris, les actions françaises se sont prudemment tenues à l'écart tout au long de la semaine, ce qui ne les a pas empêchées pour autant de tirer indirectement parti de la situation puisqu'elles se sont finalement adjugées plus de 1,5 % de hausse d'un vendredi à l'autre.

Ce contraste s'explique aisément dans la mesure où les opérateurs ont cherché avant tout à se protéger contre une éventuelle dépréciation du franc, en opérant un rapide transfert sur les titres susceptibles de bénéficier du bond en avant du dollar, voire sur les pièces d'or qui ont su mériter, vendredi matin, leur vocable de « valeur-refuge » lorsque le franc français ployait l'échine au plus fort de la bourrasque.

Dès lundi, au lendemain des élections cantonales, les cambistes prévoyaient quelques tiraillements sur la monnaie nationale, mais nul n'escomptait qu'ils surviendraient aussi brutalement et, surtout, aussi vite. La sanction des urnes, si elle ne modifiait pas profondément le paysage politique aux premières heures de la matinée, avait au moins le mérite d'entretenir l'éternelle querelle au sujet de la « bouteille à moitié vide ou à moitié pleine ».

A la corbeille, on se contentait de compter les points et les professionnels avaient déjà fait leur religion sur les calculs alambiqués de M. Gaston Defferre : la majorité avait bel et bien perdu la première manche, sans que cela ait, il est vrai, de répercussions sensibles sur la cote, où Radar faisait encore des siennes, gagnant plus de 7 % en une seule séance et entraînant dans son sillage sa filiale Paris-France (+ 6,2 %).

Au cours de cette première séance de la semaine, marquée par une hausse de 0,6 % en termes d'indicateur instantané, nombreux étaient les professionnels à faire valoir l'affermissement des cours à l'approche du son de cloche final, une amélioration qui devait largement se concrétiser le lendemain, puisque les actions françaises gagnaient alors plus de 1,5 % en dépit d'un environnement économique peu propice à inciter les investisseurs à prendre position, notamment en raison de l'aggravation du déficit de la balance française des paiements annoncé pour 1981.

Ce redressement des valeurs françaises, qui survenait après une baisse évaluée à quelque 8 % pour les quinze jours précédents, bénéficiait, mardi, à quantité de titres (Saunier-Duval, Bic...), tandis que la palme revenait une nouvelle fois à Radar (+ 12 %) et qu'apparaissait sur la scène boursière Jacques Borel International avec une hausse de 11 %, laissant présager le rapprochement avec Novotel que devaient annoncer les deux sociétés en fin de semaine (voir par ailleurs).

Mercredi, en revanche, les remous monétaires occupaient une place prépondérante dans l'esprit des boursiers, déclenchant, comme toujours en pareil cas, une série d'achats de précaution, à la fois sur les D.T.I., ces anciennes actions de sociétés nationalisées, et sur les valeurs tournées vers les marchés à l'exportation, qui doivent normalement engranger les bénéfices de la hausse du « billet vert ».

Cette orientation s'est poursuivie jusqu'à la fin de la semaine, marquée par un regain d'intérêt très sélectif et par une véritable ruée sur l'or, qui a propulsé le napoléon à 686 F (voir encadré), à cette différence près que les D.T.I. faisaient rapidement marche arrière, vendredi, sous l'effet de ventes réalisées en partie pour le compte de l'actionnariat étranger le plus représenté dans ce type de titres (Suez, C.C.F., notamment), tandis que les indices d'ensemble n'évoluaient guère.

A travers ces ajustements sur les D.T.I., constatés entre jeudi et vendredi, il était manifeste que certains opérateurs, au-delà de l'Hexagone, continuaient à tabler sur un réalignement monétaire et sur la baisse des taux qui allait en résulter.

Pendant ce temps, Rue de Rivoli, M. Delors opposait le plus farouche des démentis à toute idée de modification de la parité du franc, manifestant la volonté des pouvoirs publics de jouer de la seule arme des taux, lesquels avaient été relevés, dans l'intervalle, à 17 % sur le marché monétaire, jusqu'à ce que la spéculation consente à baisser les bras. De fait, dès vendredi après-midi, on constatait une accalmie tant chez les cambistes que dans les charges d'agents de change, mais rendez-vous était tout de même donné au lundi 22 mars, après le second acte des élections cantonales.

SERGE MARTI.

Mines d'or, diamants

De Beers Consolidated Mines Ltd annonce pour l'exercice 1981 un bénéfice avant impôts de 489 millions de rands seulement contre 978 millions l'année précédente.

	19 mars	Diff.
Amgold	394,60	— 5,40
Anglo-American	62,50	— 1,40
Buffelsfontein	204	+ 11,50
De Beers	30,60	— 2,65
Free State	160	+ 6
Goldfields	51,70	+ 1,80
Harmony	75,10	+ 1,10
President Brand	201	+ 6
Randfontein	276,50	— 17
Saint-Helena	162	— 1
Gencor	164,80	+ 1,80
Driefontein	140	+ 12,10
Western Deep	167,50	+ 18,30
Western Holding	263	+ 4,50

Filatures, textiles, magasins

La chaîne de magasins populaires *Prisunic, filiale du Printemps*, a réalisé en 1981 un chiffre d'affaires (T.T.C.) de 9 milliards de francs sous cette enseigne en France, de 1,5 milliard de francs à l'étranger et de 1,2 milliard de francs au niveau des petits hypermarchés Escale. Au total, le chiffre d'affaires global a atteint 11,7 milliards de francs, en augmentation de 14 % sur le précédent exercice.

	19 mars	Diff.
F. F. Agache-Willot	86,50	inch.
B.H.V.	115,10	— 3,90
C.F.A.O.	560	+ 12
Darty	775	+ 20
D.M.C.	36,50	+ 0,50
Galeries Lafayette.	139	— 6,50
La Redoute	864	+ 4
Printemps	148,50	+ 2,50
André Roudière	100	+ 5
S.C.O.A.	39	inch.

Afin de marquer son cinquantenaire, Prisunic lance à partir du début d'avril prochain une gamme de cinquante produits alimentaires sélectionnés par un jury de spécialistes gastronomiques.

Valeurs diverses

Le *Club Mediterranée* fait état d'un résultat consolidé en hausse de 27,4 % en 1981, à 142,13 millions de francs (part du groupe), le résultat d'exploitation progressant de 28,50 % à 187,6 millions de francs, après 79,8 millions de francs d'amortissements (+ 29,8 %).

	19 mars	Diff.
A.D.G.	172,50	+ 1,50
L'Air Liquide	445,10	+ 3,10
Arjomari	118,80	— 1,20
Bic	447	+ 37
Club Méditerranée.	544	+ 13
Essilor	465	+ 14
Europe I	363	— 15
Gle Ind. Part.	169,80	+ 2,40
Hachette	414	+ 27
J. Borel Int.	149	+ 13,90
Oréal (L')	838	+ 33
Navigation Mixte	164	— 1
Nord-Est	46,10	+ 0,10
Presses de la Cité.	632	— 7
P.U.K.	127,70	+ 0,80
St-Gobain P.-à-M.	178,70	+ 9,10
Skis Rossignol	529	— 1
Sanofi	320	— 8
U.T.A.	149,50	+ 6

Produits chimiques

Le président du groupe chimique italien *Montedison*, M. Mario Schimberni, a déclaré que le licenciement prévu de 1 770 salariés était indispensable pour le succès de l'œuvre de restructuration que le numéro six mondial de la chimie a entrepris depuis plusieurs mois.

	19 mars	Diff.
Institut Mérieux	731	+ 1
Laboratoire Bellon	394	— 4
Nobel-Bozel	19,70	— 0,20
Rhône-Poulenc	124,50	+ 0,30
Roussel-Uclaf	N.C.	
B.A.S.F.	418	— 7
Bayer	375,10	— 6,90
Hoechst	384	— 8
I.C.I.	45	— 3
Norsk-Hydro	384	+ 18,50

Bourses étrangères

NEW-YORK

Léger mieux

Les investisseurs sont restés tiraillés cette semaine entre l'influence contradictoire qu'exerçaient un certain nombre de statistiques économique jugées favorables (notamment l'augmentation de 1,6 % de la production industrielle américaine en février) et la grave incertitude qui continue à planer sur l'évolution des taux d'intérêt et sur des déficits budgétaires que les milieux financiers souhaitent comprimer.

L'indice Dow Jones des industrielles s'est contenté de fluctuer de part et d'autre de la barre des 800, au gré des réactions techniques de la cote, achevant la semaine sur un gain de 8,27 points, à 805,64, l'activité hebdomadaire ayant porté sur 243,5 millions d'actions contre 305,4 millions la semaine précédente.

	Cours 12-3	Cours 19-3
Alcoa	24 1/4	24 1/8
A.T.T.	57	57
Boeing	18 3/8	18 3/8
Chase Man. Bank	55 7/8	55 1/8
Du Pont de Nem.	33 1/8	32 7/8
Eastman Kodak	67 5/8	70 1/2
Exxon	29	28 5/8
Ford	19 1/2	20
General Electric	59 1/4	60
General Foods	32	32 3/8
General Motors	38 1/4	38 7/8
Goodyear	20 1/4	21 3/8
I.B.M.	57 7/8	57 1/2
I.T.T.	25 1/4	24 3/8
Mobil Oil	23 3/8	23 5/8
Pfizer	51 1/2	53
Schlumberger	42 1/2	43
Texaco	30 1/2	30
U.A.L. Inc.	17 5/8	18 7/8
Union Carbide	43	44 7/8
U.S. Steel	23 1/4	22 1/4
Westinghouse	22 3/4	22 7/8
Xerox Corp.	35	35 3/4

LONDRES

Morosité

Le relèvement des taux d'intérêt américains en début de semaine a encouragé les ventes et la cote n'a pas trouvé de réconfort suffisant dans les derniers indicateurs économiques (salaires, masse monétaire ou encore inflation) en dépit de l'amélioration qu'ils traduisent, pour redresser suffisamment le tir au cours des dernières séances.

Indices « F.T. » : industrielles : 562,7 contre 566,9, fonds d'Etat : 68,45 contre 68,30 ; mines d'or : 234,4 contre 219,6.

	Cours 12-3	Cours 19-3
Bowater	244	236
Brit. Petroleum	278	290
Charter	218	223
Courtaulds	82	83
De Beers *	4,27	4,05
Free State Geduld*	19 1/2	21 1/2
Gt. Univ Stores	563	568
Imp. Chemical	336	326
Shell	350	364
Vickers	167	167
War Loan	30	29 3/4

(*) En dollars.

FRANCFORT

Fermeté

L'irrégularité de la semaine précédente a laissé la place à un net affermissement de la cote, la chimie et les bancaires figurant parmi les titres les plus recherchés

Le marché obligataire a favorablement réagi à l'abaissement de un demi point du taux lombard « spécial » et l'indice de la Commerzbank s'est finalement établi à 712,20 contre 708,70 le vendredi précédent.

	Cours 12-3	Cours 19-3
A.E.G.	44,50	42,60
B.A.S.F.	130,30	134
Bayer	117,90	121
Commerzbank	141	144,70
Hoechst	117,10	120
Mannesmann	144,50	143,70
Siemens	226,90	213,40
Volkswagen	145,90	148

TOKYO

Faiblesse

	Cours 12-3	Cours 19-3
Akai	257	250
Canon	791	750
Fuji Bank	500	500
Honda Motors	650	630
Matsushita Electric	1 010	985
Mitsubishi Heavy	214	208
Sony Corp.	3 140	3 040
Toyota Motors	900	896

Le marché nippon a fait la preuve de sa faiblesse consécutive à la détérioration du climat de l'investissement. La chute a été particulièrement sévère mercredi, lorsque l'indice Nikkei Dow-Jones est tombé à 6 724,26 yens, son plus bas niveau depuis vingt mois avant de se reprendre ultérieurement pour achever la semaine à 72065,38, en recul de 60,03 points.

De son côté l'indice général a régressé à 592,09 (moins 5,76 points), le matériel électrique, les produits pharmaceutiques et l'alimentation figurant parmi les secteurs les plus éprouvés.

VALEURS LES PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES A TERME

	Nbre de titres	Val. en capit. (F)
Saint-Gobain	572 700	102 907 004
Paribas	322 300	99 625 460
Rhône Poulenc	784 600	85 412 470
C.G.E.	165 325	83 863 150
P.U.K.	653 100	83 597 880
4,5 % 1973	28 500	50 884 060

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	COURS 12/3	COURS 19/3
Or fin (kilo en barre)	64 000	66 500
— (kilo en lingot)	64 000	66 995
Pièce française (20 fr.)	615	686
Pièce française (10 fr.)	480,10	488,90
Pièce suisse (20 fr.)	561	595
Pièce latine (20 fr.)	524,90	540
• Pièce tunis. (20 fr.)	470	517
Souverain	635	641
Souverain Elizabeth II	755	785
• Demi-souverain	404	410
Pièce de 20 dollars	2 899,60	2 940
— 10 dollars	1 361	1 420
• — 5 dollars	750	780
— 50 pesos	3 148	3 290
• — 20 marks	640	600
— 10 florins	557	—
• — 5 roubles	368	388

Douze actions à la rescousse

C'est au lendemain de la prochaine liquidation, le 24 mars 1982 très exactement, que les actions et obligations convertibles des sociétés nationalisées disparaîtront du marché « à terme » pour être reléguées « au comptant » en attendant leur radiation définitive du marché des valeurs à revenu variable. Celle-ci devrait intervenir le 13 avril prochain, le jour même d'ouverture de la procédure d'échange des actuels D.T.I. (droits à titres indemnitaires) contre les futures obligations remises aux actionnaires.

Dans cette perspective, la Chambre syndicale des agents de change a décidé de faire « remonter » sur le marché à terme, à compter du lundi 5 avril 1982, douze actions de sociétés françaises négociées jusque-là au comptant et sélectionnées en fonction de leur activité sur ce dernier marché et de la spécificité de l'entreprise.

Au total, ce sont 12,92 milliards de francs de capitalisation boursière (estimation de la valeur d'une entreprise en multipliant son cours de Bourse par le nombre d'actions constituant le capital) qui viendront revigorer le marché à terme à travers les sociétés suivantes :

— Compagnie générale de géophysique, société spécialisée dans l'étude du sol et du sous-sol, introduite en Bourse le 22 octobre 1981 et l'une des plus fortes capitalisations de la cote (4,38 milliards de francs) ;

— Bongrain, l'un des premiers producteurs de fromage en Europe (1,39 milliard de francs) ;

— Promodès figure parmi les principaux distributeurs (1,21 milliard de francs) ;

— Euromarché, l'un des grands de l'hypermarché, détenu en majeure partie par Viniprix (52,7 %) et par le Printemps (25 %) (1,07 milliard de francs) ;

— Immeubles de la plaine Monceau, société immobilière d'investissement (1,04 milliard de francs) ;

— Omnium financier de Paris, société de gestion de participations bancaires, industrielles et immobilières, filiale à 66 % de la Compagnie française des pétroles (995 millions de francs) ;

— Cedis, l'un des plus importants succursalistes (704 millions de francs).

— Damart-Serviposte, entreprise de vente par correspondance et par un réseau propre de sous-vêtements triboélectriques (652 millions de francs) ;

— Merlin Gérin, spécialisé dans la production et la distribution d'énergie électrique (groupe Empain Schneider) (647 millions de francs) ;

— Compagnie parisienne de réescompte, première maison de réescompte sur la place (pensions d'effets, prêts, rôle actif sur le marché monétaire et le marché de l'or) (580 millions de francs) ;

— Francarep, recharche et exploitation d'hydrocarbures (498 millions de francs).

— Amrep, spécialisée dans l'ingénierie pétrolière et minière (478 millions de francs).

Dans un second temps, sans doute à la fin du mois d'avril, la cote du terme sera à nouveau retouchée pour admettre quelques valeurs étrangères tout en radiant des titres dont le flottant (nombre d'actions en circulation) est devenu particulièrement réduit : entreprises sidérurgiques passées sous le contrôle de l'Etat, sociétés Radar et Paris-France, une fois la situation clarifiée sur ces deux titres, ou encore Roussel-Uclaf dès la matérialisation de l'accord conclu avec l'allemand Hoechst qui prévoit une participation de 34 % de l'Etat français, voire de 50 % ultérieurement.

Enfin, parmi la vingtaine de sociétés françaises pressenties pour faire leur entrée à la Bourse, d'eux d'entre elles, la firme Benson (machines à dessiner et imprimantes électrostatiques) et Bertrand Faure (matelas Epeda) ont achevé la constitution de leur dossier d'admission.

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

A LA VEILLE DU SECOND TOUR DES ÉLECTIONS CANTONALES

M. Chirac : les Français n'ont pas donné mandat aux socialistes de bouleverser le pays

M. Jacques Chirac déclare dans une interview accordée au *Figaro-Magazine* du 20 mars : *« Le pouvoir en place doit infléchir sa politique, tenir compte des réalités, ne pas prétendre s'emparer de tous les leviers de commande institutionnels, politiques, économiques, sociaux, ne pas faire une politique de clans, de mainmise sur tout l'appareil de notre société (...).*

» On ne bouleverse pas de fond en comble une société lorsqu'on n'en a pas reçu le mandat. Or le pays n'avait pas donné mandat aux socialistes et aux communistes de bouleverser la France. Le pays voulait un changement, il ne voulait pas un chambardement. »

Le président du R.P.R. affirme que le pouvoir « *refuse de regarder en face la réalité* » et il poursuit : « *Si les agriculteurs sont mécontents, ce n'est pas de la malveillance politique, c'est parce que le gouvernement ne fait pas ce qu'il doit faire envers eux. Si les salariés sont mécontents, ce n'est pas de la malveillance politique, c'est qu'ils sont justement inquiets pour leurs emplois, pour leurs revenus à cause des impôts qui pèsent sur eux, à cause du déficit des régimes sociaux. Si les responsables des entreprises sont mécontents, ce n'est pas de la malveillance politique, c'est qu'ils sont angoissés par les charges qui s'abattent sur eux, par la concurrence étrangère, par la difficulté de faire face pour investir, produire, vendre, exporter. Si les parents d'élèves d'écoles libres sont mécontents, ce n'est pas de la malveillance politique, c'est qu'ils redoutent que leur soit brutalement retiré l'exercice d'une liberté fondamentale.* »

M. LECANUET : dégager une majorité nouvelle.

M. Jean Lecanuet, président de l'U.D.F., a estimé, le 19 mars à R.T.L., que, si la détérioration de la situation économique devait s'aggraver, il serait souhaitable de dissoudre l'Assemblée nationale pour dégager une majorité nouvelle.

Selon M. Lecanuet, « *ou bien le président persévérera dans une politique de plus en plus marquée par les communistes, qui ont amplifié leur influence dans l'action gouvernementale, ou bien, au contraire, il réfléchira aux risques que l'économie française supporte* ». Pour le président de l'U.D.F., la gauche est « *un conglomérat appelé à se dissocier* ». « *Je crois*, a-t-il ajouté, *qu'il y a des germes de sa déstabilisation. Ceux-ci apparaîtront au fur et à mesure de la chute du franc.* »

M. JUQUIN : un recul électoral sérieux depuis la Libération.

M. Pierre Juquin, membre du bureau politique du parti communiste, analyse ainsi, dans une interview publiée le 20 mars par *le Matin*, l'évolution de l'électorat communiste depuis la libération : « *On s'aperçoit que, par paliers successifs depuis près de vingt-cinq ans, le P.C.F. a subi des reculs électoraux. Un recul sérieux (...).*

» Premier très grand recul : 1958. Nouvelle chute suivie d'une remontée : 1968. Troisième grand recul : 1981. Mais là, ce n'est pas tout à fait 1981. En 1979, élections européennes, en pourcentage des inscrits, une partie assez importante de nos électeurs déserte, se réfugie dans l'abstention. C'est préoccupant.

» Il y a une partie de notre électorat qui est quelque peu désappointée, qui s'interroge beaucoup. C'est un électorat disponible et déboussolé. Il est particulièrement sensible, depuis 1977, à ce qui a été dit de notre politique intérieure, nos rapports avec les socialistes, la question de l'union. Cet électorat a pu être touché aussi par les événements de Pologne (...).

» Je pense que la Pologne a eu un effet plus grave, beaucoup plus grave [que l'Afghanistan]. *C'est une hypothèse que j'avance avec prudence et qui demande à être vérifiée.* »

M. FITERMAN : l'esprit de revanche anime la droite.

M. Charles Fiterman, ministre d'Etat, ministre des transports, qui participait, vendredi 19 mars, à Villiers-sur-Marne (Val-de-Marne) à un meeting de soutien aux candidats d'« *union pour la poursuite du changement* », a notamment déclaré :

« *Disons-le nettement, la démocratie veut que le choix fait par la majorité des Françaises et des Français aux élections présidentielle et législatives continue à dicter l'action menée par le gouvernement sous l'autorité du président de la République, et c'est bien ainsi que les choses se passent et se passeront.*

» Mais, on le voit bien, la droite, au mépris de la démocratie et des institutions, conteste ce choix. L'esprit de revanche l'anime. Elle est prête, si elle le peut, à tirer argument du vote de dimanche pour multiplier les manœuvres, accumuler les obstacles face à la volonté nationale. »

M. Jospin : l'opposition a mené une campagne calomniatrice

M. Lionel Jospin, qui était, vendredi 19 mars, l'invité d'une émission spéciale d'Europe 1 consacrée aux élections cantonales, a accusé l'opposition d'avoir mené « *une campagne purement négative et même parfois calomniatrice* », et d'avoir cherché à faire du scrutin « *une pseudo-élection présidentielle* ».

Interrogé sur la campagne de M. Chirac et sur l'idée, émise par certains porte-parole de l'opposition, selon laquelle un recul de la gauche réduirait la légitimité du nouveau pouvoir, le premier secrétaire du P.S. a répondu : « *Avoir cette tentation, c'est jouer avec la démocratie, c'est jouer avec la légalité, c'est se laisser aller à des tentations un peu dangereuses. Et comme M. Chirac est habile homme, qu'il veut lui-même introduire le thème que d'autres de ses amis développent avec plus de violence et qu'il lui faut trouver un truc qui le justifie légalement, pour qu'on ne puisse pas lui faire le reproche d'être un peu putschiste, il dit : « Il y aura des » élections anticipées. » Mais cela ne dépend pas de lui ! Nous avons une majorité pour appliquer notre politique ; les Français nous ont fait confiance pour appliquer cette politique : nous la développons et nous la développerons.* »

Invité à donner son sentiment sur les accusations portées, avant le premier tour de scrutin, par le ministre de l'intérieur, à propos de l'« affaire Francisci », contre les dirigeants du R.P.R., M. Jospin a indiqué : « *Je crois qu'il faut toujours critiquer avec des preuves, mais il y a une différence profonde entre ce qu'a fait Gaston Defferre et ce que font un certain nombre de représentants de la droite lorsqu'ils distribuent des calomnies. Gaston Defferre a peut-être commis une erreur — en tout cas la justice l'a estimé jusqu'à maintenant ; il a fait appel ; nous verrons bien ce que donnera le jugement en appel, — mais au moins il l'a fait franchement.* »

LES « IZVESTIA » ACCUSENT WASHINGTON DE VOULOIR TORPILLER LES RÉFORMES SOCIALES EN FRANCE

(De notre correspondant.)

Moscou. — A la veille du deuxième tour des élections cantonales en France, les *Izvestia* ont souligné, vendredi 19 mars, que cette consultation a lieu « *sur un fond de difficultés économiques et financières* »

Le quotidien accuse les partis de droite de chercher à « *amasser un capital politique* » sur la base de ces difficultés, dont il rend responsables l'ancienne majorité et le gouvernement des Etats-Unis. Il note que les organe d'information américains « *non sans la participation de l'administration de Washington* », s'obstinent à expliquer les difficultés de la France par la politique sociale « *dépensière* » de la gauche, afin de « *camoufler* » leur véritable cause, c'est-à-dire la politique économique et monétaire expansionniste des Etats-Unis. Washington, « *en créant par tous les moyens des difficultés économiques à ses concurrents, et, dans le cas présent, à la France, s'efforce de mettre dans une situation difficile la majorité de gauche* » et « *tente de torpiller les réformes sociales que celle-ci a entreprises* ».

Des manifestants d'extrême droite ont perturbé les cérémonies commémorant le cessez-le-feu en Algérie

Quelques dizaines de militants du parti des forces nouvelles (P.F.N.) ont provoqué des incidents lors de la manifestation organisée par la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunie (FNACA) le vendredi 19 mars en fin d'après-midi, à Paris, pour célébrer le vingtième anniversaire du cessez-le-feu en Algérie.

Alors qu'une centaine de porteurs de drapeaux partis de la rue Balzac venaient de se mettre en marche en direction de l'Arc de triomphe, vers 18 h. 15, des contre-manifestants, jeunes et même très jeunes pour la plupart, qui s'étaient massés à mi-parcours ont lancé, au signal d'un coup de sifflet, des tracts, des pétards et de pots fumigènes sur les premiers rangs du défilé. Une courte bousculade allait s'ensuivre, vite dispersée par les forces de l'ordre, qui procédaient alors à quelques interpellations.

Aux cris répétés de « *Communistes à Moscou !* », « *Communistes assassins !* » et « *FNACA trahison !* », des petits groupes de quatre à cinq hommes allaient tenter, pendant près d'une heure, de troubler la suite de la cérémonie à laquelle participaient de quatre cents à cinq cents personnes, en continuant à lancer, de façon sporadique, pétards et fumigènes. La cérémonie s'est achevée vers 19 heures, tandis que des gardiens de la paix, renforcés par des C.R.S. en tenue de combat, continuaient de surveiller tout le secteur Etoile-Champs-Elysées.

Dans le tract distribué par le P.F.N., on pouvait lire : « *Le 19 mars 1962 est la célébration de la victoire des assassins du F.L.N. et de leurs complices français. C'est pourquoi le P.F.N. entend s'opposer aux manifestations organisées par la FNACA, liée directement au parti communiste, qui constitue une imposture. Le P.F.N. ne permettra pas que nos rues soient souillées du nom de « 19 mars 1962.* »

Incidents en province

Des incidents ont aussi eu lieu à Montpellier. Quelques dizaines de membres de l'Union nationale des combattants d'Afrique du Nord (UNCAM) et de l'Union nationale des parachutistes ont attaqué une cinquantaine de membres de la FNACA, qui venaient déposer une gerbe au monument aux morts. Les forces de l'ordre sont intervenues.

Enfin, à Cannes, des contre-manifestants se réclamant du Front national des rapatriés, de l'UNCAM, de Soldat de France et de la Maison du pied-noir ont empêché des anciens combattants de déposer une gerbe au monument aux morts.

NOUVELLES BRÈVES

● *M. Pierre Mauroy* se rendra jeudi 25 mars dans l'après-midi à Bonn pour rencontrer le chancelier Helmut Schmidt, indique-t-on ce samedi à Matignon.

M. Mauroy quittera Paris après le conseil des ministres qui aura lieu exceptionnellement jeudi en raison de l'élection, mercredi, des présidents des conseils généraux.

● *Encore un incendie à bord du* Norway. — Pour la seconde fois en quatre mois, un incendie — mineur — s'est déclaré, le 19 mars, à bord du paquebot *Norway*, l'ancien *France*, provoquant l'annulation d'une croisière. Le *Norway*, avec mille huit cent cinquante et un passagers à bord, se rendait de Nassau (Bahamas) à Miami (Floride), lorsque un incendie, rapidement éteint, s'est déclaré dans une chaufferie auxiliaire, endommageant des circuits électriques. — *(A.F.P.)*

ATTENTAT AU PAYS BASQUE FRANÇAIS

Un C.R.S. est tué et un autre grièvement blessé

Deux C.R.S. ont été victimes d'un attentat meurtrier, vendredi soir 19 mars, au Pays basque français. L'un d'eux, M. Jacques Bouiller, trente et un ans, a succombé à ses blessures peu après l'attentat ; l'autre, M. Bernard Roussarie, est très grièvement blessé. L'attentat, ce samedi 20 mars, en fin de matinée, n'était toujours pas revendiqué.

L'attentat a eu lieu à la sortie de la commune de Saint-Etienne-de-Baïgorry, dans les Pyrénées-Atlantiques, à 60 kilomètres au sud-est de Bayonne. Les deux policiers — membres de la C.R.S. 19 de La Rochelle appelés en renfort de la police de l'air et des frontières (PAF) pour assurer le contrôle de la frontière — venaient de quitter leur cantonnement. Leur patrouille, à bord d'une 4 L bleue, commençait vers 21 heures. Selon le témoignage du C.R.S. survivant, le véhicule a croisé, à la sortie de Saint-Etienne-de-Baïgorry, une 4 L blanche portières arrière ouvertes. Dès le passage de la voiture de police, deux hommes sont sortis, armés de pistolets mitrailleurs, et ont ouvert le feu d'une distance d'environ 5 mètres. Treize douilles ont été retrouvées sur les lieux de l'attentat et sept impacts repérés sur la carrosserie de la voiture. Après l'attentat, les deux tireurs sont remontés à bord de leur véhicule conduit par une troisième personne. La voiture a été retrouvée peu après à Banca, à 6 kilomètres du lieu de l'attentat. A l'intérieur, les policiers ont découvert une cagoule. Le véhicule avait été volé il y a quelques jours à Bayonne.

Le premier C.R.S., M. Jacques Bouiller, trente et un ans, père de deux enfants, a été touché par plusieurs balles, dont une mortelle à la tête. Son collègue, M. Bernard Roussarie, trente-cinq ans, père de cinq enfants, a été touché par six balles, dont une lui aurait brisé deux vertèbres.

L'attentat n'était pas revendiqué, samedi 20 mars en fin de matinée. Une rumeur, de source policière, attribue toutefois cet attentat aux séparatistes basques espagnols. Selon cette rumeur, l'attentat serait une réponse à l'interpellation, vendredi matin, au Pays basque français d'un groupe de cinq Basques. Mais seul l'un d'entre eux a été arrêté en raison d'une fausse pièce d'identité. Cette personne est toujours en garde à vue, sous le coup d'un mandat d'arrêt espagnol et d'un mandat d'arrêt français.

En fait, l'attentat semble avoir été préparé minutieusement et avait certainement été envisagé plusieurs jours avant l'interpellation de ce groupe de militants basques.

● *Deux attentats en Corse.* — Deux attentats, occasionnant des dégâts matériels importants, ont été commis dans la soirée du 19 mars et le 20 mars au matin dans la région d'Ajaccio. Le premier visait deux bergeries aménagées en résidence secondaire à Appietto, et appartenant à Mme Françoise Bremond, demeurant à Chevreuse (Yvelines). Des inscriptions du F.L.N.C. ont été relevées sur les lieux. Le second a été perpétré samedi contre le restaurant Le Clams à Ajaccio et a ravagé les installations de l'établissement appartenant à M. Raccah. Le Clams avait déjà été visé par un attentat le 15 février dernier.

LES PROPOSITIONS DE M. BREJNEV SUR LES ARMEMENTS EUROSTRATÉGIQUES

M. Schmidt se dit décidé à « commencer le déploiement » des missiles américains

« *Le déploiement* [des missiles américains en Europe occidentale] *devra commencer. L'expression de cette détermination est nécessaire pour amener la direction soviétique à des négociations sérieuses* », a déclaré M. Schmidt, vendredi 19 mars à Londres, après ses entretiens avec Mme Thatcher. Le chancelier a ajouté que la décision de l'OTAN de 1979 sera certainement appliquée « *si les négociations de Genève ne conduisent à aucun résultat concret accepté par les deux parties d'ici à la fin de 1983* ».

La même position a été exprimée à Bonn par M. Genscher, ministre des affaires étrangères, à M. Semionov, ambassadeur d'U.R.S.S. Selon notre correspondant, M. Genscher a jugé bon de mettre son interlocuteur en garde contre l'« *erreur lourde de conséquences* » qui consisterait à compter sur les mouvements pacifistes pour empêcher l'application de la décision de l'OTAN. On s'attend que la même détermination sera réaffirmée à l'issue de la réunion du groupe des plans nucléaires de l'OTAN qui réunira, les 23 et 24 mars, à Colorado-Springs (Etats-Unis), les ministres de la défense des pays membres de l'organisation militaire intégrée (les Quinze, moins la France et l'Islande).

Pour sa part, M. Weinberger, ministre américain de la défense, a réagi, jeudi 18 mars, aux propos de M. Brejnev laissant entendre que l'U.R.S.S. prendrait, en cas de déploiement de missiles américains en Europe, des « *mesures de rétorsion* », plaçant le territoire américain dans « *une situation analogue* ». Comme on lui demandait si cela signifiait l'installation de fusées à Cuba et quelle serait la réaction américaine, M. Weinberger a répondu : « *Je suppose que nous traiterions le problème de la même manière que dans les années 60.* » Il ne s'agirait pas forcément de décréter un blocus de Cuba comme Kennedy l'avait fait, mais de faire « *ce qui serait nécessaire pour ne pas avoir de missiles dans la région de Cuba* ».

Vendredi, M. Gromyko, ministre des affaires étrangères de l'U.R.S.S., a repris l'avertissement de M. Brejnev, en termes voilés, au cours d'un dîner qu'il offrait en l'honneur de son collègue tchécoslovaque. Après avoir déploré la « *précipitation irréfléchie* » avec laquelle on a réagi à Washington, aux propositions soviétiques, « *sans même attendre leur traduction en anglais* », le ministre a espéré que l'Occident « *pèsera encore et encore le sens des nouvelles initiatives de l'U.R.S.S., tout comme les suites dont Leonid Brejnev a parlé dans son avertissement si l'on continue de vouloir obtenir un avantage militaire au préjudice de l'U.R.S.S. et de ses alliés et amis.* »

● A BUCAREST, M. Ceausescu a exprimé un point de vue différent de celui des autres capitales de l'Est, affirmant vendredi que le moratoire décidé par M. Brejnev sur les SS-20 « *ne résout pas le problème fondamental des missiles nucléaires en Europe* ». Ce problème, selon le président roumain, ne peut être résolu « *que par un accord entre l'Union soviétique et les Etats-Unis* », accord qui « *assurerait un réel équilibre des forces dans la perspective d'un désarmement général contrôlé et ne mettrait en danger la sécurité de personne* ».

● A PEKIN, Chine nouvelle a confirmé une première réaction négative en précisant que le moratoire annoncé par Moscou « *n'a aucune signification pour l'Europe* » et que « *l'accepter reviendrait à légaliser l'actuelle supériorité soviétique* ». « *Depuis la décision de l'OTAN de décembre 1979, le nombre des SS-20 a triplé alors que le projet de l'OTAN demeurait sur le papier* », relève l'agence. — *(A.F.P., A.P.)*

En Pologne

L'ASSOCIATION DES JOURNALISTES EST DISSOUTE

Varsovie *(Reuter)*. — L'Association des journalistes polonais suspendue lors de la proclamation de la loi martiale, il y a trois mois, a été dissoute vendredi 19 mars, a-t-il été annoncé officiellement.

Dans une déclaration publiée par l'agence PAP, le général Mieczyslaw Debicki, maire de Varsovie, précise que l'Association, proche de Solidarité, « *a entrepris des actions visant au démantèlement de l'Etat et des institutions sociales de l'information publique. Elle a désintégré le milieu journalistique et rendu difficile l'accomplissement des tâches des journalistes dans un Etat socialiste* ».

L'agence ajoute que les dirigeants de l'Association se sont abstenus de faire depuis le 13 décembre leur autocritique. « *Au contraire, certains d'entre eux se sont dit ouvertement favorables aux agissements de groupes extrémistes antis-socialistes, allant jusqu'à publier des accusations tendancieuses contre l'autorité de l'Etat* » ajoute l'agence.

Le président de l'Association, M. Bratkowski, actuellement dans la clandestinité, avait été expulsé l'an dernier du parti ouvrier unifié. L'agence PAP indique que la section du POUP existant au sein de la branche de Varsovie de l'Union des écrivains a décidé de retirer l'appel qu'elle avait interjeté en faveur de la réintégration de M. Bratkowski.

Le numéro du « Monde » daté 20 mars 1982 a été tiré à 512 492 exemplaires.